



Société anonyme au capital de 263 156,95 euros

Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris

RCS de Paris 349 694 893

DOCUMENT DE REFERENCE 2018



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 juillet 2019 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence :

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016, le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes y afférents respectivement aux pages 212 à 252, 312 à 314, 279 à 281 du Document de référence n° D.17-0450 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2017.
- les comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017, le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes y afférents respectivement aux pages 190 à 233, 306 à 308, 263 à 268 du Document de référence n° D.18-0439 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2018.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de

EOS imaging, 10 rue Mercœur 75011 Paris

et sur le site Internet de la Société (www.eos-Imaging.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org)

TABLE DES MATIERES
Conformément à l'annexe 1 du Règlement européen CE 809/2004

1.	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	9
1.1.	RESPONSABLE DES INFORMATIONS	10
1.2.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	10
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	11
2.1.	DESIGNATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX	12
2.1.1.	Commissaires aux comptes titulaires.....	12
2.1.2.	Commissaires aux comptes suppléants.....	12
2.2.	SUIVI DES MANDATS.....	12
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	14
4.	FACTEURS DE RISQUE.....	19
4.1.	RISQUES DE MARCHE	20
4.2.	RISQUES COMMERCIAUX	21
4.3.	RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	24
4.4.	RISQUES OPERATIONNELS.....	30
4.5.	RISQUES FINANCIERS	33
4.6.	RISQUES JURIDIQUES	35
4.7.	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	39
4.8.	PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE	40
4.8.1.	Gouvernance	40
4.8.2.	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	45
4.9.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	50
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	51

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	52
5.1.1. Dénomination sociale de la Société	52
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	52
5.1.3. Date de constitution et durée	52
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	52
5.1.5. Evénements marquants dans le développement du Groupe	52
5.1.6. Communications depuis la clôture du dernier exercice clos.....	56
5.2. INVESTISSEMENTS.....	58
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	58
5.2.2. Financement des principaux investissements	59
5.2.3. Principaux investissements en cours et à venir	59
6. APERCU DES ACTIVITES	61
6.1. DOMAINE D'INTERVENTION	62
6.1.1. Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés	62
6.1.2. La solution EOS.....	65
6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	69
6.2.1. EOS n'est pas en concurrence frontale avec les Sociétés d'imagerie médicale.....	70
6.2.2. EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12 000 sites correspondant à un marché de plus de 2 milliards de dollars par an de ventes d'équipements et services associés	70
6.3. UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	73
6.3.1. Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents.....	73
6.3.2. Une base installée stratégique qui contribue à l'accélération de l'adoption	74
6.3.3. Validation clinique	75
6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE	78
6.4.1. Marketing & Ventes	79
6.4.2. Organisation de la production.....	84
6.4.3. Organisation du service.....	85
6.4.4. Innovation, R&D et travaux cliniques.....	86
6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	88
6.6. CADRE REGLEMENTAIRE	88
6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2018	94
7. APERÇU ORGANIGRAMME.....	96
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	97
7.2. SOCIETES DU GROUPE	97
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	99

8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE	100
8.1.1. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées	100
8.1.2. Autres immobilisations corporelles.....	100
8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE	101
8.3. RESPONSABILITE SOCIETALE.....	105
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT.....	108
9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE.....	109
9.2. COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES.....	109
9.2.1. Formation du résultat opérationnel.....	109
9.2.2. Formation du résultat net	116
9.2.3. Analyse du bilan	117
10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES	121
10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	122
10.2. FLUX DE TRESORERIE	122
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	123
10.3.1. Financement par avances remboursables.....	123
10.3.2. Financement par emprunt obligataire.....	123
10.3.3. Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions	123
10.3.4. Engagements hors-bilan.....	124
10.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	124
10.5. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX	124
10.6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....	124
10.7. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR.....	124
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	126
11.1. POLITIQUE D'INNOVATION	127
11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS	127
11.2.1. Politique de protection de la propriété intellectuelle.....	127
11.2.2. Processus de dépôt des brevets.....	128
11.2.3. Nature et couverture des brevets	129
11.2.4. Brevets actuellement exploités.....	132
11.2.5. Territoires protégés.....	134
11.2.6. Litiges.....	135
11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE	135
11.3.1. Contrats de collaboration.....	135
11.3.2. Contrats de licence concédés par des tiers.....	136
11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	136
11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE	139
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	140

12.1. EVOLUTIONS RECENTES	141
12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR	143
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	144
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	145
14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS.....	146
14.1.1. Composition du Conseil d'administration	146
14.1.2. Principaux dirigeants	151
14.1.3. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants	152
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	152
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS.....	153
15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2017 et 2018	154
15.1.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)	154
15.1.2. Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2017 et 2018	155
15.1.3. Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2017 et 2018 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16).....	156
15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute Société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)	156
15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)	156
15.1.6. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)	156
15.1.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16).....	157
15.1.8. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)	157
15.1.9. Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)	157
15.1.10. Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16).....	158
15.2. POLITIQUE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2019.....	159
15.3. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	162
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	163

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D’EXPIRATION DES MANDATS.....	164
16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES	164
16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	164
16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	164
16.5. GOUVERNANCE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	167
17. SALARIES	168
17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS	169
17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	178
17.2.1. Participation détenue par chacun des membres du Conseil d’administration.....	178
17.2.2. Bons de souscription d’actions attribués aux membres du Conseil d’administration.....	179
17.2.3. Options de souscription ou d’achat d’actions attribués aux membres du Conseil d’administration	179
17.2.4. Attributions gratuites d’actions aux membres du Conseil d’administration	179
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	179
17.3.1. Stocks options et actions gratuites octroyés aux salariés de la Société.....	179
17.3.2. Options de souscription ou d’achat d’actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l’exercice 2018 (Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16)	179
17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D’INTERESSEMENT	179
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	180
18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	181
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	182
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	182
18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	182
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	183
19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE	184
19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	184
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	186

20.2. DOCUMENTS SOCIAUX	229
20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.....	229
20.2.2. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices	253
20.2.3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires	254
20.2.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.....	256
20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	257
20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.....	257
20.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	264
20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	271
20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	271
20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	271
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	272
21.1. CAPITAL SOCIAL.....	273
21.1.1. Montant du capital social.....	273
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	273
21.1.3. Titres auto-détenus	273
21.1.4. Options de souscription d'actions.....	275
21.1.5. Attributions gratuites d'actions.....	277
21.1.6. Autres titres donnant accès au capital.....	279
21.1.7. Synthèse des instruments dilutifs	280
21.1.8. Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe	281
21.1.9. Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société	281
21.1.10. Historique du capital social	287
21.1.11. Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées.....	287
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	287
21.2.1. Objet social.....	287
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	287
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	291
21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires	294
21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires	294
21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle ...	295
21.2.7. Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts).....	295
21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital	296
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	297

22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012	298
22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011.....	298
22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011	299
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	301
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	302
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	304
26. TABLE DE CONCORDANCE	305
26.1. Table de concordance du Rapport Financier Annuel.....	306
26.2. Table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	307
26.2.1. Rapport de gestion	307
26.2.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	309

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1	RESPONSABLE DES INFORMATIONS	10
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	10

1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Mike LOBINSKY, Directeur général de EOS imaging (ci-après « **EOS imaging** » ou la « **Société** »)

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont la table de concordance figure au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 19 Juillet 2019

Mike Lobinsky
Directeur Général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1	DESIGNATION DES CONTROLEURS LEGAUX	12
2.2	SUIVI DES MANDATS.....	12

2.1. DESIGNATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Société anonyme

6, place de la Pyramide

92 908 Paris-La Défense Cedex

RCS Nanterre 572 028 041

Société représentée par Madame Géraldine Segond

FI Solutions

Société par actions simplifiée

FI SOLUTIONS

8, rue Bayen

75017 Paris

RCS Paris 482 040 235

Société représentée par Mr Jean-Marc Petit

Nommées par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

Société à responsabilité limitée

6, place de la Pyramide

92 908 Paris-La Défense Cedex

RCS Nanterre 315 172 445

Société représentée par Joël ASSAYAH

Mr Jorg SCHUMACHER

Né le 12 avril 1965 à Hilden (Allemagne)

1 avenue Léopold Sedar Senghor

94100 Saint Maur des Fossés

Nommés par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2. SUIVI DES MANDATS

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale du 5 juin 2019 :

- le renouvellement du mandat de Deloitte & Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société ;

CHAP 2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

- le non-renouvellement du mandat de FI Solutions en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société et la nomination en remplacement de la société PKF FIDEA CONTROLE, 101 rue de Miromesnil, 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
- le non-renouvellement des mandats de BEAS et de Monsieur Jorg Shumacher en qualité de commissaires aux comptes suppléants ainsi que la modification corrélative de l'article 18 des statuts de la Société.

L'Assemblée générale a approuvé le renouvellement du mandat de Deloitte & Associés et la nomination de PKF FIDEA CONTROLE, société représentée par Madame Aurélie Lafitte. Ces mandats d'une durée de six exercices expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées présentées dans le présent chapitre 3 sont extraites des états financiers du Groupe pour figurant au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière du Groupe présenté au chapitre 9 du présent Document de référence et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux propres du Groupe présenté au chapitre 10 du présent Document de référence.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre du premier trimestre 2019 est également présenté au présent chapitre, en page 17.

Bilans consolidés simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total actif	79 989	58 322	58 779
Actifs non courants	14 439	11 735	9 792
Actifs courants	65 549	46 587	48 987
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>19 768</i>	<i>6 930</i>	<i>14 909</i>
Total passif	79 989	58 322	58 779
Capitaux propres	29 210	23 203	22 768
Passifs non courants	26 612	15 509	14 793
<i>Dont dettes à long terme (1)</i>	<i>25 679</i>	<i>14 733</i>	<i>14 019</i>
Passifs courants	24 167	19 610	21 218

(1) : emprunt obligataire, avances remboursables et prêts à taux zéro

Comptes de résultat consolidés simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total produits opérationnels	36 819	38 810	33 097
Dont chiffre d'affaires (*)	35 391	37 092	30 773
<i>Dont vente d'équipements</i>	<i>26 471</i>	<i>29 992</i>	<i>25 062</i>
<i>Dont vente de contrats de maintenance</i>	<i>7 931</i>	<i>5 944</i>	<i>4 697</i>
<i>Dont vente de consommables et services</i>	<i>989</i>	<i>1 157</i>	<i>1 014</i>
Coûts directs des ventes (**)	(17 616)	(20 288)	(16 198)
Marge brute (**)	17 775	16 804	14 575
En %	50%	45%	47%
Total charges opérationnelles	(45 063)	(44 579)	(37 660)
Total résultat opérationnel	(8 244)	(5 769)	(4 563)
Résultat courant avant impôt	(13 038)	(7 786)	(6 172)
Résultat net consolidé de la période	(13 038)	(7 786)	(6 172)
Résultat net par action (en euros)	(0,57)	(0,36)	(0,30)

(*) Le chiffre d'affaires est constitué des ventes d'équipements, des ventes de contrats de maintenance et des ventes de consommables et services. Les ventes de contrats de maintenance et les ventes de consommables et services constituent les revenus récurrents.

(**) La marge brute correspond au total chiffre d'affaires déduction faite du total des coûts directs des ventes. Comme repris dans la note 19.1 des états financiers consolidés, chapitre 20 du présent Document, les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achat et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes des ventes d'équipement sur la période.

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(8 687)	(10 167)	(3 302)
Dont capacité d'autofinancement	(6 983)	(5 072)	(3 514)
Dont variation du BFR	(1 704)	(5 095)	212
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 055)	(3 068)	(1 746)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	25 484	5 057	5 465
Incidences des variations des cours des devises	46	197	401
Variation de trésorerie	12 789	(7 979)	818

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2019

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Ventes d'équipements	0,05	7,56
<i>en % du CA total</i>	2%	79%
Ventes de contrats de maintenance	2,21	1,73
<i>en % du CA total</i>	86%	18%
Ventes de consommables et de services	0,32	0,26
<i>en % du CA total</i>	12%	3%
Chiffre d'affaires total	2,58	9,54

Chiffres non audités

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
EMEA	1,26	3,53
Amérique du Nord	1,15	3,81
Asie-Pacifique	0,17	2,21
Chiffre d'affaires total	2,58	9,54

Chiffres non audités

Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2019 et du premier semestre 2019 par ligne de produits et par zone géographique

Chiffre d'affaires par lignes de produits <i>En millions d'euros / non audités / avec effet de change (1)</i>	Q2 2019	Q2 2018	H1 2019	H1 2019
Ventes d'équipements	0,72	6,05	0,77	13,61
Ventes de contrats de maintenance	2,45	1,74	4,66	3,46
Ventes de consommables et de services	0,26	0,21	0,57	0,48
Chiffre d'affaires total	3,42	8,00	6,00	17,54

(1) Effet de change au 2^e trimestre 0,08 M€

Chiffre d'affaires par zones géographiques <i>En millions d'euros / non audités / avec effet de change (2)</i>	Q2 2019	Q2 2018	H1 2019	H1 2019
Europe	1,66	2,75	2,92	6,28
Asie Pacifique	0,18	2,23	0,35	4,44
Amérique du Nord	1,58	3,02	2,74	6,83
Chiffre d'affaires total	3,42	8,00	6,00	17,54

(2) Effet de change au 1^{er} semestre 0,16 M€

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1	RISQUES DE MARCHES	20
4.2	RISQUES COMMERCIAUX	21
4.3	RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	24
4.4	RISQUES OPERATIONNELS.....	30
4.5	RISQUES FINANCIERS.....	33
4.6	RISQUES JURIDIQUES	35
4.7	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	39
4.8.	PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.....	40
4.9	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	50

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

A la suite de la publication au Journal Officiel de l'Union Européenne le 30 juin 2017 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 abrogeant la directive 2003/71/CE, EOS imaging a décidé d'anticiper les évolutions règlementaires en matière de clarté et de simplification de la présentation de ses informations relatives aux risques. La Société a pour ce faire adopté une classification des risques basée sur leur importance relative, le premier facteur de risques de chaque section ci-dessous est ainsi, selon l'appréciation de la Société à la date du présent Document de Référence, le facteur de risque le plus important de ladite section. Néanmoins, la survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est susceptible de modifier cette hiérarchie dans le futur.

4.1. RISQUES DE MARCHE

Niveau de risque modéré

Risques liés à l'environnement économique et aux politiques locales de santé

En 2018, 76% du chiffre d'affaires du Groupe provient de clients situés hors de France. Des risques d'ordre économique et politique, et plus particulièrement dans le domaine de la santé, ainsi que d'autres risques plus généraux associés au commerce international peuvent affecter significativement les ventes de la Société ou les rendre moins prévisibles et freiner les investissements dans les équipements. Les résultats du Groupe peuvent être influencés par plusieurs facteurs, notamment :

- Un contexte d'incertitude sur l'évolution des politiques de santé peut freiner les décisions d'achat d'équipements, ce qui concerne l'essentiel de l'offre commerciale actuelle du Groupe ;
- Une évolution des politiques locales de santé, impactant par exemple les éventuelles procédures d'autorisations administratives préalables à l'achat d'un équipement lourd, ou modifiant les parcours de soins recommandés par les autorités de santé, ou encore modifiant les politiques de remboursement des actes médicaux, peut affecter significativement l'attractivité des produits du Groupe en dégradant les perspectives de retour sur investissement ;

Plus généralement,

- la baisse des prix de vente et des marges brutes habituellement associées aux ventes de produits et services à l'international, et notamment dans les marchés émergents ;
- des cycles de paiement allongés, associés à de nombreux clients étrangers ;
- les fluctuations de devises ;
- l'instabilité des conditions politiques et économiques régionales ou l'évolution des restrictions imposées au commerce entre la France et d'autres pays ;
- des changements de contexte politique, réglementaire, économique ou sécuritaire dans un pays ou une région, notamment à la suite de la sortie imminente du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit ») ;
- l'imposition par les gouvernements de taxes, de droits de douane, des programmes de sanctions économiques mondiales, des embargos, ou des restrictions additionnelles au commerce extérieur ;
- l'impossibilité d'obtenir des autorisations d'exportation ou d'importation nécessaires ;
- toute incapacité à se conformer aux lois et contraintes d'exportation ou d'importation ou toute violation de la réglementation en matière de sanctions, pouvant entraîner des mesures d'exécution, des sanctions civiles ou pénales et des restrictions à l'exportation ;

peuvent également impacter les performances.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- création d'une offre de location-vente spécifique à destination des nouveaux clients leur permettant ainsi de minimiser leurs risques d'investissement dans des situations jugées incertaines; et
- extension du portefeuille de produits à des prestations de service (Software As A Service – SAAS) afin de sortir du seul marché des équipements et diminuer ainsi les risques associés à ce marché et, d'autre part, augmenter les revenus récurrents

4.2. RISQUES COMMERCIAUX

Niveau de risque élevé

Risques liés à la mutation du Groupe vers une entreprise plus tournée vers la prestation de service.

Le Groupe a développé depuis 2 ans des activités de service vers ses clients radiologues et chirurgiens orthopédiques. Il s'agit d'une part de réaliser pour eux la modélisation 3D des structures osseuses à partir des images EOS d'un patient préalablement stockées sur notre portail Internet, et, d'autre part, de leur donner accès sur notre portail à des applications logicielles permettant la planification 3D pré-opératoire de pose de prothèses. Ce type de service est souvent appelé « Software As A Service » : SAAS. Le Groupe a identifié des risques propres à la commercialisation de ces nouvelles activités.

Le taux de croissance de ces activités de service dépend fortement de l'adéquation de la structure de l'offre commerciale et du canal de commercialisation retenu avec les caractéristiques des marchés locaux. La variabilité de ces derniers est beaucoup plus importante que celle des marchés sur lequel le Groupe est historiquement présent, tout particulièrement celui des équipements d'imagerie. La prise en compte des spécificités nationales peut entraîner des coûts supplémentaires et freiner le déploiement dans les différents pays dans lesquels le Groupe est déjà présent.

Le succès et la rentabilité de ces activités de service va dépendre également du bon équilibre entre les ressources « front end » chargées de la commercialisation auprès d'une clientèle très diversifiée puisqu'il s'agit de démarcher chaque chirurgien individuellement et non une institution, et les ressources « back-end » chargées d'une part de développer les outils contractuels et réglementaires propres à chaque pays et d'autre part de réaliser les opérations de modélisation 3D et de planification avec les niveaux de rapidité et de qualité attendus. Un développement non harmonieux de ces ressources peut conduire à une perte de crédibilité, des surcoûts et une lenteur du déploiement.

L'analyse des informations 3D fournies par ces activités de service tout comme leur utilisation clinique requiert une importante formation des utilisateurs comme des ressources du Groupe chargées de leur promotion et de leur commercialisation. Une méconnaissance de l'apport original des informations 3D fournies par la solution EOS, et plus particulièrement de leur spécificité par rapport aux informations 2D de l'imagerie conventionnelle, peut ralentir la souscription aux services offerts, leur utilisation dans une pratique quotidienne et donc les revenus du Groupe.

Cette activité de service (Software As A Service) repose sur des applications logicielles et se trouve donc exposée à plusieurs risques liés à ce type de technologie. Plus particulièrement, les applications logicielles mises en œuvre pour modéliser et planifier dans le cadre SAAS doivent être compatibles avec les différentes versions logicielles existant sur la base installée et générant les images. Cette contrainte pourrait exclure de l'offre SAAS à une partie de la base installée qui ne pourrait pas être mise à niveau pour des raisons techniques. Elle pourrait également être un frein au déploiement de nouveaux produits et services en raison du poids de cette retro-compatibilité.

Le Groupe a développé plusieurs mesures pour minimiser les risques propres à la mise en place de cette activité SAAS :

- établissement des environnements contractuels, réglementaires et informatiques propres aux contraintes spécifiques des principaux marchés du Groupe (Etats-Unis, France, Union Européenne). Ces environnements seront progressivement étendus aux autres marchés réceptifs à une offre de service SAAS ;
- définition de différents packages commerciaux adaptés aux spécificités des marchés locaux : « try and buy », inclusion dans la vente de l'équipement d'un forfait pour un nombre donné de patients à modéliser en 3D et/ou à planifier, vente d'un capital de points donnant accès à des modélisations 3D et / ou planification selon un barème établi en fonction de la complexité des cas cliniques ;
- développement de programmes pilotes avec des distributeurs incluant une formation sur la valeur clinique de l'offre et les stratégies d'approches des clients ;

- consolidation des différentes équipes R&D du Groupe impliquées dans les développements logiciels nécessaires à la mise en place de l'offre SAAS afin d'optimiser la prise en compte des contraintes de rétrocompatibilité ;

réorganisation de l'équipe en charge du déploiement de l'activité service SAAS sous le leadership de son marketing afin d'intégrer une offre complète adaptée à chaque marché.

Niveau de risque modéré

Risques liés au rythme d'adoption de la technologie EOS par les professionnels de santé

La Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits et applications que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques ou des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation. Le cycle de vente, par nature long, des équipements EOS est en concurrence directe avec d'autres acquisitions de biens d'équipement par les hôpitaux

Sans la poursuite de l'adhésion des professionnels de santé, le rythme de déploiement à grande échelle d'EOS pourrait se trouver plus ou moins fortement ralenti, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- soutien d'essais cliniques afin de démontrer la valeur clinique de ses solutions, tout particulièrement dans les domaines où celles-ci ne sont pas encore reconnues comme des standards de soins ;
- déploiement d'un simulateur d'analyse de rentabilité client basé non seulement sur les revenus des examens d'imagerie et mais aussi sur le recrutement de patients supplémentaires (i) pour l'imagerie en raison d'une demande accrue d'examen EOS de la part des correspondants orthopédistes et (ii) pour la chirurgie en raison de l'attractivité pour les patients de procédures chirurgicales mieux maîtrisées grâce à l'approche 3D.

Risques liés à la dépendance de partenaires commerciaux locaux

La Société fait appel à des distributeurs locaux et/ou des partenaires stratégiques pour la commercialisation et la distribution de ses produits dans 25 des 34 pays où ses produits sont aujourd'hui installés et dans de nouveaux pays ; elle n'a pas de ce fait de contrôle direct sur les ventes dans ces pays. Ces distributeurs conseillent également la Société sur les autorisations réglementaires locales et la formation des professionnels de santé ainsi que dans ses relations avec les agences gouvernementales. La capacité de la Société à générer des ventes dans les pays ou les régions où elle engage des distributeurs locaux et/ou des partenaires stratégiques dépendra en grande partie des efforts de ces tiers auprès desquels la Société exerce un contrôle limité. Si les distributeurs internationaux actuels échouent à vendre les produits de la Société ou les vendent à des niveaux moindres que ceux anticipés, la société pourrait voir ses résultats diminuer ou ne pas atteindre ses prévisions.

Par ailleurs, si la Société n'est pas en mesure d'identifier et de créer des liens avec des distributeurs locaux et/ou des partenaires stratégiques appropriés dans les pays où elle a l'intention de commercialiser et de distribuer ses produits, ses activités, sa situation financière et ses résultats pourraient en être affectés.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- formation et implication des partenaires au travers de réunions régulières;
- renforcement de la structure des Regional Sales Managers pour réaliser un suivi régulier des partenaires du Groupe ; et
- imposition contractuelle de quotas annuels minimum de vente pour les distributeurs.

Risques liés à la fiabilité des prévisions de ventes

Les prévisions de ventes d'équipements et de services par les équipes de Vente jouent un rôle fondamental dans plusieurs processus de la Société, tels que l'établissement du budget annuel et ses éventuels ajustements en cours d'exécution, l'établissement du plan de production annuel et ses ajustements en cours d'exécution, ou encore les négociations avec les fournisseurs industriels qui se traduisent par des engagements mutuels sur des quantités et des prix, et les ajustements périodiques des quantités à livrer. Une surestimation de ces prévisions annuelles et trimestrielles peut conduire à sur-engagement de ressources humaines et matérielles dont l'ajustement pourrait conduire à des coûts supplémentaires pour le Groupe. Inversement, une sous-estimation pourrait conduire à une rupture des approvisionnements et à l'incapacité à fournir les produits dans les délais attendus par les clients. Un manque de fiabilité des prévisions commerciales pourrait également conduire à un management inadéquat des attentes des analystes et des investisseurs.

Pour gérer ce risque, le Groupe a mis en place les actions suivantes :

- amélioration continue de la méthodologie et des outils permettant de mesurer le degré de maturité des prospects commerciaux ;
- renforcement de la discipline des forces de Vente pour utiliser pleinement les outils de CRM.

4.3. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Niveau de risque élevé

Risques liés à l'apparition de technologies de rupture

Les produits du Groupe reposent sur des technologies originales et protégées par des brevets. Le Groupe continue à investir dans la recherche et le développement pour étendre ces technologies de manière à conserver son avantage compétitif. Mais la Société ne peut exclure l'apparition de nouvelles technologies dans les domaines qui sont au cœur de son activité. Celles-ci pourraient offrir à des concurrents les moyens de contourner la protection intellectuelle mise en place par le Groupe, et même apporter des avantages décisifs en matière de performances ou de coût sur les technologies actuellement mises en œuvre. L'apparition d'une telle concurrence directe aurait un impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Pour gérer ce risque, le Groupe a mis en place les actions suivantes :

- investissement continu dans la Recherche et le Développement pour maintenir l'avance sur la concurrence ;
- suivi permanent des progrès de la recherche académique dans les domaines susceptibles de bénéficier à ses produits présents et futurs, tout particulièrement dans le domaine des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle ;
- développement de programmes de collaboration avec des laboratoires de recherche académique qui excellent dans leur domaine scientifique.

Risques liés à la prévisibilité d'exécution des projets de développement de produits

La croissance du Groupe repose en très grande partie sur le développement de nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités sur les produits existants. Ces développements sont conduits sous forme de projets menés par des équipes multi-fonctionnelles au cœur desquelles se trouvent les équipes de Recherche et développement. La planification de tels projets a un impact majeur dans l'établissement des plans stratégiques à moyen et long terme de la Société ainsi que dans l'établissement des budgets annuels. Une prédictibilité insuffisante dans l'exécution des projets de développement des produits pourrait influencer les résultats du Groupe en raison notamment :

- des changements apportés au plan de croissance de l'entreprise ;
- la survenance de dépenses non prévues ; et
- des coûts supplémentaires liés aux engagements à long terme avec les fournisseurs impliqués dans les futures productions.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- un renforcement de la direction en charge de la gestion des projets de recherche-développement ;
- une amélioration dans l'exécution des développements logiciels suivant la méthodologie « Agile » qui permet de mesurer en continu les progrès réalisés ;
- un renforcement des marges de sécurité dans l'exécution des projets, par l'ajout éventuel de contractants ; et
- la minimisation des situations de partage d'un ingénieur entre plusieurs projets pour éviter les phénomènes de propagation des retards inter-projets.

Niveau de risque modéré

Risques liés à la capacité du Groupe à protéger sa propriété intellectuelle

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. En outre, la Société n'a pas, à ce

jour, déposé de demandes de brevets dans tous les pays dans lesquels elle opère, même si ses brevets ou demandes de brevet sont le plus souvent déposés aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe les plus importants et, le cas échéant, au Japon.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe; et
- la technologie EOS ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers.

Les concurrents du Groupe pourraient ainsi contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. A ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune contestation de ce type par des concurrents.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'EOS et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, celui-ci peut être amené à fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation d'EOS.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les mesures mises en place par le Groupe pour minimiser ces risques sont les suivantes :

- renforcement de la politique de dépôt de brevets pour protéger le développement de nouveaux produits et rajeunir le portefeuille de brevets sur les technologies déjà commercialisées; et
- une analyse de la propriété intellectuelle est réalisée au début de chaque programme de recherche et développement pour identifier les éventuels brevets existants qui pourraient imposer des contraintes ainsi que les opportunités de dépôt par le Groupe. Une stratégie de protection est alors définie et remise à jour à chaque jalon traçant l'avancée du programme.

Risques liés à la dépendance aux technologies appartenant à des tiers

La Société peut utiliser des technologies appartenant à des tiers dont elle ne maîtrise donc pas la protection et les évolutions futures. Elle bénéficie ainsi de deux licences mondiales exclusives sur la propriété intellectuelle relative à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Les licences sont concédées par, respectivement, l'École de Technologie Supérieure (ETS) de Montréal ainsi que par l'Association de Recherche Technologie et Sciences (ARTS), cette dernière agissant en partenariat avec l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak (ex Laboratoire de Biomécanique) de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

Dans le cadre de ces licences, la Société s'est engagée à s'acquitter, envers chacun de ces deux instituts d'une redevance proportionnelle sur le prix de vente des systèmes EOS. Les termes de ces licences sont détaillés au chapitre 22 « Contrats Importants » du présent Document de référence.

Aussi longtemps que le Groupe exploitera des technologies sous licence, il dépendra des technologies qui lui ont été concédées. Des améliorations pourraient être apportées à ces technologies par leurs propriétaires et mises à disposition de concurrents du Groupe qui perdrait ainsi un avantage compétitif, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Ce risque est minimisé par le Groupe qui a mis en place une stratégie de protection des améliorations qu'il a apportées, ou qui seraient susceptibles d'être apportées, à ces technologies pour les rendre plus performantes dans les domaines propres à son activité.

Risques liés aux actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Bien que la Société fasse régulièrement mener par ses Conseils en Propriété Intellectuelle des études sur sa liberté d'exploitation, études qui n'ont pas jusqu'ici identifié d'éléments de nature à réduire cette liberté d'exploitation, elle ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;

- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en termes de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Les mesures mises en place par le Groupe pour minimiser les risques liés à la protection de sa propriété intellectuelle permettent également de minimiser les risques qui affecterait sa liberté d'opérer

Risques liés à la dépendance de partenaires d'approvisionnement en technologie uniques

La Société s'appuie sur des partenaires externes pour approvisionner ou codévelopper des technologies qui ne sont pas dans son cœur de métier et les intégrer dans ses produits. Elle est alors soumise à des risques liés à la capacité de ces partenaires à fournir dans les délais fixés un composant, un sous-ensemble ou un logiciel ayant les performances requises. Un retard ou des performances insuffisantes pourraient affecter le programme de recherche et développement du Groupe, et entraîner des coûts supplémentaires, un retard, voire une annulation. Des performances insuffisantes pourraient également conduire à revoir à la baisse les performances du produit du Groupe, ce qui pourrait impacter les perspectives de vente. Ces risques peuvent être exacerbés lorsque la technologie concernée est maîtrisée par un très faible nombre d'acteurs, rendant ainsi plus compliqué le recours à un partenaire alternatif.

Les mesures mises en place par le Groupe pour gérer ces risques sont les suivantes :

- une analyse des risques techniques et d'exécution est réalisée au titre de chaque programme de recherche et développement et des étapes de faisabilité techniques sont menées avant d'engager complètement le Groupe ;
- les contrats signés avec de tels partenaires contiennent des clauses détaillées de performances et de délai et
- une seconde source de co-développement ou d'approvisionnement est identifiée autant que faire se peut et suivie tout au long du programme de recherche et développement. Elle pourra éventuellement être qualifiée comme seconde source d'approvisionnement après la mise en production du produit de la Société.

Risques liés à la perturbation des systèmes d'information ou aux atteintes importantes à la sécurité des systèmes du Groupe

Les activités commerciales du Groupe reposent sur des réseaux et des systèmes informatiques pour la transmission, le traitement et le stockage sécurisés des informations électroniques, ainsi que pour la communication entre les sites dans le monde et avec les clients et les fournisseurs.

Le Groupe est de plus en plus dépendant d'infrastructures et de systèmes informatiques sophistiqués pour mener ses activités. Dans le cours normal de ses activités, le Groupe recueille, stocke et transmet de grandes quantités d'informations confidentielles. Il est essentiel de le faire de manière sécurisée afin de préserver la confidentialité et l'intégrité de ces informations. Le Groupe a également sous-traité d'importants éléments de ses activités à des tiers, dont certains situés hors de France, y compris des éléments importants de son infrastructure informatique. Le maintien de la confidentialité de ces informations et du secret commercial est important pour la position concurrentielle du Groupe. Cependant, ces informations peuvent être difficiles à protéger.

Le Groupe peut être exposé à des menaces sur ses ordinateurs, ses systèmes de communication et ses bases de données, par des accès non autorisés, des piratages informatiques, des virus informatiques, des codes malveillants, des attaques cybercriminelles, des cyberattaques et d'autres problèmes de sécurité et perturbations du système. Des personnes non autorisées peuvent tenter de pirater les systèmes du Groupe pour obtenir des données à caractère personnel relatives à des employés ou à des patients traités dans le cadre des activités SAAS, des informations confidentielles ou protégées de tiers ou des informations relatives aux données commerciales et financières du Groupe.

Si des événements de cette nature se produisaient, le Groupe pourrait exposer les patients à des vols d'identité, perdre des clients ou avoir plus de difficulté à en attirer de nouveaux. Le Groupe pourrait également subir une perte ou une utilisation abusive d'informations confidentielles ou de données commerciales et financières. Enfin, le Groupe pourrait être exposé à des litiges avec des patients, subir des sanctions ou des amendes conformément aux réglementations applicables et être contraint d'engager des dépenses à la suite de violations de la confidentialité des données ou subir d'autres conséquences négatives, notamment des actions en justice et la réputation du Groupe pourrait être atteinte.

Les mesures de réduction du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- identification de Data Privacy Officers [DPO] au sein de l'organisation, chargés d'analyser les risques d'atteinte à l'intégrité des données et de développer et exécuter le plan de protection des données ;
- un plan d'action est en place pour obtenir la certification HiTrust, garantissant la pertinence des procédures mises en place pour assurer la protection des données personnelles de santé manipulées par la Société ;
- l'utilisation de d'hébergeurs de données de santé agréés pour accueillir les données de santé utilisées par les activités de services 3D.

4.4. RISQUES OPERATIONNELS

Niveau de risque modéré

Risques liés à la dépendance aux sous-traitants pour l’approvisionnement d’une partie des composants de l’appareil EOS

L’appareil EOS comprend des composants et sous-ensembles de diverses natures, produits pour partie par la Société (les détecteurs de rayons X) et pour partie par des tiers (les tubes et générateurs de rayons X par exemple).

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne dispose pas de double source d’approvisionnement pour tous ses composants.

S’agissant des composants mécaniques et électroniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s’approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S’agissant des détecteurs de rayons X assemblés et testés en interne, le Groupe ne peut exclure des risques associés à des défauts ou dérives dans les processus de production qui pourraient dégrader le rendement et réduire le flux de production ; des équipements performants ont été introduits pour automatiser les opérations les plus critiques qui étaient auparavant réalisées manuellement et des processus qualité exigeants ont été mis en place pour limiter ces risques. Ces actions ont permis d’améliorer continûment le rendement de fabrication depuis 2015 et d’augmenter ainsi la capacité de production sans investissements majeurs.

S’agissant des générateurs de rayons X, le Groupe a limité son risque d’approvisionnement en développant en 2013 une seconde source. La production est ainsi partagée aujourd’hui entre ces 2 sources simultanément actives.

S’agissant des tubes à rayons X, le Groupe étudie la possibilité de qualifier un second fournisseur de performance équivalente pour limiter les risques d’approvisionnement liés à ces composants.

Il faut noter que le développement de secondes sources pour ces composants critiques nécessite un délai minimum de qualification et d’adaptation de la « Supply Chain », voire l’obtention de nouvelles certifications réglementaires. Il conduit également à réduire les volumes d’achat par fournisseur, avec un impact potentiel de surcoût. Il pourrait donc avoir un impact significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- un plan d'urgence est défini dans les contrats d'approvisionnement, incluant des niveaux de stocks de sécurité à maintenir par les fournisseurs ; et
- une seconde source a été identifiée pour les composants critiques majeurs, et qualifiée pour la majorité d’entre eux.

Risques liés à la dépendance d'un partenaire unique pour l'intégration de ses équipements

L'appareil EOS est réalisé pour partie par le Groupe lui-même (pour les détecteurs) et pour partie par des tiers (pour certains sous-ensembles et pour l'appareil final). En particulier, le Groupe recourt aux services d'un intégrateur unique, AXE Systems, en charge d'assembler les équipements EOS (voir le chapitre 6.4.2. Organisation de la production).

La conformité du Groupe aux réglementations internationales en tant que fabricant de dispositifs médicaux dépend donc pour partie de ce partenaire extérieur au Groupe, lui-même considéré comme un fabricant par certaines autorités réglementaires. Il en résulte qu'il doit maintenir pour ses activités de production et de support à la production un système qualité en tout point comparable à celui du Groupe, ce qui entraîne des coûts certains. Il résulte également de cette lourde contrainte un conflit potentiel de priorité entre ses actions pour le Groupe et celles liées à ses autres clients qui peuvent représenter un volume d'affaire ou une rentabilité supérieurs.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe reposent sur un suivi étroit de la conformité et des performances du partenaire (audits, revues périodiques) et un accompagnement proactif dans toutes les actions correctives.

Risques liés au respect des réglementations locales par ses partenaires de maintenance

Le Groupe fait appel à des sociétés partenaires pour réaliser l'installation et la maintenance des produits dans les pays où la vente des équipements se fait par l'intermédiaire de distributeurs. Ces partenaires de service après-vente peuvent être différents des distributeurs lorsque ces derniers n'ont pas les compétences et l'organisation requises. Ils représentent la Société auprès des autorités réglementaires locales et sont soumis aux obligations réglementaires locales régissant les interventions sur des dispositifs médicaux. La mise en place de réglementations supplémentaires par ces autorités pourrait entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité. Un service après-vente de mauvaise qualité pourrait avoir des conséquences importantes pour les clients, voire pour les patients, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Société.

La Société ne peut pas en outre garantir que ses prestataires de service après-vente respecteront toujours les réglementations, autorisations et normes en vigueur. Si les systèmes qualité mis en œuvre par eux s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées au Groupe. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- évaluation approfondie des systèmes qualité et de la capacité à observer les réglementations locales lors de la sélection des partenaires de service après-vente ;

- séparation des contrats de distribution et de sous-traitance du service après-vente même lorsqu'il s'agit du même partenaire afin de pouvoir gérer séparément les risques associés à ces deux activités ;
- suivi continu des performances des partenaires de service après-vente.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique qualifié. La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Il est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques notamment pour recruter et fidéliser les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Les mesures de gestion du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence pour les dirigeants, à l'exception du Directeur Général comme indiqué dans le chapitre 15, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité ; et
- le Groupe a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions, attributions gratuites d'actions).

4.5. RISQUES FINANCIERS

Niveau de risque élevé

Risques de liquidité

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels:
 - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
 - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
 - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques : les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Par conséquent, il existe des besoins substantiels en fonds de roulement du fait d'un DSO long. Les mesures de réduction du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- développement du factoring des factures clients ;
- amélioration des conditions de paiement ;
- accélération du temps d'installation ; et
- renforcement des processus de collecte des fonds internes et externes ; et
- évolution des conditions commerciales vers les clients directs en 2019 pour placer le transfert de propriété au moment de la recette finale de l'équipement, ce qui permettra de réduire ainsi significativement le DSO de ces opérations.

Comme mentionné en 4.12 des états financiers consolidés, présentés au chapitre 20 du présent Document de référence, au 31 décembre 2018, la Société et ses filiales disposent d'une trésorerie de 19,7 millions d'euros et ont consommé, au cours de l'exercice 2018, 8,7 millions d'euros au titre de leurs activités opérationnelles et 4,1 millions d'euros au titre de leurs activités d'investissement. Le niveau de trésorerie disponible au 31 décembre 2018, sur la base de ses prévisions budgétaires, couvre ses besoins de financement pour les 12 mois d'activité.

Par ailleurs, la société a engagé un programme de réduction de son BFR, et elle dispose d'options de financements complémentaires, dont le financement du poste de créances clients via un développement de l'affacturage.

Niveau de risque modéré

Risques liés au financement des charges d'exploitation liées à la croissance

Depuis sa création en 1989, le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles qui s'expliquent par le caractère innovant des produits développés qui impliquent une phase de recherche et de développement de plusieurs années et par les investissements commerciaux significatifs qui ont été réalisés sur les marchés export clé, et particulièrement aux Etats-Unis.

Au 31 décembre 2018, ses pertes opérationnelles cumulées sur les trois derniers exercices clos au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 s'élevaient à 18 576 k€ dont une perte opérationnelle de 8 244 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années dans le cadre de son développement commercial et de ses activités de recherche, qui tiennent compte de :

- l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la performance de ses produits et les données cliniques qui y sont liées ;
- La nécessité de réaliser de nouveaux investissements commerciaux pour accompagner le développement des ventes d'EOS sur ces marchés actuels et ses nouveaux marchés ;
- La nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation d'EOS sur de nouveaux marchés ;
- La nécessité de renouveler les autorisations déjà tenues suite aux évolutions des produits dans un contexte réglementaire se renforçant significativement partout dans le monde.

L'accumulation des pertes d'exploitation pourrait avoir pour conséquence la perte de confiance des investisseurs. La Société pourrait également être obligée de se refinancer dans des circonstances défavorables (par exemple, des taux élevés ou un cours de bourse bas).

La principale mesure de réduction du risque mise en place par le Groupe réside dans le contrôle de l'augmentation des dépenses, tant au niveau de l'élaboration des budgets que du suivi des dépenses opérationnelles et de leur projection dans le cadre des révisions budgétaires.

Risques liés à l'émission d'obligations

En mai 2018, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes, avec une échéance au 31 mai 2023, pour un montant nominal de 29 543 626,80 euros. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement à terme échu les 31 mai et 30 novembre de chaque année, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. La capacité de la Société à rembourser l'emprunt obligataire à l'échéance dépend en partie de sa performance à venir, laquelle est sujette au succès de ses produits et de ses futures activités, mais également à des facteurs économiques, financiers et concurrentiels qui échappent à son contrôle. De plus, le Groupe pourrait contracter des dettes supplémentaires à l'avenir, dont certaines pourraient être des dettes garanties. Même si les modalités des obligations convertibles n'interdisent pas au Groupe de contracter des dettes supplémentaires, les modalités de cet emprunt obligataire pourraient avoir pour effet de diminuer la capacité du Groupe à rembourser les nouvelles dettes à l'échéance.

Le contrat régissant les obligations contient les clauses restrictives habituelles et les cas de défaut habituels. Les clauses restrictives incluent notamment des limitations portant sur la création de nouvelles garanties sur les actifs du Groupe. En cas de manquement aux modalités des obligations convertibles (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal, défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles, ce qui aurait un impact négatif substantiel sur ses activités et ses perspectives, et pourrait entraîner la chute du cours des actions ordinaires de la Société.

4.6. RISQUES JURIDIQUES

Niveau de risque modéré

Risques liés au respect en continu des réglementations sur les dispositifs médicaux

Les produits du Groupe sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment :

- De conception ;
- De validation clinique des produits ;
- De fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits ;
- D'étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- De stockage des produits ;
- D'identification et de traçabilité des produits ;
- De procédures de conservation des données ; et
- De surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Ces réglementations s'appliquent au Groupe en tant que fabricant de ces produits.

De fait, les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe, développement, contrôle, fabrication, vente et maintenance des produits.

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations de commercialisation ou certifications qualité, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations et certifications. Si la certification qualité ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

De nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non-renouvellement des autorisations de

commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

De telles situations, si elles se produisaient, seraient susceptibles d’avoir un effet défavorable significatif sur l’image du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Les mesures de réduction du risque mises en place par le Groupe sont :

- suivi continu des réformes réglementaires sur les dispositifs médicaux par l'équipe Regulatory, avec le soutien de consultants externes pour les marchés lointains ;
- audits internes annuels réalisés par des consultants externes ; et
- intégration des exigences réglementaires dans les spécifications des produits.

Risques liés au respect des réglementations locales par les partenaires du Groupe

Le Groupe ne peut garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants, et en particulier son partenaire AXE Systems, lui-même enregistré auprès de la FDA, respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et imposer qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives, voire imposer d'interrompre la fabrication et la livraison de produits du Groupe jusqu'à ce que la non-conformité soit corrigée. La mise en place d'actions correctives, la suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités du Groupe ou d'un de ses fournisseurs pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a l'intention de commercialiser ses produits sur un certain nombre de marchés internationaux. Pour pouvoir commercialiser et vendre ses produits dans un pays ou une région spécifique, le Groupe et/ou ses distributeurs doivent se conformer à la réglementation de ce pays ou de cette région. Bien que la réglementation de certains pays n'entrave pas la commercialisation et la vente de tout ou partie de ses produits, ni n'exige une notification, d'autres exigent que le Groupe et/ou ses distributeurs obtiennent l'approbation des autorités réglementaires locales. Ces réglementations et le temps requis pour un examen réglementaire varient d'un pays à l'autre.

L'obtention des autorisations réglementaires est longue et coûteuse. Le Groupe ne peut pas être certain que ses distributeurs ou lui-même recevront les autorisations réglementaires pour ses produits, leurs futures évolutions ainsi que pour tout produit futur dans chaque pays ou région dans lequel le Groupe prévoit leur commercialisation. Il se peut que le Groupe ne respecte pas les normes de qualité et de sécurité requises pour conserver les autorisations que le Groupe ou ses distributeurs ont reçues.

Si le Groupe ou ses distributeurs sont incapables de conserver ses autorisations ou ses certificats de conformité dans un pays ou une région donnés, le Groupe ne sera plus en mesure de vendre ses produits ni aucun produit futur dans ce pays ou cette région, l’image du Groupe et sa capacité à générer des revenus seraient sensiblement et défavorablement affectées.

Les mesures de réduction du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- suivi continu des réformes réglementaires sur les dispositifs médicaux par l'équipe Regulatory, avec le soutien de consultants externes pour les marchés lointains ;
- suivi des obligations réglementaires formalisé dans les contrats de distribution ;
- suivi étroit des distributeurs impliqués dans des actions concernant des réglementations locales ; et
- traçabilité complète de toutes les composantes du produit ;
- mise en place et maintien par le Groupe d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 et à la norme américaine 21CFR-Part 21 pour garantir l'entière conformité de chaque produit à la réglementation applicable ainsi que sa qualité.

Risques liés aux dommages potentiels aux patients et aux utilisateurs des produits de la Société

Les patients et plus généralement les utilisateurs de la technologie EOS sont soumis à des risques pour leur santé en raison de la nature même des produits de la Société.

Les patients sont exposés à un risque d'irradiation excessive pendant la durée de l'examen radiologique en cas de dysfonctionnement majeur de l'équipement et d'erreur simultanée de l'opérateur réalisant l'examen.

Une erreur dans le diagnostic ou la planification d'un geste opératoire réalisés par un professionnel de santé utilisant les produits de la Société peuvent nuire à la santé du patient et mettre en jeu la responsabilité du professionnel de santé comme celle de la Société. De même, une erreur dans la modélisation 3D des structures osseuses d'un patient réalisée par les ressources 3D Services de la Société à la demande d'un personnel de santé qui doit en valider le résultat pourrait également nuire à la santé du patient concerné et mettre en jeu la responsabilité du professionnel de santé comme celle de la Société.

Par ailleurs, si un produit que la Société conçoit ou est défectueux (soit par un défaut de conception ou de fabrication, soit par une utilisation incorrecte du produit, soit pour d'autres raisons) ou est jugé défectueux par une autorité compétente, le Groupe pourra être requis de corriger ou rappeler le produit en cause et de notifier d'autres autorités réglementaires. La publicité inadéquate résultant d'une correction ou d'un rappel, imposé comme tel, pourrait nuire à la réputation du Groupe. La correction d'un défaut tout comme le rappel d'un produit consommeraient des ressources et auraient un impact financier matériel sur l'activité de la Société notamment en engendrant des coûts substantiels et en faisant perdre des recettes et/ou accumuler des pertes.

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, cela aurait pour conséquence d'affecter gravement la

commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

Les mesures de réduction du risque mises en place par le Groupe sont les suivantes :

- contrôle systématique des performances de la chaîne de rayons X après toute opération de maintenance impliquant l'un de ses composants et lors de chaque maintenance préventive ;
- vérification approfondie des performances du produit en relation avec la génération des informations cliniques ;
- formation approfondie de professionnels de santé utilisant nos produits ; et
- double vérification de toutes les données cliniques générées par l'organisation « 3DService » avant mise à disposition du personnel de santé qui doit formellement les valider.

4.7. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu’il estime compatibles avec la nature de son activité. Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Branche	Compagnie	N° de police	Niveau de couverture
Multirisques entreprises	AXA	6237313004	Matériels/Mobilier : 1 597 950 € Support informations : 18 402 € Frais et pertes : 319 589 € Recours des tiers : 1 260 446 € Bris de matériels informatiques : 316 239 € Transports de ces biens : 21 083 €
Flotte automobile	MMA	127589982	5 véhicules
Marchandises transportées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	Transport aérien, maritime ou terrestre : 1 000 000 € / expédition Transport privé : 100 000€
Marchandises Stockées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	500 000€ par site – 8 sites
Congrès	ACE EUROPE	FRCGNA11758	200 000€
RC professionnelle	AXA CHUBB	FRCAI19552	RC avant livraison : 8 000 000€/sinistre RC après livraison : - 5 000 000 €/an et /sinistre
RC des dirigeants	AIG	0007902286	5 000 000€ par période d’assurance
Cyber Risks	CHUBB	FRINTA34338	5 000 000 € par sinistre et par période d’assurance
Matériels pour les congrès et/ou expositions	AXA	5042895804	8 870 € HT par salon

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 252 k€, 215 k€ et 211 k€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

Par ailleurs, les marchandises stockées chez les sous-traitants sont assurées par les sous-traitants eux-mêmes. Une attestation d'assurance leur est régulièrement demandée.

4.8. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le Conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil du 16 avril 2019.

4.8.1. Gouvernance

a. Conseil d'administration

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'administration de la Société. Chaque membre du Conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Les membres du Conseil sont convoqués par email dans un délai raisonnable, et 5 jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil sont adressés par email ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion.

Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 10 fois et le taux de présence moyen des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 88%.

Madame Paula Ness Speers a démissionné de son mandat d'administrateur à effet du 11 décembre 2018. Monsieur Antoine Vidal, représentant de Fosun, a été coopté en remplacement en qualité d'administrateur, cooptation qui a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 décembre 2018.

Le conseil d'administration du 5 novembre 2018 a mis fin au mandat de directrice générale de Madame Marie Meynadier à effet du 31 décembre 2018. Madame Marie Meynadier poursuit son mandat d'administrateur.

Monsieur Mike Lobinsky a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 20 décembre 2018 et en qualité de directeur général à compter du 1^{er} janvier 2019 par le conseil du 5 novembre 2018.

b. Comité d'Audit

Composition

Le comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 16 décembre 2011 dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous. A la date de rédaction du présent rapport, il est composé de Madame Marie-Laure Garrigues et de Monsieur Eric Beard qui en est le président.

Attributions

La mission du comité d'audit est d'assister le Conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Approuver les services autres que la certification des comptes réalisés par les commissaires aux comptes ;
- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- Assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- De manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins, avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du Conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout administrateur de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité

d'audit en informe au préalable le Conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au Conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du Conseil d'administration.

Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le comité d'audit de la Société s'est réuni trois fois, afin notamment d'examiner les comptes annuels 2017, les comptes semestriels 2018 et l'analyse des risques.

c. Comité des rémunérations

Composition

Le comité des rémunérations a été mis en place par le Conseil d'administration du 2 mars 2006, et son règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2011 tel que décrit ci-dessous. Ce comité est composé d'au moins deux membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du Conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, il est composé de Madame Marie Meynadier et de Madame Marie-Laure Garrigues qui en est la présidente.

Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et du Groupe, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :

- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil d'administration ;
 - de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du Conseil d'administration ;
 - de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le Conseil d'administration en matière de rémunération ; et
 - de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du Conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du Conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du Conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité à la direction générale et au Conseil d'administration leur permettent d'être pleinement informés, et de faciliter ainsi leurs délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2018

Le comité des rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2018 afin notamment d'examiner et valider le plan de rémunération 2018 de l'équipe de Direction, donner son avis sur le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et réfléchir à un plan de rétention de l'équipe dirigeante.

d. Comité stratégique

Composition

Le comité stratégique a été mis en place par le Conseil d'administration du 15 janvier 2013.

A la date de publication du présent rapport, il est composé de Monsieur Gérard Hascoët, Monsieur Mike Lobinsky et de Madame Marie Meynadier, qui en est la présidente.

Attributions :

Le comité stratégique est notamment chargé :

- D'étudier toutes les questions stratégiques intéressant le Groupe, en matière de recherche et de développement, en matière industrielle, et en matière d'alliances et de partenariats de toutes natures ;
- D'étudier tous les projets significatifs d'investissement, d'alliance ou de partenariat ;
- De faire au Conseil tous rapports, d'émettre tous avis et de faire toutes recommandations, sur toutes les questions entrant dans sa mission ;
- De manière générale, le comité stratégique apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président.

Le comité stratégique peut demander au président du Conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité stratégique ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité stratégique fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au Conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2018

Le comité stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018 afin d'examiner les différentes options stratégiques du Groupe et ses principaux axes de développement.

e. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

De plus, ainsi qu'exposé aux paragraphes a) à d), la Société s'est dotée de trois comités ad hoc, chacun dirigé par des administrateurs distincts du Directeur Général.

Ainsi, les pouvoirs du Directeur Général sont limités dans le cadre de la tenue du Conseil d'administration et des trois comités spécialisés, chacun investi d'un pouvoir étendu dans son domaine respectif (orientation stratégique du Groupe, communication financière et ressources humaines.)

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Gérard Hascoët et Monsieur Mike Lobinsky est le Directeur Général de la Société.

4.8.2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

a. Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque Société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

a) la conformité aux lois et règlements ;

b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;

c) le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

b. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

c. Description des procédures de contrôle interne

La Société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Société ;
5. Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisés par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, maintenance, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures

ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.

- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

Actions d'animation

- Comité exécutif : une fois par mois environ, il réunit le Directeur Général, Président Amérique du Nord, Directeur des Opérations, Directeur Administratif et Financier et Directeur de la Transformation et traite les aspects opérationnels et stratégiques.
- Comité de direction : une fois par mois environ, il réunit le Directeur Général et les sept directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général informe les salariés du Groupe des objectifs définis en Comité de direction et de l'état d'avancement de la Société vis-à-vis de ces objectifs ;
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits ; et
- Revues de Management Qualité semestrielles : examen du système qualité du Groupe, de tous les indicateurs Qualité par activité, et identification des actions pertinentes pour l'amélioration de la qualité.

Outils

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et
- Un ERP traitant la gestion de la production, les stocks, la maintenance et la gestion commerciale.

Composante 3 : processus de gestion des risques

Le Groupe est soumis à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non-détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficacité des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

L'ensemble des risques de la Société a été formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice a permis de formaliser la hiérarchisation des principaux risques opérationnels, et de valider la pertinence de mesures mises en place par la Société pour minorer ces risques.

Composante 4 : activités de contrôle

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité du Groupe. Le Groupe doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé du Groupe a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base documentaire ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie.

Ce processus dit « CAPA » (*Correctives Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2017, outre les audits réalisés par les Commissaires aux Comptes de l'entreprise, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrées et suivies dans la base ENNOV;

- Audit de renouvellement de la certification ISO 13485 réalisé par le GMED
- Audits de sous-traitants réalisés par l'équipe Qualité interne.

Au-delà des activités d'audit interne, le Groupe suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

d. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de cinq personnes. La comptabilité de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à des cabinets d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des instruments de capitaux propres (actions gratuites, stock-options, bons de souscription d'actions) sont confiées à des experts indépendants.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comporte la Société française et ses cinq filiales. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

Suivi des filiales

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

Clôture des comptes statutaires et consolidés

Un expert-comptable assure la revue fiscale annuelle des comptes statutaires, de même que la revue des comptes consolidés semestriels et annuels.

Calendrier de clôture

Les comptes mensuels sont arrêtés dans un délai de 8 jours ouvrés.

e. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

Le Groupe attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. En 2018, il a maintenu ses investissements afin notamment d'étendre et d'harmoniser son système qualité à l'ensemble de ses activités. Ces efforts seront poursuivis en 2019, de même que l'analyse et l'amélioration des actions mises en place pour réduire l'exposition du Groupe aux risques opérationnels majeurs.

4.9. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent Document de référence, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date du présent Document de référence.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	52
5.2	INVESTISSEMENTS	58

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est : EOS imaging.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EOS imaging a été immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 349 694 893.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 8 février 1989 sous la dénomination sociale *Biospace Instruments* et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 8 mars 1989.

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation (soit jusqu'au 8 mars 2088), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

EOS imaging est une Société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au 10 rue Mercoeur 75011 Paris – téléphone : 01 55 25 60 60.

5.1.5. Evénements marquants dans le développement du Groupe

La Société Biospace Instruments est créée par Georges Charpak, Prix Nobel de Physique 1992. Puis, Marie Meynadier en prend la direction en 1999 et développe sur le marché international une première Société d'imagerie pour la recherche pharmaceutique, rapidement profitable, filiale qui sort du Groupe en 2007.

Entre 2000 et 2004, en parallèle, des travaux préliminaires de preuve de concept sont menés sur l'imagerie médicale appliquée à l'orthopédie. Ils conduisent au prototypage et essais cliniques d'une première version d'EOS.

Le Groupe s'engage pleinement dans le développement de la technologie EOS à partir de 2005 avec une première levée de fonds de 7,5 millions d'euros menée par Edmond de Rothschild Investment Partners avec UFG et COFA Invest, le fonds d'investissement du Pr Cotrel, fondateur de Sofamor Danek (devenu en 1999 la branche Spine de Medtronic).

En 2007, le Groupe lève 12 millions d'euros auprès de Sociétés de capital-risque historiques, de NBGI Ventures et de Crédit Agricole Private Equity, réalise les premières ventes des équipements EOS et obtient les premières autorisations de mise sur les marchés européens et américains pour la plateforme matérielle EOS.

Puis, le Groupe prend le nom d'EOS imaging en 2010. EOS est utilisé en routine clinique dans des hôpitaux aux Etats-Unis, au Canada et dans six pays européens. Troisième tour de financement avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignation aux côtés des actionnaires historiques dans une levée totale de 12,3 millions d'euros.

Les autorisations de mise sur les marchés européens et américains des applications logicielles 3D associées sont obtenues entre 2009 et 2011.

L'année 2012 est marquée par l'introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris, en février et par l'entrée en Asie avec une première installation au sein du National University Hospital (NUH) de Singapour.

En octobre 2013, le Groupe obtient des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon, pour une première installation au Japon en décembre 2013, le Japon étant le second marché après les USA en imagerie médicale.

En novembre 2013, le Groupe réalise l'acquisition de la Société OneFit Medical qui développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient.

L'année 2014 est marquée par l'obtention du marquage CE pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche, en mars, par l'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation en Corée du Sud au mois d'octobre et par l'obtention de l'agrément de la FDA pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche au mois de décembre.

Au mois d'octobre, le 100ème système EOS est installé.

EOS imaging est également devenue éligible au dispositif PEA-PME en avril 2014.

En 2015, EOS imaging se dote de moyens financiers complémentaires par émission d'un emprunt obligataire de 15 millions d'euros, en trois tranches de 5 millions d'euros, les seconde et troisième tranches étant optionnelles en janvier, puis par la réalisation d'un placement privé de 8,7 millions d'euros en octobre.

L'activité de l'année 2015 est marquée par l'obtention de l'autorisation de la FDA pour l'option Micro Dose, l'obtention de la marque CE pour kneeEOS, le premier logiciel de planification 3D stéréoradiographique pour la prothèse totale du genou. EOS imaging renforce aussi sa présence en Asie avec une première installation à Hong Kong et crée la filiale EOS imaging Pte Ltd à Singapour, détenue à 100% par EOS imaging SA, cette entité étant destinée à coordonner l'action commerciale du Groupe en Asie.

Au mois de mai 2015, EOS imaging a lancé « EOS 3D Service », une offre de modélisation 3D et au mois de septembre, EOS imaging annonce l'acquisition de droits exclusifs sur une technologie de prédiction de l'évolution de la scoliose. Huit centres internationaux s'engagent dans une étude multicentrique pour confirmer l'avance de cette technologie prédictive. Enfin, EOS imaging annonce une première installation au Moyen-Orient au mois d'octobre.

Courant 2016, EOS imaging annonce la conclusion de plusieurs accords :

- un accord de licence et un partenariat exclusifs dans la simulation chirurgicale avec la Société canadienne Spinologics,
- accord de commercialisation avec la Société Stryker au Royaume-Uni,

- un accord de co-marketing avec Medtronic Japan,
- la signature d'un accord-cadre avec le prestigieux réseau hospitalier allemand Schön Kliniken,
- un nouveau partenariat exclusif avec la Société Anatoscope (Montpellier, France) dans le domaine des modèles virtuels de patients.

Du point de vue réglementaire, en 2016, EOS imaging obtient le statut de Technologie Innovante auprès de l'agence nationale coréenne de santé, le marquage CE pour spineEOS, sa solution de planification 3D en ligne pour la chirurgie du rachis, l'autorisation de commercialiser le système EOS en Chine, l'autorisation de la FDA pour spineEOS, sa solution en ligne de planification chirurgicale 3D du rachis et l'autorisation 510(k) de la FDA (Food and Drug Administration) pour commercialiser son logiciel kneeEOS aux Etats-Unis.

En parallèle, EOS imaging a annoncé l'acquisition du 10ème système EOS par le réseau Shriners Hospitals for Children aux États-Unis au mois de mai 2016 et a inauguré le premier système EOS à l'hôpital universitaire de Konyang, en Corée du Sud, troisième marché d'Asie.

Le Groupe a renforcé ses fonds propres au cours de l'exercice 2017 avec la réalisation d'un placement privé d'environ 7,8 millions d'euros au mois d'avril, puis, au mois de juin, dans le cadre du PACEO mis en place avec la Société Générale le 16 juin 2014, avec l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

Pour soutenir sa croissance dans la zone Amérique du Nord, EOS imaging a procédé au recrutement d'un Président Amérique du Nord rattaché à la Directrice Générale, Mike Lobinsky, qui a rejoint le Groupe en juillet 2017. En octobre, EOS imaging a nommé Eric Maulavé, précédemment VP Ventes Global, au poste de Directeur Général Adjoint. Didier Saint-Félix, précédemment Directeur des Opérations, est devenu à cette date Directeur de la Transformation.

EOS imaging a également renforcé ses équipes commerciales tant en nombre qu'en expérience dans le domaine de la vente d'équipements médicaux innovants (tels que les robots médicaux). EOS imaging a également transformé son approche du marché allemand, précédemment abordé par le biais d'un agent, en approche directe.

En avril 2017, EOS imaging a annoncé l'inauguration de la première plate-forme EOS en Israël, puis, en septembre 2017, l'introduction de la simulation biomécanique personnalisée dans ses solutions de planification chirurgicale du rachis. Le nouveau logiciel spineEOS sera présenté lors d'un symposium au congrès annuel de la Scoliosis Research Society (SRS).

En novembre 2017, EOS imaging a annoncé la tenue d'un Symposium lors du congrès américain de chirurgie de la hanche et du genou (AAHKS) au cours duquel des experts présenteront les avantages de la solution EOS dans l'arthroplastie totale de la hanche, en particulier le nouveau logiciel de planification et simulation chirurgicale hipEOS 3.0 qui a reçu la marque CE en octobre.

Enfin, au mois de décembre 2017, EOS imaging a remporté le prix Galien dans la catégorie « Dispositif médical ». Le prix récompense l'apport de la solution EOS® 2D/3D dans les soins orthopédiques.

Afin de soutenir la croissance de son activité en 2018, EOS imaging a souhaité faire évoluer son contrat d'emprunt obligataire avec IPF :

L'amortissement des trois premières tranches est suspendu à partir de décembre 2017 jusqu'en juin 2019, avec une fin d'amortissement reportée à juin 2022 ;

Une nouvelle tranche de 5 millions d'euros a été souscrite en janvier 2018, avec remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 et 60% in fine, sans émission supplémentaires de BSA, les autres conditions étant comparables à celles de la précédente tranche.

EOS imaging renforce sa présence en Allemagne avec une première installation au sein du Groupe Hospitalier Privé Asklepios au mois de février 2018. Le 2nd Groupe hospitalier privé allemand adopte EOS pour son établissement Asklepios Paulinen.

Après les premières installations réalisées en 2017 à Shanghai et dans la province du Jiangsu, EOS imaging a poursuivi sa croissance en Chine, avec une nouvelle installation dans un hôpital orthopédique de premier plan. L'hôpital Jishuitan de Beijing adopte la plate-forme d'imagerie orthopédique 2D/3D à faible dose EOS®.

EOS imaging a présenté au mois de mars 2018, lors de l'American Academy of Orthopedic Surgeons (AAOS) 2018 stereoVIEW, un outil de collaboration clinique multidisciplinaire et d'engagement du patient. stereoVIEW sera présenté aux côtés du nouveau logiciel pour la chirurgie de hanche hipEOS 3.0 (en attente d'approbation par la FDA) et des autres EOSapps.

En janvier 2018, EOS Imaging a souscrit une nouvelle tranche de 5 millions d'euros de son emprunt obligataire avec IPF. Les conditions initiales de remboursement prévoyaient un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 ainsi que 60% in fine, sans émission supplémentaire de BSA et à des conditions comparables à celles de la précédente tranche.

EOS Imaging a par ailleurs procédé au mois de mai 2018 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) par placement privé, sans droit préférentiel de souscription, auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant nominal de 29 543 626,80 euros. Toutes les obligations offertes ont été souscrites. Cette opération a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF existante à fin mai, soit 19 257 282 euros dont 1 132 282 euros d'intérêts. Le remboursement anticipé de la dette obligataire a par ailleurs généré le paiement d'honoraires de sortie anticipée de 2 018 634 euros comptabilisés intégralement en charges financières au 30 juin 2018.

Le 17 juillet 2018, EOS Imaging a annoncé la signature d'un accord ferme avec Fosun Pharmaceutical AG, une filiale de Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. Ltd, relatif à une prise de participation par Fosun Pharmaceutical AG au capital d'EOS Imaging réalisée par émissions d'actions nouvelles de la société.

La réalisation de cet investissement était notamment soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires chinoises et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'opération.

La Société a obtenu les autorisations réglementaires chinoises requises et a annoncé en date du 7 décembre 2018 avoir reçu le visa de l'AMF n°18-551 sur le prospectus relatif à l'opération. Le Directeur Général d'EOS imaging, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée au titre de la décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2018 (lui-même agissant en vertu des délégations et pouvoirs qui lui ont été conférés par la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18

mai 2018), a ainsi décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 15 061 856,13 euros, par l'émission de 3 446 649 actions nouvelles pour un prix de souscription de 4,37 euros chacune.

L'augmentation de capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie d'EOS imaging à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé le succès des opérations de règlement-livraison de cette augmentation de capital aux termes desquelles son capital social est de 261 304,07 euros, divisé en 26 130 407 actions. Les actions nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société.

Fosun Pharma, à travers Fosun Pharmaceutical AG, détient désormais 13,2% du capital et des droits de vote d'EOS imaging et devient à ce titre le premier actionnaire d'EOS imaging.

EOS Imaging a également souscrit, au cours du premier semestre 2018, un contrat d'affacturage pour améliorer le financement du cycle d'exploitation.

En date du 5 novembre 2018, le Conseil d'administration a souhaité faire évoluer la direction de la Société pour poursuivre et renforcer sa présence aux Etats-Unis, son premier marché, et y étendre sa base actionnariale. Le Conseil a ainsi nommé Mike Lobinsky, entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, au poste de Directeur Général Exécutif en vue de succéder à Marie Meynadier à compter du 1er janvier 2019. Marie Meynadier a poursuivi sa mission de Directrice Générale Exécutive jusqu'au 31 décembre 2018 et conservera après cette date un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

5.1.6. Communications depuis la clôture du dernier exercice clos

Le 16 janvier 2019, EOS imaging a annoncé la signature de l'Avenant au Contrat de Souscription aux termes duquel Fosun s'engage à ne pas exercer plus de deux-tiers de ses droits de vote pour voter en faveur des résolutions concernées et corrélativement à exercer au moins le tiers de ses droits de vote restant pour voter contre lesdites résolutions. Fosun ne sera pas tenu à un tel engagement dans l'hypothèse où elle renoncerait à son droit de souscrire aux augmentations de capital proposées préalablement à son vote sur les résolutions concernées.

Le 27 mars 2019, EOS imaging a annoncé l'installation de son premier système EOS aux Emirats Arabes Unis au sein du tout nouveau King's College Hospital inauguré à Dubaï en janvier 2019.

Le 15 avril 2019, le Groupe présente EOSlink, sa nouvelle solution qui permettra l'intégration des solutions logicielles de planification chirurgicale pré-opératoire EOSapps avec des solutions chirurgicales pré-opératoires, telles que les systèmes de navigation, les systèmes basés sur la robotique et les solutions de tiges radiales sur mesure.

Le 16 avril 2019, EOS imaging a annoncé une évolution notable des conditions générales de ventes des équipements EOS®.

A partir de 2019, les conditions générales de ventes directes d'équipements EOS® incluent un transfert de propriété à la signature de la Mise en Ordre de Marche, plus communément appelée « installation », date à laquelle la vente est effective et le revenu reconnu.

EOS imaging communique sur deux indicateurs clés, les prises de commandes et le carnet de commandes, afin d'apporter de la visibilité sur la performance commerciale et fournir une base de comparaison par rapport aux années précédentes.

Cette décision a été prise pour adapter le modèle commercial d'EOS imaging afin de mieux répondre aux attentes des clients et aux pratiques en vigueur dans l'industrie, notamment aux Etats-Unis.

Compte tenu des trois à douze mois de décalage entre la prise de commande et l'installation effective d'un équipement, le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 sera significativement impacté par cette transition. Cette évolution s'accompagnera d'améliorations de la gestion de la production et de la logistique, et permettra une réduction du besoin en fonds de roulement.

En conséquence, le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019 s'établit à 2,6 M€ y inclus les effets de change. Les prises de commandes reçues sur le trimestre s'élèvent quant à elles à 6,25 M€, reflétant l'évolution positive du prix de vente moyen. Les revenus récurrents s'établissent à 2,5 M€, dont 2,2 M€ issus des contrats de maintenance contre 1,7 M€ au 1er trimestre 2018 soit une augmentation de +28%. La somme du chiffre d'affaires et de l'évolution du carnet de commandes (6,20) M€ sur le 1er trimestre 2019 s'élève à 8,8 M€, qui se compare au chiffre d'affaire du 1er trimestre 2018 (9,5) M€, soit une baisse de 8%, conséquence d'un chiffre d'affaires exceptionnellement élevé au 1er trimestre 2018, particulièrement sur la région Asie Pacifique.

Le 22 mai 2019, la Société annonce que, dans le cadre d'une réorganisation interne du groupe Bpifrance, Bpifrance Participations a transféré l'intégralité de sa participation au capital d'EOS imaging, soit 2 230 222 actions, au FPS Bpifrance Innovation I (fonds professionnel spécialisé représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement).

Ce transfert n'impacte pas la participation indirecte au capital d'EOS imaging, de l'EPIC Bpifrance qui détient toujours 8,5% des titres en circulation après l'opération.

Le 16 juillet 2019, EOS imaging a annoncé son chiffre d'affaires consolidé, non audité, pour le semestre clos au 30 juin 2019.

Au deuxième trimestre 2019, EOS imaging a reçu 15 prises de commandes d'équipements représentant une valeur totale de 6,57 M€. Le nombre de prises de commandes d'équipement est en ligne avec celui de l'année dernière avec des tendances positives dans les zones Europe et Amérique du Nord, compensant la baisse prévue dans la zone Asie-pacifique en comparaison d'une base élevée en 2018.

En valeur, les prises de commandes d'équipements ont augmenté de +9% grâce à une hausse du prix de vente moyen en Amérique du Nord et à un mix géographique favorable : les commandes d'équipements en valeur ont augmenté de +45% en EMEA et +52% en Amérique du Nord. Les commandes du 2^{ème} trimestre 2019 dans la région Asie-Pacifique (-67%) sont à comparer à une base exceptionnellement élevée en 2018.

Au cours du premier semestre 2019, EOS imaging a enregistré 30 prises de commandes d'équipements pour un montant total de 12,82 M€. En Europe, la France a poursuivi son élan, avec des commandes d'hôpitaux prestigieux. Des commandes ont également été prises sur de nouveaux marchés comme la Suède et la République tchèque.

En Asie-Pacifique, EOS imaging est en ligne avec ses attentes pour l'année, alors que 75% des commandes passées en 2018 dans cette région avaient été enregistrées au premier semestre, avec notamment la commande de plusieurs systèmes dans un réseau de cliniques en Australie et l'entrée sur le marché indien.

En Amérique du Nord, l'adoption des systèmes EOS® s'est poursuivie dans les centres hospitaliers pédiatriques. Une accélération a été marquée dans les centres qui traitent des patients ortho/neuro

CHAP 5 – INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

adultes et enfants ainsi que dans les hôpitaux spécialisés dans les pathologies de la colonne vertébrale, de la hanche et du genou pour adultes.

Le chiffre d'affaires total du deuxième trimestre 2019 s'élève à 3,42 M€ dont 0,72 M€ de ventes d'équipements, correspondant à deux unités parmi les commandes 2019.

Le chiffre d'affaires récurrent total du 2^{ème} trimestre 2019 atteint 2,71 M€, dont 2,45 M€ de chiffre d'affaires issu des contrats de maintenance, à comparer à 1,74 M€ au 2^{ème} trimestre 2018 (soit une croissance de +41%).

Le chiffre d'affaires d'équipements enregistré sur deux unités au 2^{ème} trimestre est en ligne avec les attentes.

En regardant un indicateur comparable de performance, la somme du chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2019 et de la variation de la valeur du carnet de commandes d'équipements atteint 9,28 M€ contre 8,00 M€ au 2^{ème} trimestre 2018, soit une progression de +16% grâce aux ventes réalisées en Amérique du Nord (+57%) et en Europe (+32%), compensant un retrait dans la zone Asie-Pacifique (-60%).

Le chiffre d'affaires total du 1^{er} semestre 2019 s'élève à 6 M€ dont 0,77 M€ de chiffre d'affaires d'équipements, venant principalement de deux unités au deuxième trimestre.

Le chiffre d'affaires récurrent total du 1^{er} semestre 2019 atteint 5,23 M€, soit une croissance de +33% par rapport à l'année dernière, dont 4,66 M€ de revenus issus des contrats de maintenance, contre 3,46 M€ au 1^{er} semestre 2018.

Sur le semestre, EOS imaging affiche ainsi une reprise positive sur deux marchés majeurs, notamment en Amérique du Nord : le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2019 avec l'ajout de la variation du carnet de commandes d'équipements atteint 18,05 m€ contre 17,54 M€ au 1^{er} semestre 2018. Cette augmentation globale de +3% est portée par une croissance de +26% en Amérique du Nord, +16% en Europe et contrebalancée par une variation de -52% en Asie-Pacifique.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements bruts (en K€)	Exercice 2018 12 mois Consolidé	Exercice 2017 12 mois Consolidé	Exercice 2016 12 mois Consolidé
CROISSANCE ORGANIQUE	4 055	3 291	1 787
Immobilisations incorporelles	2 733	2 294	1 252
Immobilisations corporelles	1 126	990	516
Immobilisations financières	196	7	19
INVESTISSEMENTS TOTAUX	4 055	3 291	1 787

Les investissements de 4 055 k€ sont en lien avec les besoins nets de trésorerie issus des investissements, présentés dans le tableau de flux de trésorerie et commentés au point 10.2, du chapitre 10 du présent Document.

Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement constitués de frais de développement, de brevets ainsi que d'achats de logiciels.

Leur détail par nature est présenté dans la note 6 - « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Investissements corporels

Les investissements corporels sont principalement constitués de frais d'agencements et matériel de bureau et informatique.

Leur détail par nature est présenté dans la note 7 – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Investissements financiers

Les investissements financiers sont principalement constitués du dépôt de garantie des locaux et des dépôts de garantie liés aux trois créances cédées au factor au 31 décembre 2018.

Leur détail par nature est présenté dans la note 8 – « Actifs financiers et autres actifs » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

CROISSANCE EXTERNE :

Comme exposé dans la note 6 – « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, l'écart d'acquisition comptabilisé en 2013 lors de l'acquisition de la Société OneFIT fait l'objet chaque année d'un test de dépréciation.

L'atteinte partielle des objectifs fixés à la Société lors de son acquisition en 2013 ne remet pas en cause la valeur de l'écart d'acquisition reconnue au 31 décembre 2013.

5.2.2. Financement des principaux investissements

Comme exposé dans la note 7 – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidée présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, les investissements se font majoritairement au niveau de la France.

Une partie significative des investissements réalisés dans le cadre de la croissance organique du Groupe est constituée de coûts de développement. Ceux-ci sont partiellement financés par subventions et Crédit d'Impôt Recherche.

5.2.3. Principaux investissements en cours et à venir

EOS imaging a constitué une équipe de 50 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

CHAP 5 – INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

En 2018, la Société a poursuivi ses programmes de développement orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

Le développement de la suite logicielle en ligne EOSapps pour la planification, l'exécution et le contrôle post-opératoire des chirurgies de hanche, genou et rachis, qui sera progressivement mise sur le marché, s'est également poursuivi.

Ces développements sont réalisés majoritairement par les équipes internes du département R&D. Des recrutements ont été réalisés et sont prévus afin de pouvoir atteindre les différentes étapes de développement planifiées et présentées à la Direction dans le cadre de la validation du plan stratégique.

Enfin, la Société a poursuivi ses recherches visant à la réduction du coût de fabrication et de maintenance de son équipement EOS. A ce titre, elle avait obtenu de la BPI en 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5 million d'euros.

EOS imaging a poursuivi ses investissements en matière de productivité et de contrôle des stocks. Parallèlement au développement commercial du Groupe, la base installée d'équipements EOS s'est développée de plus de 24% sur l'année dépassant ainsi les 300 équipements installés au 31 décembre 2018. Ces équipements sont maintenus par les équipes du Groupe, avec le support de son réseau de distributeurs.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1	DOMAINE D'INTERVENTION.....	62
6.2	LE POSITIONNEMENT D'EOS SUR LE MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	69
6.3	UNE SOCIÉTÉ EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	73
6.4	UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE.....	78
6.5	DÉGRE DE DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR À L'ÉGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCÉDES DE FABRICATION	88
6.6	CADRE RÉGLEMENTAIRE	88
6.7	ACTIVITÉ ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2018.....	94

Le Groupe EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS®, un dispositif médical d'imagerie innovant peu irradiant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie, ainsi que des applications associées permettant la modélisation de l'ensemble du corps du patient et la planification chirurgicale.

EOS est une modalité d'imagerie médicale bi-plan stéréo-radiographique (SR) qui associe des technologies propriétaires et permet un examen d'imagerie du squelette global, peu irradiant, en deux dimensions. Elle se substitue à certains examens de radiologie conventionnelle ou de tomodensitométrie (scanner). L'offre EOS associe un équipement de prises d'images, une station de revue qui permet d'obtenir le modèle 3D personnalisé et les données anatomiques du patient, et des accessoires. Le Groupe offre également des services logiciels et des consommables dédiés à la chirurgie orthopédique et fondés sur l'image médicale.



Adapté aux besoins des orthopédistes et des radiologues, EOS est la seule technologie permettant de réaliser une image stéréo-radiographique biplan par balayage et d'en obtenir un modèle personnalisé 3D global du squelette du patient en position debout. Le modèle 3D de chaque patient permet de mettre en œuvre un traitement personnalisé tout au long de la chaîne de soin.

EOS est une modalité d'imagerie qui n'a actuellement pas d'équivalent sur le marché. Le Groupe estime l'opportunité de marché à environ 12 000 hôpitaux au niveau mondial soit un potentiel de chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2 milliards de dollars¹ pour une pénétration de 100%. Comme pour tout matériel innovant, la vitesse de pénétration dépendra de nombreux paramètres (dont le coût d'acquisition de la machine, l'environnement économique des clients, l'adoption par les professionnels de santé) et le Groupe ne donne pas d'indication sur la vitesse d'adoption attendue et sur le taux de pénétration objectif sur ce marché potentiel.

EOS a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans la plupart des grands marchés dont les Etats-Unis, le Japon, la Chine et l'Union Européenne. A fin 2018, environ 300 hôpitaux dans une trentaine de pays, parmi lesquels les leaders d'opinion en chirurgie orthopédique, imagerie et rhumatologie, étaient équipés de la solution EOS. Le Groupe estime à environ 1 million le nombre d'examens EOS réalisés en 2018.

Le Groupe est en forte croissance, avec un taux de croissance annuel moyen du revenu de 25 % sur la période 2012-2018. Il poursuit son expansion, en particulier en Amérique du Nord où des investissements significatifs ont été réalisés au cours de l'exercice 2018.

6.1. DOMAINE D'INTERVENTION

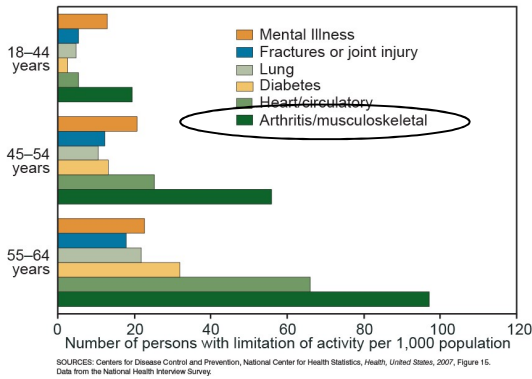
6.1.1. Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés

Les maladies des os et articulations, dites maladies ostéo-articulaires (ou musculo-squelettiques), sont des pathologies associées, dans leur grande majorité, au vieillissement. L'arthrose, dégénérescence du cartilage et de l'os de l'articulation, est la maladie ostéo-articulaire la plus fréquente et touche de 5 à

¹ voir le détail de ce calcul chapitre 6.2.2, pages 70 à 73

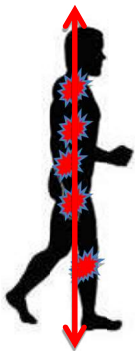
15% de la population mondiale². Certaines pathologies touchent également certaines populations jeunes, particulièrement au moment de la croissance osseuse, telle que la scoliose qui affecte environ 2% des adolescents³.

Activity limitation among adults due to chronic conditions, 2004–05



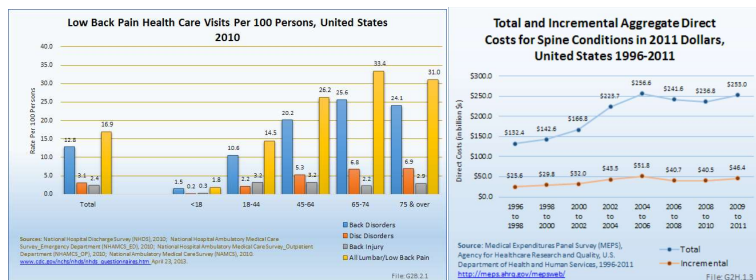
Ces pathologies sont l’une des premières sources de coûts directs de santé publique et la première cause de handicap dans les pays occidentaux (table ci-contre), loin devant les maladies cardiovasculaires et le diabète. La sédentarité, l’obésité, le vieillissement sont des facteurs qui contribuent à la forte croissance de ces maladies chroniques pour lesquelles, après le médicament, la chirurgie orthopédique est souvent la seule thérapie possible.

a. Genou, hanche et dos sont les principales sources des chirurgies orthopédiques



La station debout induit des contraintes fortes sur les articulations du squelette et notamment sur les articulations principales que sont les genoux, les hanches et le dos, qui subissent les effets du poids et par conséquent une dégénérescence plus rapide. L’arthrose et les autres maladies de ces articulations sont de ce fait douloureuses et particulièrement invalidantes en termes de mobilité et d’autonomie. Il est donc naturel que la chirurgie orthopédique soit dans sa grande majorité consacrée à la restauration de ces articulations par pose de prothèses ou implants chirurgicaux, en substitution ou en support à l’articulation malade. Plus d’un million de prothèses du genou et de la hanche sont posées chaque année aux Etats-Unis, et près de 650 000 interventions chirurgicales du dos⁴ sont effectuées.

Ces maladies sont associées à de faibles taux de mortalité, mais induisent cependant un coût humain et de santé publique considérable, dont la croissance est accélérée par le vieillissement de la population combiné à l’augmentation des problèmes de surpoids. De l’ordre de 30% des consultations médicales des adultes de plus de 45 ans sont associées à une pathologie du dos (graphe ci-contre) : les



² Orthopedic Medical Devices, emerging technologies and trends, Frost & Sullivan D135
³ Voir par exemple <http://www.scoliosisjournal.com/content/1/1/2>
⁴ Données Medicare-Medicaid 2012

coûts indirects des maladies du dos sont actuellement chiffrés en centaines de milliards de \$ dans ce pays (estimation US 2009-11 : plus de 200 milliards de \$).

Au regard de cette évolution, le volume des procédures chirurgicales orthopédiques ne cesse de croître. Le coût des principales chirurgies de prothèse du genou aux Etats-Unis affiche par exemple une croissance d'un facteur 3 sur la période 1992 à 2011⁵.

Face à cette augmentation, les réponses chirurgicales possibles font face à deux enjeux :

- **Le choix de la bonne thérapie chirurgicale** : c'est particulièrement le cas pour la chirurgie du rachis, pour laquelle de très nombreuses solutions chirurgicales sont actuellement possibles et les taux de succès largement perfectibles
- **L'efficacité « zéro défaut »** : un énorme défi compte tenu de la croissance des chirurgies de la hanche et du genou, de la pression budgétaire et de la démographie médicale.

L'imagerie médicale, sur laquelle sont fondés le diagnostic, la stratégie, une partie de l'exécution de la chirurgie et le suivi de la chirurgie, a un rôle critique dans cette chaîne de soin.

Le diagnostic et le choix d'une stratégie chirurgicale doivent donc être fondés sur une information aussi détaillée que possible. Le chirurgien doit être en mesure d'apprécier la problématique globale (équilibre global, alignement) et la situation spécifique à chaque articulation, ou segment de la colonne vertébrale.

De grands progrès ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la précision des chirurgies grâce à des outils d'assistance à la chirurgie (navigation) et de robotisation ; mais cette précision n'a de valeur que si elle exécute un plan opératoire lui-même adéquat et précis. Ce plan se fonde sur une image médicale pré-opératoire qui devient donc critique pour le succès de la chirurgie.

La qualité du plan opératoire, de son exécution et des suites de la chirurgie sont des enjeux médicaux et économiques pris en compte dans les programmes mis en place par les organismes payeurs pour mieux intégrer et coordonner l'offre de soins autour du patient, et par là même se doter des outils nécessaires à une mesure et une amélioration des parcours de soin. Ceci donne lieu, aux Etats-Unis par exemple, à la mise en place des ACOs (Accountable Care Organizations) ou à la recherche de modes de remboursement fondés sur des parcours de soin de plus en plus longs, et qui transfèrent aux hôpitaux la responsabilité des risques de complications et de reprises chirurgicales associées ; le modèle Comprehensive Care for Joint Replacement (CCJR) actuellement en cours de mise en place aux Etats-Unis illustre cette tendance. EOS, qui permet à la fois de planifier précisément un objectif de chirurgie et d'être en mesure de vérifier l'écart une fois la chirurgie effectuée, est une modalité d'imagerie particulièrement pertinente dans ce contexte.

b. L'imagerie orthopédique aujourd'hui et les problèmes non résolus

Le graphique ci-après montre les principales modalités disponibles pour analyser les pathologies ostéo-articulaires. Alors que les IRM et ultrasons sont essentiellement utilisés pour analyser les cartilages,

⁵ HCUP Nationwide Inpatient Sample, Agency for Healthcare Research and Quality, in <http://www.boneandjointburden.org> 2014

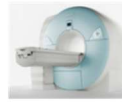
ligaments, disques et autres tissus mous, les appareils utilisant les rayons X constituent le principal appareil d'analyse des os.

Imagerie de l'os

Radiographie 2D



Scanner



Cartilages, ligaments, disques

Ultrasons



IRM



Ces rayons X sont utilisés sous la forme de radiographies 2D (historiquement faites sur des films, désormais obtenus directement ou indirectement sous forme numérique). Les rayons X fournissent seulement des images à deux dimensions. Le scanner, qui utilise également des rayons X, permet de réaliser une analyse en coupe et, plus rarement, en trois dimensions. Il présente en revanche l'inconvénient d'examiner le patient en position couchée, ses articulations n'étant pas dans leur position « fonctionnelle », debout. En outre, la dose d'irradiation induite par le recours accru au scanner constitue un sujet de préoccupation majeur. L'augmentation de la dose moyenne d'irradiation liée aux utilisations médicales a été évaluée à près de 500% au cours des 25 dernières années⁶. Selon certaines estimations, l'utilisation des scanner sur la seule année 2007 aux USA pourrait être à l'origine de 29 000 cas de cancers aux Etats-Unis dans le futur⁷.

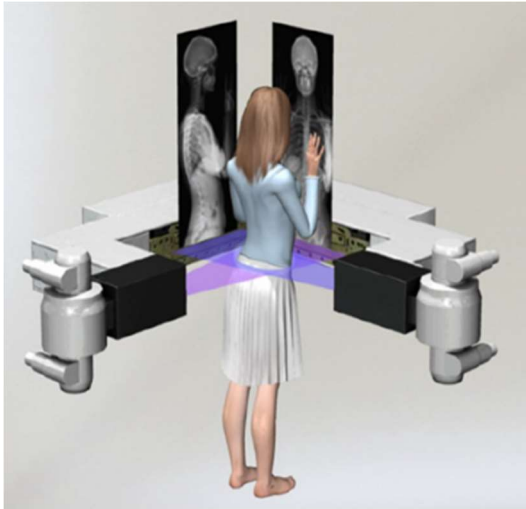
Scanner et radiographie constituent donc des solutions insuffisantes et inadéquates au besoin de la chirurgie orthopédique. Malgré ces limitations, les outils de radiographie 2D n'en restent pas moins les outils fondamentaux à partir desquels les orthopédistes conduisent leur diagnostic et planifient les stratégies chirurgicales.

6.1.2. La solution EOS

EOS est une modalité d'imagerie innovante, qui vise à apporter une solution aux carences de l'imagerie traditionnelle avec des images du patient plus globales, moins irradiantes et qui intègrent la troisième dimension.

⁶ National Council on Radiation Protection report no. 160, National Council on Radiation Protection and Measurements, 2009

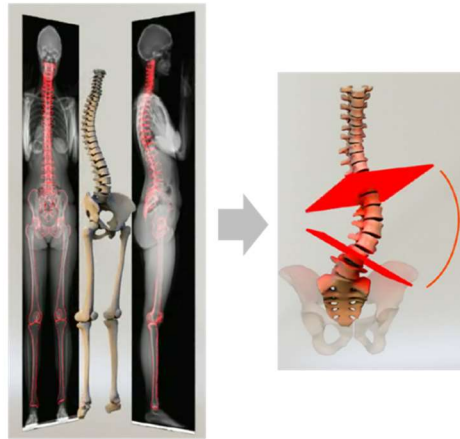
⁷ Amy Berrington de Gonzalez, Journal of the National Cancer Institute, Vol 101, (3),2009.



Le concept EOS est simple. Positionné debout ou assis dans un équipement EOS, le patient reçoit un examen radiographique du corps entier simultanément de face et de profil ; l'examen peut être réduit en fonction des besoins à une partie du corps sélectionnée, comme par exemple la colonne vertébrale ou la jambe, si la radiographie du corps entier n'est pas nécessaire. Il est réalisé par balayage de deux pincesaux très fins de rayons X, et prend moins de 20 secondes pour un corps entier. Les deux images numériques ainsi obtenues sont traitées sur une station informatique pour modéliser de manière personnalisée le squelette du patient (rachis et/ou membre inférieurs) en 3D.



EOS: Session d'acquisition



sterEOS: modélisation 3D et calculs



Le bilan EOS complet inclut les deux images radiographiques corps entier, le modèle 3D spécifique à chaque patient et un rapport incluant les paramètres cliniques nécessaires au diagnostic, à la chirurgie, et au suivi, paramètres qui sont calculés automatiquement. Il permet un suivi d'imagerie complet et précis tout au long de toute la chaîne de traitement du patient, depuis le diagnostic et la décision éventuelle de chirurgie jusqu'à la préparation de cette chirurgie et au suivi post-chirurgical.

EOS est la seule modalité d'imagerie qui permette l'examen global 3D du corps entier du patient en position debout et le calcul associé d'angles et de dimensions précis pour prévoir une chirurgie pertinente.

a. EOS : imagerie bi-plan basse dose

La technologie de détection d'EOS permet la réalisation d'images radiographiques de très grand format par balayage du patient de la tête aux pieds par un pinceau fin de rayons X.

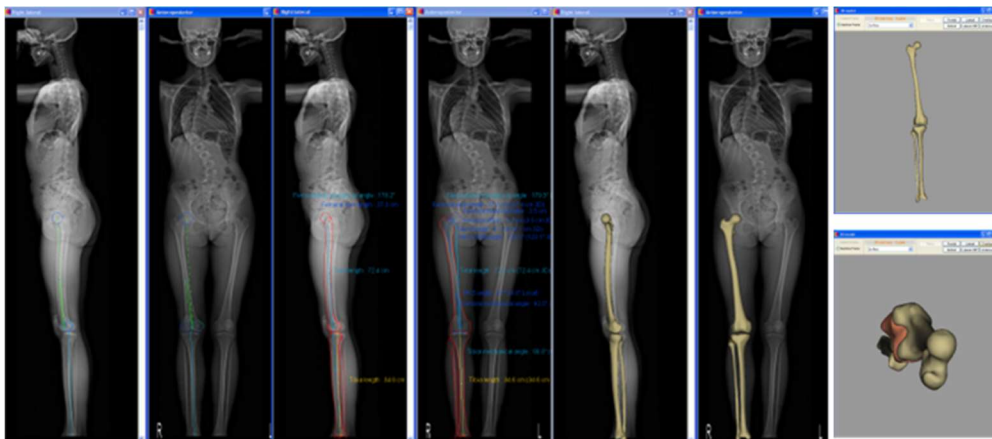
Cette technologie de détection brevetée conduit à une suppression très significative du « bruit » dans l'image, associée à une amplification du signal interne au détecteur : ceci permet l'obtention d'images radiographiques à des doses réduites de 50 à 85% vis-à-vis des techniques de radiographie existantes. Le Groupe a franchi une nouvelle étape en 2013 avec la mise au point d'une option Microdose qui permet de diminuer la dose d'un facteur supplémentaire de 5 à 7 (cf. paragraphe 6.3.3).

Cette réduction de dose est particulièrement importante pour les maladies ostéo-articulaires de déformation (scolioses...) qui nécessitent un suivi fréquent des patients et par voie de conséquence une plus grande exposition aux rayonnements. EOS permet d'envisager, par exemple, un suivi plus fréquent pendant les périodes les plus sensibles telles que les périodes de croissance pour les scolioses des adolescents, sans augmentation du risque associé à l'irradiation.

Le caractère simultané des prises de vue face et profil de l'équipement EOS permet par ailleurs de s'affranchir en large partie des effets liés à la projection et de disposer de premiers éléments d'information 3D sur l'anatomie du patient.

b. Modélisation 3D du squelette en position debout : la station sterEOS

Après la réalisation d'images de grand format avec la technologie de détection précitée, une étape de reconstruction du squelette en 3D est menée sur une station informatique. Cette seconde technologie clé d'EOS permet la reconstruction 3D du squelette à partir de seulement deux vues 2D. Cette technologie, qui fait l'objet de plusieurs brevets, a été développée en collaboration avec deux équipes académiques. Les logiciels qui mettent en œuvre cette technologie sont produits par le Groupe et intègrent des fonctions développées par ses deux partenaires.



La technologie 3D d'EOS mise en œuvre dans la station sterEOS est fondée sur des méthodes de modélisation biomécanique et de traitement statistique avancées qui permettent, à partir de quelques points anatomiques la reconstruction 3D de la surface de l'os.

Cette technologie permet de visualiser en 3D le squelette, mais également d'extraire automatiquement, du modèle 3D personnalisé, sans besoin de saisie manuelle d'un opérateur, toutes les mesures (dimensions, angles, etc...) nécessaires au diagnostic, à la planification chirurgicale et au contrôle post-opératoire.

Cette dernière capacité est liée à la nature particulière du modèle personnalisé 3D d'EOS, qui inclut au sein de l'image les données anatomiques pertinentes (là où le scanner, par exemple, ne rend qu'une

information image sans y associer de données anatomiques). Ceci rend le modèle personnalisé 3D d'EOS puissant, non seulement pour en extraire automatiquement les grandeurs cliniques nécessaires à la planification, mais aussi pour son exploitation ultérieure dans la simulation chirurgicale ou le pronostic.

La validation de la technologie EOS de reconstruction 3D, qui est brevetée, a fait l'objet de multiples publications dans des revues prestigieuses (cf. paragraphe 6.3.3).

L'ensemble constitué d'EOS et d'une (ou plusieurs) stations sterEOS constitue l'offre de base du Groupe. Elle est vendue aux hôpitaux et centres de soin, les revenus correspondants étant comptabilisés en « Ventes d'équipements » (cf. paragraphe 6.3.1).

c. Logiciels métier en ligne et consommables : les Solutions Orthopédiques Avancées

Le modèle 3D de chaque patient est disponible pour alimenter les différents outils et logiciels qui sont ou seront utilisés par les chirurgiens pour le diagnostic, la planification, la réalisation et le suivi de la chirurgie. Le Groupe s'est engagé dans le développement d'un portefeuille d'applications métier disponibles en ligne qui sont autant de réponses aux besoins précis des orthopédistes dans les parcours de soin orthopédiques du rachis, de la hanche et du genou. Ces outils, qui exploitent les images EOS, permettent par exemple la planification chirurgicale et simulation chirurgicale 3D, le suivi longitudinal du patient, et le pronostic d'évolution de certaines pathologies ostéo-articulaires.

Les produits correspondants sont ou seront commercialisés postérieurement à l'acquisition d'un équipement EOS par le centre de soin, sous forme de licences logicielles, d'accès payant cas par cas, ou de ventes d'instruments à usage unique personnalisés à l'anatomie du patient (cf. paragraphe 6.3.1). Un exemple d'un tel produit est le logiciel de planification de la chirurgie de prothèse de hanche en 3D, hipEOS, dont le schéma ci-après illustre le service.



Les logiciels kneeEOS et spineEOS, dédiés respectivement à la planification de la chirurgie du genou et du rachis, complètent l'offre logicielle en ligne du Groupe.

d. EOS, un outil d'amélioration des soins orthopédiques et de productivité en imagerie

L'examen EOS répond à deux enjeux de santé publique :

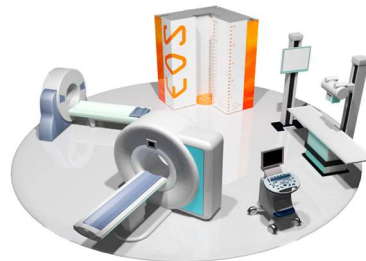
- La réduction de l'irradiation liée aux examens d'imagerie médicale et des risque iatrogéniques associés,
- La réduction des coûts de non-qualité des traitements orthopédiques, via l'amélioration de l'information issue de l'examen (plus complète et plus précise) qui contribue indirectement à l'amélioration de la prise en charge thérapeutique et chirurgicale : par exemple, par contribution à une meilleure anticipation et efficacité au bloc opératoire, et/ou une contribution à la réduction du taux de reprises chirurgicales.

Enfin, le principe de balayage bi-plan EOS permet de réduire le temps d'examen de façon très significative⁸, et conduit à une efficacité accrue au sein des services d'imagerie. Cet avantage constitue un gain de productivité considérable pour les services de radiologie qui reçoivent, les jours de consultation d'orthopédie, un nombre élevé de demandes d'examens⁹.

6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

EOS fait partie, comme la radiologie 2D ou le scanner, de la famille des modalités d'imagerie fondées sur les rayons X, optimales pour l'examen des os. A l'inverse de la radiologie digitale ou du scanner, modalités généralistes qui n'ont pas été développées spécifiquement pour l'examen du squelette, EOS est une modalité d'imagerie spécialisée, dédiée exclusivement à l'orthopédie, à la rhumatologie et aux pathologies du système ostéo-articulaire. La technologie EOS est ainsi la seule innovation technologique d'imagerie qui ait été développée spécifiquement pour ces applications.

EOS vient donc compléter la palette d'équipements d'imagerie d'un plateau technique d'imagerie intégré à un hôpital, une clinique ou un centre d'imagerie privé. EOS permet à ces plateaux techniques d'offrir une nouvelle modalité adaptée aux pathologies ostéo-articulaires. EOS vient en complément des équipements de radiologie classiques, du scanner (tous deux utilisés pour l'examen de l'os) et de l'IRM (utilisée pour l'examen des disques, cartilages, ligaments et autres tissus mous). EOS n'est donc pas en concurrence frontale avec ces modalités existantes.



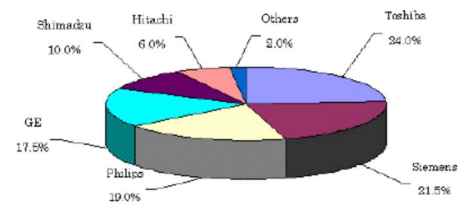
⁸ Une réduction de 83% (soit un facteur de l'ordre de 6) du temps de l'examen du rachis a ainsi été observée à l'hôpital Texas Scottish Rite aux USA

⁹ Jusqu'à 150 patients ont pu être examinés dans la même journée à l'hôpital HKU de Hong Kong

6.2.1. EOS n’est pas en concurrence frontale avec les Sociétés d’imagerie médicale

EOS n’a pas de concurrent direct du fait de sa technologie propriétaire de détection, de son principe de balayage bi-plan, et de sa capacité de reconstruction 3D. Son environnement concurrentiel général est constitué des acteurs de l’imagerie médicale, parmi lesquels des majors : General Electric, Siemens, Philips, Toshiba (désormais Canon), Samsung. Parmi ceux-ci, les quatre premiers disposent d’une offre de scanners corps entier qui peut être utilisée en imagerie ostéo-articulaire 3D. Quelques Sociétés (Planmed, Carestream) offrent des scanners à tunnel réduit qui permettent de réaliser une imagerie 3D locale d’une partie d’un membre ou de la tête. Outre les grands Groupes, de nombreuses Sociétés de taille intermédiaire disposent d’une offre de radiologie digitale, parmi lesquels Canon, Hitachi, Carestream, Fuji, Agfa, Shimadzu, Mindray. Cette offre inclut des dispositifs radiographiques muraux, des tables télécommandées dont certaines incluent une fonction de tomosynthèse (par exemple, Shimadzu), et des dispositifs robotisés (par exemple, Siemens), qui peuvent être utilisés en imagerie ostéo-articulaire 2D et, pour les deux derniers, pour une imagerie très locale en 3D.

GLOBAL MARKET SHARES OF X-RAY IMAGING SYSTEMS, 2011 (%)



Source: BCC Research

EOS, nouvelle modalité d’imagerie unique au monde, fait le pont entre les marchés de l’imagerie et de l’orthopédie, tous deux estimés à plus de 20 milliards de dollars par an (*l’imagerie diagnostique par rayons X et les scanners représentent 34% du marché global de l’imagerie médicale*)^{10, 11}.

6.2.2. EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12 000 sites correspondant à un marché de plus de 2 milliards de dollars par an de ventes d’équipements et services associés

EOS vise à commercialiser sa machine auprès des centres de soin traitant des pathologies ostéo-articulaires et qui, par conséquent intègrent, ou servent, une activité de chirurgie orthopédique.

Ces centres de soin, que ce soit des centres hospitaliers ou des cliniques privées, sont équipés de moyens d’imagerie adaptés à leur pratique. Dans certains pays tels la France, les plateaux techniques d’imagerie qui servent le besoin des cliniques privées sont souvent gérés par des centres privés indépendants de radiologie, adossés aux cliniques auxquelles ils apportent leurs services en imagerie. Dans d’autres pays, comme les Etats-Unis, les plateaux techniques d’imagerie sont souvent partie intégrante des hôpitaux ou des « outpatient centers » où les chirurgiens orthopédiques reçoivent leurs patients mais n’effectuent pas de chirurgie.

Afin de définir son marché et d’établir à l’intention de ses forces de vente des objectifs cible, le Groupe a analysé les données publiques d’activité de chirurgies de la hanche, du genou et du dos dans plusieurs pays. Il a retenu comme indicateur d’activité dans le domaine ostéo-articulaire un sous-domaine, la chirurgie orthopédique de la hanche et du genou. L’analyse des données publiques en France, Allemagne et aux Etats-Unis permet de distinguer deux catégories de sites :

¹⁰ MaRS Market Insights, December 2009

¹¹ Zimmer Holdings, Inc. Crédit Suisse Healthcare Conference November 9, 2011

- **Cible initiale** : ces plateaux d'imagerie sont associés à un fort volume de chirurgies orthopédiques. Ce sont les cibles prioritaires de la Société. La technologie EOS leur est attractive en termes de spécifications dédiées à l'orthopédie ou d'accroissement potentiel de leur activité et de leur productivité. L'un des indicateurs retenus pour cette segmentation est la réalisation de plus de 400 prothèses de genou ou de hanche par an.
- **Cible moyen terme** : ces plateaux d'imagerie sont associés à un volume moyen de chirurgies orthopédiques et ils sont susceptibles de s'équiper d'un équipement EOS un peu plus tard que la catégorie précédente. Cependant ils sont démarchés par la Société et certains de ces sites sont déjà équipés d'EOS qu'ils utilisent pour dynamiser leur activité. L'un des indicateurs retenus pour cette segmentation est la réalisation de plus de 100 prothèses de genou ou de hanche par an.

Les éléments qui suivent ont pour objectif de donner des éléments de tendance et de quantification du marché cible de la Société. Ces données ne constituent pas un objectif de pénétration de ces marchés par la Société dans les années à venir.

Europe

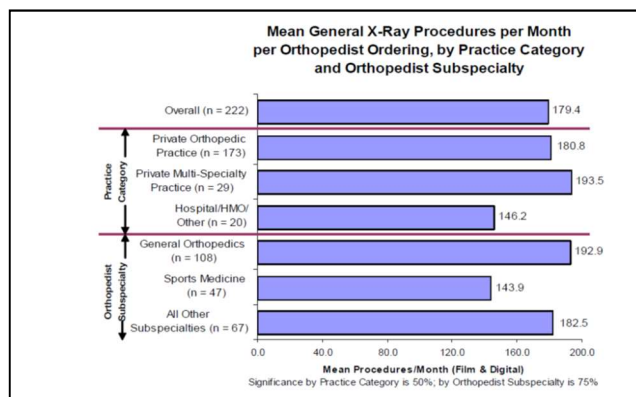
L'analyse des volumes de chirurgie de prothèse de hanche et genou en France et Allemagne fait ressortir les nombres de cibles ci-contre, qui ont été extrapolés à l'Europe¹².

Nombre de cibles	France	Allemagne	Europe (extrapolé)
Cible initiale (entrée sur le marché)	126	307	1 350
Cible moyen terme	402	593	3 102
Total	528	900	4 452

Etats-Unis

La même analyse a été faite pour les hôpitaux américains à partir des données de chirurgie¹³.

Par ailleurs, le Groupe a retenu pour évaluer le nombre de « outpatient centers », 50% de ceux qui comprennent 3 chirurgiens ou plus¹⁴. Le volume moyen d'examen de radiographies 2D demandés par mois et par chirurgien aux Etats-Unis (graphe ci-dessous), conduit pour ces sites à plus de 6 000 examens par an.



Les volumes de cibles visées par le Groupe aux Etats-Unis sont récapitulés ci-après.

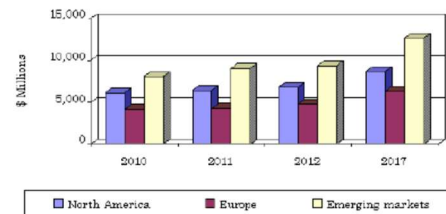
¹² Le nombre de « Cibles initiales » correspond au nombre d'établissement réalisant plus de 400 chirurgies par an. Les « Cibles moyen terme » correspondent au nombre d'établissements réalisant d'entre 100 et 400 chirurgies par an. Les données sont extraites de : France - PMSI 2009, Allemagne Gemeinsamer Bundesausschuss, Federal Joint Committee, Quality Reports of the German Hospitals et extrapolées à L'Europe (Europe de l'Ouest : sur la base du pro-rata des populations ; Europe de l'Est estimé à 15% de l'Europe de l'Ouest)
¹³ Individual patient discharge records (Centers for Medicare & Medicaid Services /State-reported/Veteran's Health Services and Research Administration/ US Army hospital data) 2009
¹⁴ IMV Orthopedic Imaging Market, 2007

Nombre de cibles	Hôpitaux	Private Practices	Total Etats Unis
Qble initiale (entrée sur le marché)	8 15	675	1490
Qble moyen terme	1497	1240	2 737
Total	2 312	1915	4 227

Reste du monde

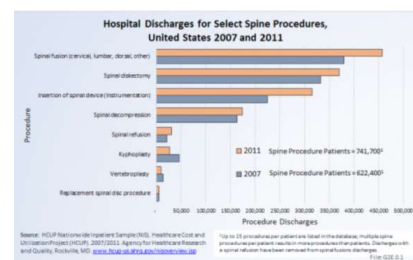
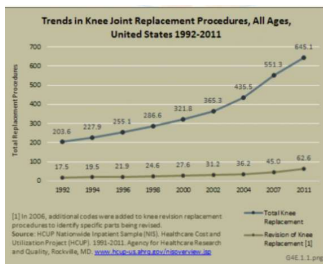
Les données de chirurgie sur le reste du monde étant fragmentaires, le Groupe a évalué sur cette zone un marché moyen entre le marché européen et le marché des seuls hôpitaux aux Etats-Unis. Cette évaluation est conservatrice en regard des nombres d'hôpitaux asiatiques et sud-américains, comme montré dans le tableau ci-contre.

GLOBAL MARKET FOR IMAGING SYSTEMS, BY REGION, 2010-2017 (\$ MILLIONS)



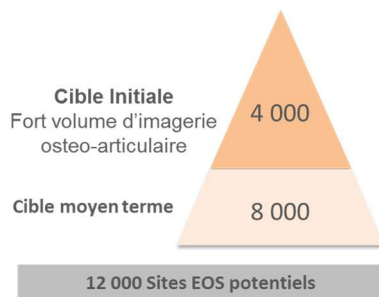
Par ailleurs, l'évolution des volumes de chirurgies orthopédiques dans le monde est fortement soutenue par le vieillissement, la sédentarité et l'obésité. L'évolution du nombre de procédures de chirurgies de genou, hanche et rachis aux Etats-Unis entre 2007 et 2011, illustrée dans les figures qui suivent, est respectivement de 17, 21, et 19%. Des croissances de même ordre sont observées en France avec des taux de croissance des volumes de prothèses de genou, hanche et des chirurgies complexes du rachis qui s'établissent à 33, 11 et 43% respectivement entre 2009 et 2013 (source : PMSI).

Le Groupe n'a par ailleurs pas connaissance de phénomènes de consolidation au sein des hôpitaux et cliniques ciblés et identifiés par des volumes de chirurgies déjà élevés.



Source : <http://www.boneandjointburden.org/2014-report>

Synthèse



Sur la base d'une analyse détaillée du marché de certains pays, le Groupe estime qu'il peut adresser un marché de 12 000 sites de part le monde, répartis entre 4 000 sites à forts volumes ostéo-articulaire, cibles prioritaires de la Société, et 8 000 sites à volumes moyens.

A titre d'illustration, en France, marché historique de la Société, le Groupe a d'ores et déjà pris une part de marché de 14% sur le marché total accessible de 528 sites. En Amérique du Nord, la technologie EOS a été adoptée par plus de 110 centres de soin, certains hôpitaux ayant acquis plusieurs équipements dans le cadre d'une standardisation de leur traitement. La part de marché prise par le Groupe aux Etats-Unis est estimée à environ 2.0%.

Le Groupe estime que la valeur du marché d'équipement correspondant au marché potentiel de 12 000 hôpitaux, calculé sur la base d'un équipement par site au prix moyen de 525 000 dollars, est de 6,3 milliards de dollars. Sur une base conservatrice de renouvellement tous les dix ans (la norme se situant de fait autour de 7 ans), on peut chiffrer le marché d'équipement annuel adressable par EOS à 600 millions de dollars, en rythme de renouvellement.

De plus ces équipements nécessitent un contrat de maintenance qui a été estimé sur la base de 10% du prix d'acquisition de l'équipement soit 52 000\$ annuels, rajoutant un potentiel de revenu de service de maintenance de 624 millions de dollars par an pour une base installée de 12 000 équipements.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans le développement d'offres logicielles associées, proposées par cas (pay per use), par licence ou sous forme de consommables, qui représenteront une source de revenu supplémentaire récurrente sur ce potentiel de base installée. Sur la base d'un prix moyen de 250 \$ par cas (à comparer au prix actuel de 500 \$ environ pour les guides de coupe personnalisés) et d'un volume moyen conservateur de 200 procédures par site bénéficiant d'un service de planification, soit 50 000\$ annuels, le potentiel de revenu de services est estimé à 600 millions de dollars.

Le Groupe vise ainsi un marché annuel potentiel total de près de 2 milliards de dollars, incluant les revenus de vente d'équipements, les revenus de maintenance et les revenus récurrents de services logiciels et consommables.

6.3. UNE SOCIÉTÉ EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

6.3.1. Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents

Le Groupe a développé un modèle économique fondé sur 3 sources de revenus. Les deux premières sources de revenus sont habituelles dans le domaine de l'imagerie médicale. La troisième source de revenus est liée au domaine spécifique d'application d'EOS dans l'orthopédie.

Vente d'équipement : le dispositif EOS est vendu à un prix unitaire moyen d'environ 400 keuros. Ce prix inclut à la fois l'équipement EOS, son installation (hors préparation de la salle recevant la machine dont les aménagements sont à la charge de l'hôpital), et une (ou deux) stations sterEOS avec les logiciels associés permettant de faire la reconstruction 3D. L'installation, la formation initiale du personnel sur EOS et sterEOS ainsi qu'une première année de garantie sont incluses dans le prix d'acquisition.

Les ventes d'équipements sont associées à une saisonnalité assez prononcée. Celle-ci se matérialise par une part plus significative du chiffre d'affaires réalisée au cours du quatrième trimestre.

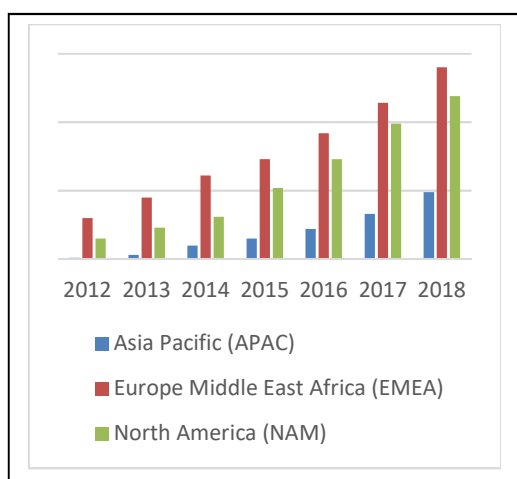
Vente de contrat de maintenance : ces contrats sont usuels dans le marché des équipements médicaux. Le Groupe estime, sur la base de ses performances actuelles, que plus de 80% de sa base installée hors garantie souscrira un tel contrat. Les contrats de maintenance sont conclus pour une durée variable, d'un an à cinq ans selon le cas. Ils sont reconnus en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement de la prestation contractuelle, indépendamment des modes de facturation, qui selon les cas peuvent être mensuels ou trimestriels, ou annuels, à terme échu ou à échoir.

Vente de prestation par cas ou par chirurgie et de consommables associés : ces nouvelles activités sont en cours de développement dans le Groupe et recouvrent :

- (i) Des services logiciels de traitement avancé d'images, en particulier autour de la reconstruction 3D : cette activité est mise en place dans la filiale EOS image Canada à l'intention des sites qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires au post-traitement des images,
- (ii) Des prestations de planification chirurgicale, aujourd'hui déployée de façon limitée auprès de leaders d'opinion,
- (iii) Des ventes de consommables : instruments personnalisés à l'anatomie du patient, réalisés par impression 3D.

Les activités (i) et (ii) sont développées au sein du Groupe d'une part par la filiale OneFit Médical (ventes auprès des fabricants d'implants), de l'autre par la Société EOS imaging (vente auprès des hôpitaux et radiologues).

6.3.2. Une base installée stratégique qui contribue à l'accélération de l'adoption



EOS dispose à fin juin 2019 d'une base installée de l'ordre de 330 sites dans plus de 31 pays dans les zones Europe/Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie/Pacifique, dont la répartition et la croissance sur la période 2012-2018 est représentée ci-contre. La présence en Amérique Latine, non significative (deux équipements installés au Brésil), n'est pas représentée.

Tous les équipements EOS installés ont été vendus, le Groupe n'ayant pas pour politique la mise à disposition à titre gracieux, même auprès d'institutions clé et de leaders d'opinion.

Le Groupe compte comme clients les institutions les plus prestigieuses au plan mondial en orthopédie et imagerie ostéo-articulaire, telles que l'Hôpital Balgrist de Zurich, leader mondial de la radiologie ostéo-articulaire, ou l'Hospital for Special Surgery de New York, n°1 US depuis plusieurs années en orthopédie et utilisateur de plusieurs plate-formes EOS. Le Groupe compte parmi ses clients 72% des 50 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie pédiatrique (classement 2018), 64% des 25 meilleurs

hôpitaux américains en orthopédie adulte (classement 2018), 100% des hôpitaux orthopédiques du réseau Shriners, de même que 5 hôpitaux du Groupe Assistance Publique/Hôpitaux de Paris.

La validation de la technologie EOS par les meilleurs centres académiques conduit d'autres hôpitaux ainsi que des clients privés non académiques à s'équiper pour répondre à leurs besoins d'imagerie ostéo-articulaire. Des Groupes privés de chirurgiens orthopédistes sont ainsi équipés d'EOS aux Etats-Unis, de même que des centres d'imagerie privés en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Turquie, Australie et Japon.

6.3.3. Validation clinique

EOS est utilisé en routine clinique par tous les sites clients. Ceci illustre sa facilité d'utilisation et sa rapidité d'adoption dans les plateaux techniques d'imagerie où il a été installé.

Les indications majeures pour lesquelles le système EOS est le plus utilisé sont :

- La scoliose chez les enfants et les adolescents,
- Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte,
- Les pathologies des membres inférieurs.

Ces examens sont longs et complexes à réaliser avec les techniques conventionnelles de radiographie. Le principe de balayage bi-plan du système EOS permet de réduire le temps d'examen de façon très significative¹⁵. Cette réduction permet la prise en charge de flux de patients élevés lors des journées de consultation¹⁶.

Rachis

Le système faible dose EOS permet d'imager le rachis entier avec une réduction de dose de 85%¹⁷ vis-à-vis d'une radiographie à plaques (CR) et de 50% vis-à-vis d'une radiographie digitale¹⁸ avec une qualité image équivalente.

En novembre 2013, EOS a encore repoussé les limites en mettant sur le marché la fonctionnalité micro-dose. Cette fonctionnalité permet d'imager, lors des visites de suivi, le rachis des enfants scoliotiques avec 5 à 7 fois moins de dose que le système faible dose EOS. La qualité des images est satisfaisante pour pouvoir suivre les déformations du rachis au cours de la croissance¹⁹. Le système EOS apporte aux cliniciens la sécurité diagnostique à une dose comparable à sept jours d'irradiation naturelle. Cette fonctionnalité est particulièrement importante pour les cliniciens, notamment depuis qu'une étude publiée en 2016²⁰ montre que le suivi d'une scoliose par imagerie X traditionnelle multiple par 5 le risque de cancer chez les enfants porteurs de cette pathologie.

Comprendre la déformation du dos dans les 3 plans de l'espace est essentielle pour mieux appréhender la scoliose et optimiser son traitement. La modélisation 3D sterEOS du rachis à partir des images EOS répond à ces besoins. Dans un premier temps, les équipes universitaires des hôpitaux pédiatriques

¹⁵ une réduction de 83% (soit un facteur de l'ordre de 6) du temps de l'examen du rachis a ainsi été observée à l'hôpital Texas Scottish Rite aux USA

¹⁶ Jusqu'à 150 patients ont pu être examinés dans la même journée à l'hôpital HKU de Hong Kong

¹⁷ Deschenes et al, Spine 35, no. 9 (2010): 989

¹⁸ Dietrich TJ, Pfirrmann CW, Schwab A, Pankalla K, Buck FM. Skeletal Radiol (2013)

¹⁹ Alison M, Ferrero E, Tanase A, Rega A, Ilharreborde B, Mazda K, Sebag G. Communication at RSNA 2013

²⁰ Simony et al. Eur spine J (2016)

Robert Debré à Paris et RADY à San Diego, ont montré la fiabilité²¹, la reproductibilité²² et la précision²³ des modélisations 3D du rachis. Ces modélisations sont donc désormais utilisées par nombre de cliniciens dans leur routine clinique, et ont donné lieu à de nombreux travaux de recherche. Un Groupe de cliniciens leaders d'opinion américains a publié en 2017 une revue des avancées récentes et émergentes en chirurgie du rachis et souligne qu'« EOS a révolutionné l'évaluation 3D de la scoliose »²⁴.

Par ailleurs, les images corps entier EOS en position debout apportent aux chirurgiens une vision globale du patient déterminante dans l'évaluation des pathologies de la colonne vertébrale. Une étude rétrospective²⁵, menée sur 306 patients adultes atteints de scoliose dégénérative, montre que 39% des patients ont eu des complications post-chirurgicales et 29% ont dû être ré-opérés. Depuis une dizaine d'années, un consensus mondial parmi les chirurgiens du rachis s'établit pour associer résultat post-opératoire à long terme et équilibre sagittal du patient ; une revue de la littérature²⁶ démontre bien le lien entre équilibre sagittal et bénéfices cliniques après une chirurgie du rachis. Cet équilibre est basé sur la mesure des paramètres spino-pelviens du patient et leur comparaison à des valeurs de référence, intégrées aux logiciels sterEOS et spineEOS et immédiatement visualisables.

Au-delà de l'importance d'imager en 3D l'intégralité du rachis et du pelvis en position debout, l'équipe de HSS à New York montre dans de nombreux articles qu'il est impératif d'inclure aussi les membres inférieurs dans l'évaluation de l'équilibre sagittal, afin de prendre en compte les mécanismes de compensation²⁷. Une étude du CHU de Bordeaux conduite sur 28 patients ayant eu un examen EOS²⁸ montre que la flexion des genoux (flessum) est corrélée au manque de lordose de la colonne vertébrale. L'étude conclut sur l'importance de la prise en compte de la mesure de la flexion des genoux, pour choisir la correction chirurgicale adaptée de la colonne vertébrale (niveau opéré et type d'ostéotomie).

La prise en compte de l'équilibre sagittal est en essor, même pour des actes chirurgicaux simples. La capacité d'EOS à acquérir des images corps entier en 20 secondes est un réel progrès pour l'évaluation de la posture du patient²⁹, et la compréhension des phénomènes de compensation.

Membres inférieurs

L'objectif principal de la pose d'une prothèse de hanche ou de genou est de supprimer la douleur du patient engendrée par l'articulation malade et de restaurer fonctionnellement l'articulation de façon durable. Ceci nécessite de mesurer rigoureusement et de façon reproductible différents paramètres caractéristiques des membres inférieurs afin d'optimiser la planification de l'intervention. Aujourd'hui, les images de référence sont les images 2D dont la précision et la reproductibilité sont biaisées par le phénomène de parallaxe. Une étude récente incluant 93 patients³⁰ a montré que pour 20% des patients devant subir une prothèse de hanche, la mesure de l'angle varus/valgus pouvait présenter un

²¹ Iharreborde et al. Spine n°36 (2011)

²² Carreau et al. Spine Deformity (2014)

²³ Glaser et al. Spine N°37 (2012)

²⁴ Smith et al. Neurosurgery n°35 (2017)

²⁵ Charosky et al-Spine n°37(2012)

²⁶ Le Huec et al. Int Orthop (2014)

²⁷ Ferrero et al., Neurosurg Spine n°24 (2016)

²⁸ Obeid et al. Eur Spine J n°20 (2011)

²⁹ Morvan. Eur Spine J n°20 (2011)

³⁰ Lazennec et al. Int Orthop (2016)

risque d'erreur en 2D, et même être de signe opposé dans 12% des cas. De plus, la torsion des membres inférieurs ne peut pas être mesurée sur des images 2D frontales et nécessite un examen scanner complémentaire.

La précision et la reproductibilité des modélisations 3D des membres inférieurs à partir des radiographies EOS a été validée^{31, 32} par Arts et Métiers ParisTech, Paris. Ces résultats ont été confirmés en clinique avec une étude menée par le Dr Guenoun et son équipe sur 25 patients³³ (Hôpital Cochin à Paris) puis par une étude sur 110 patients avec et sans prothèse de hanche³⁴ menée par le Professeur Lazennec (Hôpital de la Pitié-Salpêtrière), qui ont conclu que la technologie EOS permet de calculer des paramètres cliniques des membres inférieurs avec une meilleure précision et une meilleure reproductibilité que ceux calculés à partir des projections 2D.

La confiance dans la technologie EOS a permis de faire des études à plus large échelle. Les équipes de Barnes Jewish Hospital (St Louis, MI)³⁵ et de l'hôpital Universitaire de Pécs³⁶ (Hongrie) ont établi des valeurs de référence des paramètres cliniques des membres inférieurs chez des adultes sains et pathologiques avec des modélisations 3D issues du logiciel sterEOS.

Les images EOS peuvent ainsi remplacer les images scanner pour évaluer la torsion des membres inférieurs et effectuer des mesures fiables^{37 38} chez les enfants comme chez les adultes³⁹. A précision équivalente, EOS est un examen beaucoup moins dosant que le scanner et moins onéreux.

Planification et contrôle

En 2013, le Groupe a mis au point un premier module de planification de la prothèse de hanche à partir de stéréo-radiographies EOS, hipEOS. De premiers résultats sur ce logiciel présentés par le CHU Nancy⁴⁰ montrent une meilleure anticipation et planification de la taille des composants prothétiques à poser, qui peut avoir un impact significatif sur les coûts d'inventaire et de logistique associés au bloc opératoire.

D'autre part, le paradigme selon lequel la position idéale de l'implant serait dans une zone prédéfinie identique pour tous les patients est aujourd'hui largement remis en cause. Les travaux cliniques actuellement très nombreux sur cette position idéale spécifique au patient montrent qu'il faut tenir compte du rachis, des positions assises et debout du patient et des paramètres 3D anatomiques et fonctionnels⁴¹⁻⁴²⁻⁴³⁻⁴⁴ ; EOS est donc la seule modalité d'imagerie capable d'évaluer l'ensemble de ces paramètres.

³¹ Chaibi et al – CMBBE (2011)

³² Quijano et al – Medical engineering and physics (2013)

³³ Guenoun-OTSR (2012)

³⁴ Lazennec – Int Orthop (2014)

³⁵ Nam et al – J of arthroplasty (2013)

³⁶ Than et al – Int Ortho (2012)

³⁷ Buck et al - Am J Roentgenol (2012)

³⁸ Folinais et al –OTSR (2013)

³⁹ Morvan et al – AJR (2017)

⁴⁰ Mainard et al – ortho and trauma (2017)

⁴¹ DeSole et al - J of arthroplasty (2016)

⁴² Morvan et al – Bone Joint J (2016)

⁴³ Tiberi et al – J of arthroplasty (2015)

⁴⁴ Esposito et al – Clin Orthop Relat Res (2016)

Associé au module de contrôle post-opératoire déjà développé par le Groupe, hipEOS pourra constituer le premier module de contrôle qualité de la chirurgie de prothèse fondé sur des mesures 3D en charge, un élément clé du contrôle qualité et de la confiance tant du patient que des responsables des hôpitaux. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le développement d'autres modules logiciels pour la planification de la prothèse de genou (kneeEOS) et du rachis (spineEOS).

Etudes cliniques

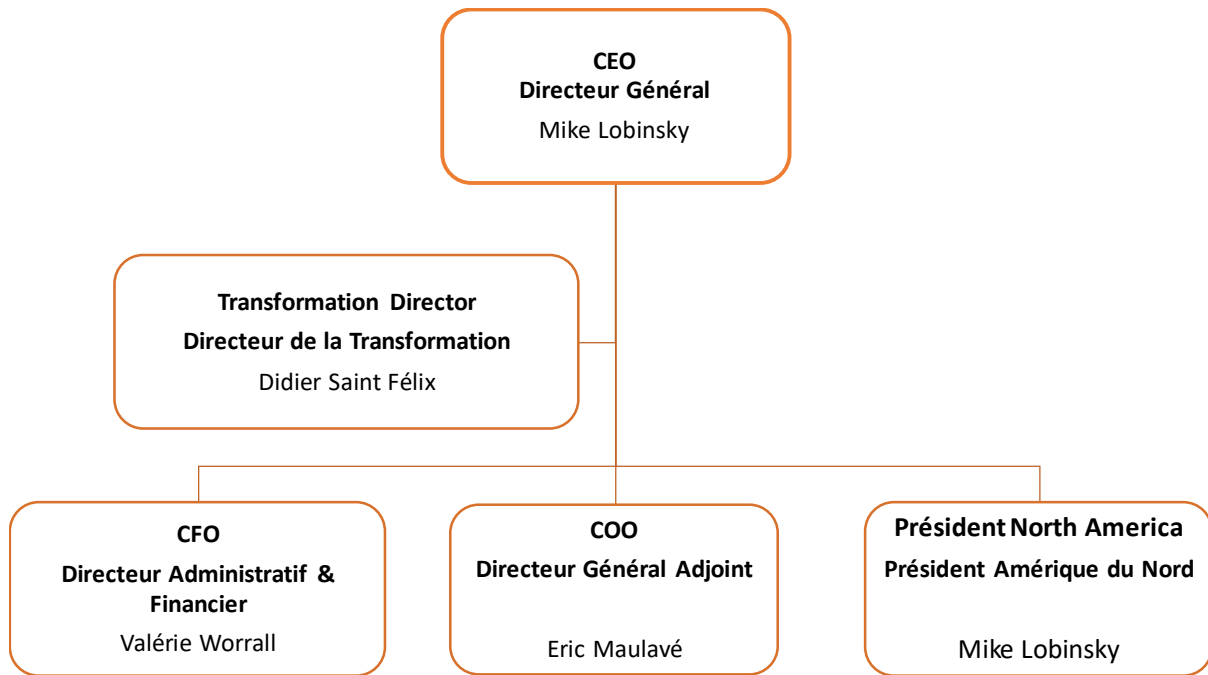
En dehors des études internes menées dans le cadre d'un processus réglementaire pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation le Groupe mène une politique active de soutien aux études cliniques initiées par ses utilisateurs. Ce soutien peut prendre différentes formes : participation au financement desdites études, développement de prototypes fournissant des paramètres cliniques spécifiques nécessaires aux études, support technique. L'objectif de ces études est d'alimenter chacune des valeurs importantes du système EOS et permet de passer de la validation technique des valeurs EOS à une démonstration de leur apport sur le plan clinique et pratique, démonstration relayée par le Groupe et par les leaders d'opinion et médecins utilisateurs.

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques :

- plus de 108 études cliniques sont actuellement en cours de réalisation à travers le monde,
- plus de 300 articles scientifiques portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence.

6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE

Dirigé par son Directeur Général, Mike Lobinsky, le Groupe a été organisé en deux grandes directions opérationnelles depuis 2017, l'une aux Etats-Unis dirigée par le Président Amérique du Nord, qui est également le Directeur Général et en charge de l'organisation globale du marketing, l'autre en France menée par Eric Maulavé, également en charge de la R&D, production, affaires médicales et affaires réglementaires pour les zones EMEA et APAC. Une direction d'infrastructure et une direction administrative et financière complètent le dispositif. Début 2019, le Groupe a créé une division de solutions orthopédiques avancées dirigée par un directeur principal. Cette division fait partie de l'organisation marketing et est responsable des activités de services 3D EOS, des applications EOS (planification chirurgicale en ligne) et de l'intégration des images EOS, des modèles 3D et des plans chirurgicaux au bloc opératoire.



L'expérience professionnelle des membres de l'équipe de direction est disponible sur le site internet du Groupe à l'adresse : www.eos-imaging.com.

6.4.1. Marketing & Ventes

Le Groupe suit une politique active de participation aux congrès nationaux et internationaux dans les spécialités de Radiologie et d'Orthopédie.

Le Groupe a constitué un réseau commercial dans les zones Europe-Moyen Orient, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Amérique Latine. Dans chaque pays, le Groupe explore les meilleures options possibles :

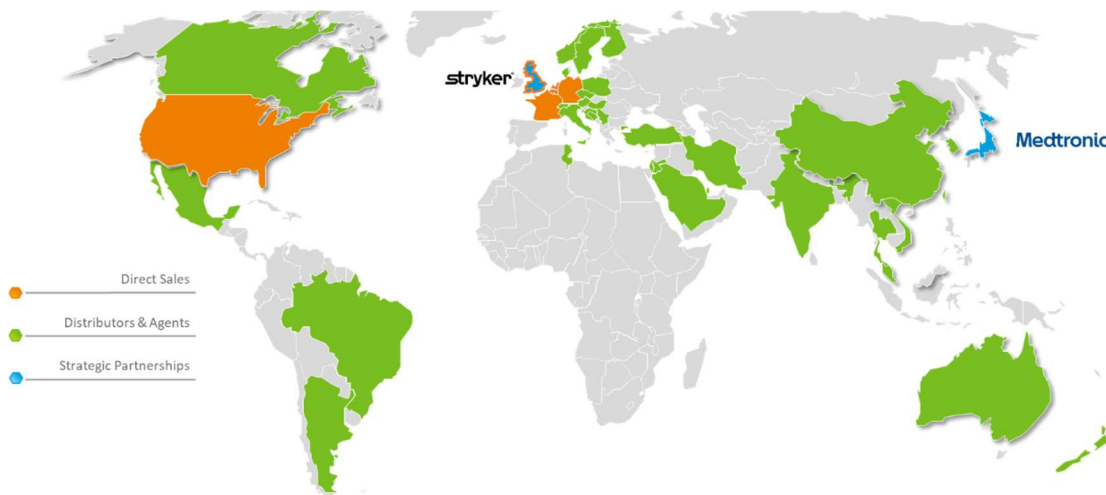
- approche directe des ventes avec vendeurs salariés du Groupe,
- approche directe avec recours à un agent local rémunéré à la commission (ces deux dernières approches pouvant être combinées),
- approche en distribution avec vente au distributeur.

Le Groupe a retenu pour chacune des zones et des pays l'option la plus adaptée à la taille et au contexte du marché. Ainsi, au cours de l'exercice 2018, le Groupe a continué de renforcer sa présence en Amérique du Nord. De même, le Groupe a modifié en 2017 son approche du marché Allemand en renforçant sa présence par un vendeur expérimenté à la place de la structure d'Agent précédemment utilisée.

Enfin, le Groupe est engagé dans deux partenariats :

- Au Royaume Uni où pour certains hôpitaux l'offre du Groupe est associée à l'offre d'implants de la Société Stryker,
- Au Japon où le Groupe est engagé avec la Société Medtronic dans des actions de communication médicale.

L'organisation commerciale du Groupe est présentée ci-après.



Toutes les zones bénéficient du support de spécialistes Applications qui interviennent, sur leurs territoires respectifs, en support avant-vente et sont responsables de la formation des sites utilisateurs. Cette formation est réalisée en deux jours pour ce qui concerne l'utilisation de l'équipement à proprement parler. Elle est en règle générale donnée aux manipulateurs radio, comme dans le cas des autres modalités d'imagerie ; néanmoins certains médecins radiologues et orthopédistes participent à tout ou partie de ces formations.

A l'issue de la mise en service finale et de la formation, le Groupe veille à la satisfaction de ses clients et les spécialistes Applications, qui sont chacun responsables d'un portefeuille de sites clients, s'assurent de l'utilisation, de la satisfaction et du retour d'expérience des sites utilisateurs.

La formation à l'utilisation d'EOS, délivrée par la Société, dans le cadre de la formation continue obligatoire a été certifiée par AHRA, l'association qui regroupe les professionnels du management des centres d'imagerie hospitaliers et privés aux Etats-Unis.

Au titre de l'exercice 2018, environ 79% des ventes ont été réalisées directement par les équipes commerciales du Groupe, et 21% par son réseau de distributeurs. De même, 58% des ventes étaient libellées en euros représentant 20,4 millions d'euros, et 42% étaient libellées en dollars US (pour les ventes réalisées aux Etats Unis) ou canadiens (pour les ventes réalisées au Canada), représentant 15 millions d'euros.

a. Zone Europe-Moyen Orient (EMEA)

Les ventes en EMEA sont dirigées par le Directeur des Ventes EMEA selon l'organisation suivante :

- Une approche directe avec la présence de responsables régionaux des ventes en France, Grande-Bretagne (pour partie en partenariat avec la Société Stryker), Benelux, Allemagne ;
 - Une approche par distribution dans les autres pays
 - Une présence directe au Moyen Orient pour l'animation du réseau de distributeurs sur cette zone.
- Dans ces pays, les distributeurs nationaux ont été sélectionnés pour leur forte compétence en matière de ventes d'équipements médicaux, et particulièrement d'imagerie et d'orthopédie.

Les ventes sont conclues par la Société EOS imaging SA pour toute la zone à l'exception de l'Allemagne où le Groupe dispose d'une filiale, EOS imaging GmbH. Elles sont faites soit auprès des clients finaux, soit auprès des distributeurs pour les pays en distribution.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a réalisés ses premières ventes en Espagne, au Portugal et aux Emirats Arabes Unis.

A fin juin 2019, le Groupe disposait d'une base installée de l'ordre de 150 équipements sur les 20 pays équipés de la zone EMEA.

b. Zone Amérique du Nord

En zone Amérique du Nord, le Groupe a retenu une approche directe qui lui garantit un accès direct à ce marché important et prescripteur. Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a continué de s'appuyer sur l'équipe expérimentée qu'il avait commencé à mettre en place au cours de l'exercice précédent dans le but d'accompagner sa croissance sur le long terme. Le Groupe a structuré une équipe d'environ sept Regional Sales Managers senior sous la responsabilité d'un VP Sales & Applications Amérique du Nord, lui-même placé sous la responsabilité du Président de la division Amérique du Nord. Les Regional Sales Managers sont assistés de spécialistes application en support avant- et après-vente, ainsi que de spécialistes marketing.

La filiale états-unienne du Groupe a poursuivi son partenariat avec la Société K2 qui lui permet de disposer, sous la marque EOS Capital, d'outils de financement par location ou leasing, ce qui peut faciliter l'achat d'un EOS lorsque le client recherche une solution de financement. Cette offre est particulièrement utilisée par des sites privés (à caractère lucratif).

Les ventes sont conclues par la filiale états-unienne du Groupe. Le Canada est abordé par le biais d'un agent assisté d'un spécialiste application.

A fin juin 2019, le Groupe disposait d'une base installée de l'ordre de 125 équipements en Amérique du Nord (USA, Canada).

c. Zone Asie-Pacifique

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe s'est engagé en 2012 dans la mise en place d'une organisation commerciale dans la zone Asie, la zone Pacifique étant couverte par des agents.

Le Groupe a ainsi ouvert en 2013 un bureau de représentation à Singapour, filialisé en 2015, et recruté une force de ventes (responsable régional des ventes assisté d'un spécialiste applications) en charge de l'animation, de la supervision et du développement des ventes sur la zone. Le Groupe a sélectionné à cet effet un distributeur sur chacun des marchés qu'il aborde, à savoir l'Australie, l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée, Taiwan, la zone ASEAN (Indonésie, Philippines, Malaisie, Vietnam), Hong Kong et Singapour. Le Groupe dispose désormais des autorisations de mise sur le marché pour l'ensemble de ces pays, suite à l'obtention en mars 2016 de l'autorisation de commercialisation en Chine (accord CFDA).

Sur 2018, de nouvelles ventes sur le marché indien ont été réalisées avec de grands groupes privés.

Comme dans le cas des distributeurs de la zone EMEA, les distributeurs de la zone Asie-Pacifique sont sélectionnés pour leur connaissance du marché et capacité à développer les ventes EOS dans leur pays.

A fin juin 2019, le Groupe comptait une base installée dans la zone Asie-Pacifique de l'ordre de 55 équipements.

d. Zone Amérique Latine

Le Groupe a conclu une deuxième vente au Brésil fin 2018. Il dispose d'un réseau de distribution dans certains pays de cette zone qui n'a pas fait l'objet d'investissements particuliers pendant l'exercice 2018, le Groupe ayant choisi de concentrer ses moyens sur les trois autres marchés.

A fin juin 2019, un équipement est déjà installé dans la zone Amérique-Latine.

e. Tableau du chiffre d'affaires par zone géographique pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par zone géographique (k€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
EMEA	13 344	16 583	11 416
Amérique du Nord	14 965	14 587	15 370
Asie	6 377	5 922	3 235
Amérique Latine	705	-	752
Total	35 391	37 092	30 773

En 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 35,4 millions d'euros, en baisse de 4,6%. 2017 avait connu une croissance de 21%.

Dans la région EMEA, EOS imaging a enregistré un recul de son chiffre d'affaires à 13,3 millions d'euros, principalement en raison du ralentissement des ventes d'équipements. Des décisions d'investissements ont été décalées, mais pas annulées, tout au long de l'année. Le pipeline s'est significativement enrichi dans tous les marchés clés de la région, et en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'Amérique du Nord affiche une croissance de +3% par rapport à 2017 (+7% hors effet de change), à 15 millions d'euros, malgré des reports inattendus d'achats de systèmes EOS® qui n'ont pu être conclus au 4e trimestre et ont été repoussés à 2019. Le pipeline d'affaires continue de progresser et favorisera la dynamique de ventes en 2019 et au-delà.

Les ventes en Asie Pacifique ont progressé de +12% par rapport à 2017, avec un chiffre d'affaires de 6,4 millions, démontrant une solide dynamique. En Chine, le chiffre d'affaires 2018 a été impacté par un changement de distributeur en fin d'année, qui devrait nourrir une croissance plus forte sur ce marché.

Les ventes en Amérique Latine s'élèvent à 0,7 millions d'euros et reflètent la signature d'un second contrat au Brésil.

f. Tableau du chiffre d'affaires par nature pour les trois derniers exercices

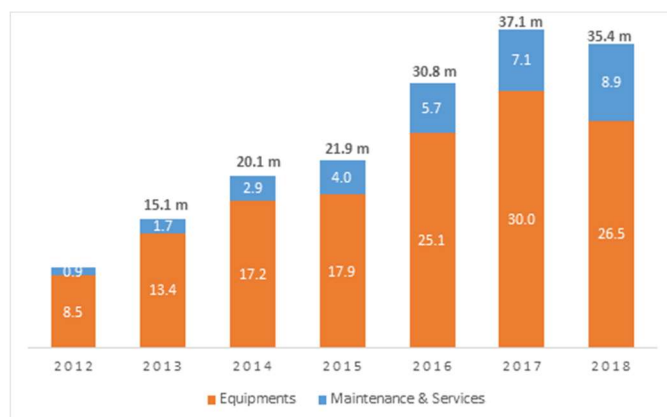
Chiffre d'affaires par nature (k€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Vente d'équipements	26 471	29 992	25 062
Vente de contrats de maintenance	7 931	5 944	4 697
Vente de consommables et services	989	1 157	1 014
Total	35 391	37 092	30 773

EOS imaging a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 35,4 millions d'euros en 2018, contre 37,1 millions d'euros lors de l'exercice 2017. Le Groupe a commercialisé 64 systèmes EOS®, contre 77 en 2017, en maintenant une tendance positive de son prix de vente moyen.

Les revenus récurrents annuels ont progressé de 26% à 8,9 millions d'euros, tirés notamment par une forte croissance de +34% des contrats de maintenance. Les revenus récurrents représentent ainsi 25% du chiffre d'affaires total, contre 19% des ventes en 2017.

g. Historique des ventes du Groupe depuis 2012

Le graphique ci-contre illustre l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise depuis l'introduction en Bourse en 2012. La croissance annuelle moyenne (Compound Annual growth rate, CAGR) ressort à 25%.



La part des revenus d'équipements reste prépondérante dans le revenu total du Groupe. Le Groupe semble dépendant de la réussite commerciale de son unique équipement commercialisé. Ce risque de dépendance commerciale a été considéré comme faible lors de la revue de la cartographie des risques compte tenu du développement d'une offre de services récurrents. Ce risque n'a pas été repris et documenté dans le chapitre 4 du présent document, compte tenu de sa classification « faible ».

La part de revenus récurrents s'élève en 2018 à 25%, contre 19% en 2017.

6.4.2. Organisation de la production

Le Groupe a pris la décision de concentrer ses ressources de production sur les seules activités stratégiques pour la fabrication de ses produits, et de déléguer les autres à des sous-traitants, eux-mêmes experts dans les opérations qui leur sont confiées.

Le schéma industriel mis en place repose donc sur la collaboration avec un sous-traitant / partenaire français pour l'assemblage d'EOS, AXE Systems, choisi en raison de ses nombreux atouts : une longue expérience comme sous-traitant intégrateur de grands donneurs d'ordre du dispositif médical, un système qualité pleinement conforme avec les obligations du 21CFR Part 820, une capacité à accompagner le Groupe dans sa croissance sans requérir d'investissement significatif, une culture de la productivité qui permet une diminution régulière du prix de revient d'EOS et une amélioration de la marge brute du Groupe. De son côté, le Groupe se concentre sur la prise en charge directe des activités de :

- Intégration et test des détecteurs de rayons X (RX) propriétaires ;
- Gestion des fournisseurs OEM (Original Equipment Manufacturer) des sous-ensembles radiologiques, tube RX et générateur haute tension (HT) ;
- Gestion des fournisseurs réalisant des sous-ensembles conçus spécifiquement pour le Groupe ;
- Réglages et recette finale du système EOS complet chez le partenaire intégrateur ;
- Intégration et test des stations de travail sterEOS ;

De son côté, le partenaire intégrateur a la responsabilité de :

- Gérer ses fournisseurs de rang 1 ;
- Assembler et tester les systèmes EOS selon les instructions établies en collaboration avec le Groupe, dans les configurations commandées par les clients ;
- Maintenir la traçabilité des opérations réalisées en se conformant aux exigences réglementaires applicables, notamment celles de la FDA (21CFR Part 820).

Le Groupe a développé un réseau de fournisseurs OEM et de sous-traitants en sélectionnant préférentiellement des acteurs de l'industrie des dispositifs médicaux ayant une certification ISO 13485 et une maîtrise reconnue des dispositions réglementaires s'appliquant à ces activités.

Le délai de fabrication d'une machine EOS est de l'ordre de 4 semaines. Depuis l'exercice 2014, la capacité de production est de l'ordre de 10 appareils par mois. Leur augmentation ne requiert pas d'investissement significatif en dehors de surfaces d'assemblage.

La fabrication des équipements EOS est réalisée en France, et un nombre réduit de composants est acheté en dollars US ou canadiens. Par conséquent, l'exposition du coût de production aux variations de taux de change est assez limitée. Ainsi, l'évolution des parités euros et dollars US et canadiens n'a pas eu d'impact significatif sur le coût de production.

Au sein du Groupe, la filiale OneFit Médical développe et commercialise auprès de fabricants orthopédiques européens des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides sont réalisés aujourd'hui à partir d'images scanner ou IRM à la suite d'une planification 3D du choix et de la position de la prothèse par le chirurgien. Ils sont fournis aux hôpitaux et cliniques avec l'implant associé, préalablement à la chirurgie de prothèse, par les fabricants d'implants, clients de la Société. OneFit Médical dispose d'une équipe de production interne pour la réalisation des modèles numériques de l'anatomie du patient et du guide personnalisé pour ce patient adapté à son anatomie et à la prothèse choisie par le chirurgien. Les guides sont fabriqués en sous-traitance par impression 3D.

6.4.3. Organisation du service

Une organisation focalisée sur la qualité du service rendu : Le service après-vente est un élément critique pour le succès du Groupe. La qualité du service passe par la qualité des ingénieurs de maintenance et par la réactivité de l'organisation. Le Groupe a construit son organisation Service autour de son manager et d'un noyau d'ingénieurs de maintenance également expérimentés dans la maintenance d'équipements de radiologie. L'engagement de cette équipe pour ses clients est un atout reconnu.

Les missions du Service sont triples :

- L'installation des nouveaux équipements,
- La maintenance préventive de la base installée,
- La maintenance corrective sur appel des clients.

Ces missions sont exécutées suivant les zones géographiques par les ressources internes du Groupe ou par des sous-traitants. L'organisation interne est constituée d'une équipe en Europe, basée pour l'essentiel au siège du Groupe à Paris pour bénéficier de la centralisation des moyens de communication, et d'une équipe aux Etats-Unis sous la conduite d'un manager Service Amérique du Nord, et d'un manager Service Asie-Pacifique basé à Singapour. La sous-traitance, quant à elle, est confiée aux distributeurs lorsque ceux-ci disposent de l'infrastructure et l'expérience nécessaires ou à des entreprises locales de maintenance d'équipements radiologiques.

L'installation des nouveaux équipements est réalisée exclusivement par le personnel du Groupe, avec le support éventuel du sous-traitant local. Cette situation évolue alors que la fréquence des installations devient progressivement suffisante sur un territoire donné pour permettre l'acquisition et la conservation du savoir-faire par le sous-traitant local.

La maintenance de niveau 1 est réalisée par le personnel de l'équipe Service du Groupe, ou par du personnel sous-traitant préalablement formé. La maintenance de niveau 2 est réalisée par le personnel expert du Groupe, après une première intervention infructueuse soit du personnel technique du client, personnel déjà formé aux interventions de niveau 1, soit du personnel technique du sous-traitant. La maintenance de niveau 3 est réalisée par le personnel de l'équipe Engineering du Groupe.

Les appels clients sont centralisés (i) par un centre d'appel externe pour la France et l'Europe anglophone, et par le bureau de Boston pour l'Amérique du Nord, et (ii) chez les distributeurs dans les

autres régions pour faciliter la communication dans la langue locale. Ces appels sont éventuellement relayés vers le siège en fonction de la complexité du problème et du niveau de compétences du distributeur.

Un système d'enregistrement des appels a été mis en place pour suivre chacun d'entre eux jusqu'à sa fermeture complète et tracer les actions réalisées. Aujourd'hui plus de 50% des appels sont clos à distance par le biais du support téléphonique et de la télémaintenance.

Une efficacité facilement mesurable : L'efficacité du Service, vue de la perspective du client, peut être mesurée par le pourcentage d'"uptime", c'est-à-dire le taux de disponibilité de l'équipement. Le Groupe s'engage contractuellement auprès de ses clients à assurer un taux d'uptime supérieur à 98%. Le dernier taux d'uptime mesuré en 2018 sur la base installée était de 99% sur les 12 derniers mois sur les trois zones EMEA, NAM et APAC.

6.4.4. Innovation, R&D et travaux cliniques

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique. Elles sont menées aujourd'hui par une équipe de 54 ingénieurs, dont plusieurs docteurs, construite autour de leaders qui avaient déjà une solide expérience dans le développement de systèmes d'imagerie médicale :

- 37 ingénieurs EOS repartis au sein de 3 Groupes fonctionnels et pilotés par 3 chefs de projet
- 17 ingénieurs oneFIT repartis au sein de 2 Groupes fonctionnels et pilotés par 3 chefs de projet

L'effectif de R&D est réparti entre Paris (34), Besançon (16), et Montréal (4).

Les 3 missions principales confiées à la R&D se placent dans trois échelles de temps différentes :

- Améliorer les produits existants, comme attendu par le marché des dispositifs médicaux,
- Développer de nouveaux produits, pour répondre à de nouveaux besoins cliniques,
- Préparer les prochaines innovations qui permettront d'apporter des réponses de rupture.

Le Groupe s'est doté des compétences techniques placées au cœur de ses produits : physique de détection des rayons X, traitement d'image, architecture système, logiciel embarqué et applicatif, électrotechnique, électronique, mécanique, etc. L'organisation mise en place vise à réaliser la synthèse entre une organisation par projet, garante d'une bonne exécution, et le renforcement des expertises techniques. L'équipe est ainsi constituée de :

- 3 chefs de projet qui conduisent respectivement les programmes de développement d'EOS et de sterEOS, de suivi de la base installée, et les programmes d'études amont,
- 3 Groupes fonctionnels pilotés par un manager-expert couvrant respectivement les métiers du système (électronique, physique de détection, mécanique), les métiers du logiciel (applicatif et embarqué) et de l'algorithmique (traitement de signal, modélisation 3D, intelligence artificielle, apprentissage machine).

Les liens entre la R&D, la Production et le Service, en charge des phases de vie aval des produits, sont facilités par l'intégration de ces 3 fonctions au sein de programmes de développement multifonctionnels.

Le cycle complet conduisant à la mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe est articulé en 2 phases successives pour en minimiser les risques financiers et d'exécution.

Des études amont ciblées : le Groupe mène en interne des travaux de recherche appliqués dans deux domaines stratégiques pour les futures générations de produits : l'imagerie multi-énergie et la détection haute résolution à extrêmement basse dose et l'utilisation des dernières techniques d'intelligence artificielle pour l'automatisation des méthodes de modélisation 3D du squelette axial.

Des programmes de développement rigoureux : La deuxième phase de développement de nouveaux produits ou d'amélioration des produits existants est conduite selon une procédure de jalonnement rigoureuse placée au centre des processus Qualité de l'entreprise.

Une implication constante des cliniciens : les cliniciens sont impliqués dans toutes les activités de R&D du Groupe.

Le Groupe a défini un plan produit moyen terme ambitieux pour soutenir la croissance de la plateforme EOS, constitué d'un ensemble de logiciels métier visant des parcours de soin chirurgicaux et non chirurgicaux de l'orthopédie, qui sont proposés sous forme d'options logicielles ou de services par cas sur une infrastructure de serveurs cloud santé. Au sein du Groupe, OneFit et EOS imaging développent une famille de logiciels de planification de chirurgie orthopédique basés sur les images stéréoradiographiques issues d'EOS. L'offre logicielle ainsi développée est intégrée à la palette des logiciels métier exploitant le modèle personnalisé 3D du patient issu de l'examen EOS. Dans le cadre de ces développements, le Groupe est leader du projet papEOS (Parcours PErsonnalisé OSTéoarticulaire) lauréat du 20^{ème} appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen, qui vise à améliorer l'efficacité des parcours de soins des pathologies ostéo-articulaires par le développement de solutions matérielles et logicielles fondées sur les stéréo-radiographies EOS, ainsi que du projet PERFECTspine lauréat du 17^{ème} appel à projets Eurostars qui vise à intégrer une technologie de patient virtuels 3D personnalisés dans les logiciels de planification du Groupe.

Le Groupe est également partenaire du projet Spine PDCA (Plan Do Check Act) lauréat du 24^{ème} appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen, qui vise à associer le logiciel de planification de chirurgie du Groupe avec les technologies d'imagerie per-opératoires 3D.

Le Groupe est également partie prenante du projet MOSART (Agence Nationale de la Recherche, Programme TecSan 2012) dont l'objectif est de fournir des paramètres d'imagerie médicale multimodale permettant une meilleure prédiction de la progression de l'arthrose du genou.

6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

La politique d'innovation ainsi que les brevets et demandes de brevets sont exposés aux paragraphes 11.1 et 11.2 du présent Document de référence. Les risques liés à la propriété intellectuelle sont exposés au paragraphe 4.3 du présent Document de référence.

Le Groupe a conclu deux conventions de licence au titre de la reconstruction 3D, actuellement exploitées, détaillées aux chapitres 22.2 et 22.3. Le Groupe a également conclu des accords de licence avec les Sociétés Spinologics et Anatoscope dans le domaine de la simulation, qui seront exploités dans des produits à venir.

6.6. CADRE REGLEMENTAIRE

Le Groupe est soumis à des exigences réglementaires, spécifiques à son activité, relatives :

- À la conception, la fabrication et la mise sur le marché des dispositifs médicaux,
- À la radioprotection,
- Aux études cliniques,
- Aux relations avec les professionnels de santé,
- Au remboursement des produits de santé,
- À l'environnement.

Ces réglementations se retrouvent quelle que soit la région du monde avec des spécificités locales plus ou moins contraignantes mais dont l'objectif est similaire. A quelques exceptions près telles que la Chine, on constate, en effet, un effort de convergence mondial si ce n'est vers une uniformisation de la réglementation au moins vers une réelle harmonisation avec des exigences qui ne sont pas contradictoires et des reconnaissances mutuelles entre états/organisations qui facilitent l'accès aux différents marchés.

Les produits du Groupe présentent un niveau de risque modéré et bénéficient donc des chemins réglementaires pour l'accès aux différents marchés mondiaux qui ne sont pas les plus contraignants. Leur caractère innovant peut cependant présenter une difficulté réglementaire lorsque les schémas réglementaires existants ne sont pas applicables. Malgré la volonté des pays, notamment des Etats-Unis et de l'Europe de ne pas entraver l'innovation technologique, les délais de mise sur le marché/d'accès au remboursement peuvent être allongés pour ces produits.

Les autorisations réglementaires de mise sur le marché

a. Contexte européen

La mise sur le marché européen des dispositifs médicaux est réglementée par des directives européennes de type « nouvelle approche », transposées en droit national par les Etats membres de l'Union Européenne.

Les dispositifs médicaux du Groupe font parties des classes de risques IIa, IIb et I avec fonction de mesurage, qui ne sont pas les classes de risques les plus élevées et bénéficient ainsi de modalités d'évaluation de leur conformité aux exigences de la directive 93/42/CEE qui ne sont pas les plus

contraignantes. Le Groupe a choisi la modalité d'évaluation de conformité reposant sur la conformité de son système qualité global à la norme harmonisée ISO 13485. Le marquage CE de ses produits est alors possible sur la base de la certification ISO 13485 et du dossier CE composé des éléments descriptifs du produit et de sa conformité aux exigences essentielles de santé de sécurité des directives applicables parmi lesquelles figurent l'obligation de performance au regard de la destination assignée au produit. La démonstration de la conformité aux exigences essentielles de santé, de sécurité et d'efficacité s'appuie sur la conformité aux normes techniques harmonisées applicables qui servent de présomption de conformité aux dites exigences. Le Groupe applique l'ensemble des normes harmonisées applicables à ses produits et fait certifier cette conformité par un organisme certificateur tiers, le GMED.

Les produits du Groupe, sont marqués CE depuis 2007 pour l'imagerie, depuis 2010 pour la modélisation tridimensionnelle du rachis et des membres inférieurs et depuis 2013 pour la planification chirurgicale. L'attestation de marquage CE est renouvelée tous les 3 ans. Les produits du Groupe sont également marqués CE au titre de la directive ROHS 2011/65/UE depuis juillet 2014.

La Directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants impose aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne.

b. Règlementation américaine

La mise sur le marché des produits du Groupe aux Etats-Unis d'Amérique est soumise à autorisation de l'autorité compétente américaine, la *Food and Drug Administration* (FDA). Les produits du Groupe appartiennent à la classe de risque II modérée et peuvent bénéficier du chemin réglementaire de notification 510(k) lorsqu'il existe un produit similaire déjà commercialisé sur le territoire des Etats-Unis, ce qui a été le cas à ce jour.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques.

A côté des autorisations FDA précitées, les équipements électriques tels que le système EOS nécessitent d'être testés pour ce qui concerne leur sécurité par un laboratoire reconnu et listé par l'agence gouvernementale américaine Occupational Safety and Health Administration (OSHA). Le laboratoire auquel le Groupe fait appel pour la certification de conformité de ses produits aux normes techniques harmonisées dans le cadre du marquage CE est également un laboratoire reconnu par l'OSHA (Nationally Recognized Test Laboratories NRTL). La preuve de conformité à ces exigences de sécurité est l'apposition sur le système EOS de la marque du laboratoire NRTL attestant la conformité.

Le système EOS possède la marque Curtis Straus US et Canada depuis 2010.

Les produits émettant des rayonnements ionisants sont soumis à des exigences réglementaires américaines spécifiques (21 CFR parts 1000-1050) qui imposent entre autres la soumission à la FDA

d'un rapport initial avant la mise sur le marché, puis de rapports annuels pendant toute la durée de la commercialisation des produits. Pour chaque rapport, la FDA délivre un « accession number » initial et annuel, qui permettent d'accéder au marché américain. Le Groupe dispose des « accession numbers » permettant de libérer des douanes américaines tout système EOS expédié aux Etats-Unis.

c. Autres réglementations

Dans un certain nombre de pays tels que Taiwan, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Israël ou l'Arabie Saoudite, la mise sur le marché des dispositifs médicaux est facilitée lorsque les produits possèdent déjà le marquage CE ou un 510(k) en raison soit d'un mécanisme de reconnaissance du marquage CE ou du 510(k), soit de démarches réglementaires calquées sur celles-ci qui sont alors simples à réaliser. Il est cependant nécessaire dans certains cas que l'organisme notifié, ayant délivré l'attestation de marquage CE et la certification ISO 13485, possède des accords de reconnaissance par les autorités compétentes des pays concernés et que l'organisme de certification, ayant délivré les certificats de conformité techniques du produit, soit reconnu à l'international.

Le Groupe a choisi un organisme notifié possédant des accords de reconnaissance avec plusieurs autorités compétentes et un organisme certificateur technique appartenant au schéma OC de l'IECEE (IEC system for Conformity testing and Certification of Electrotechnical Equipment and Components) auquel adhèrent 53 pays.

Dans d'autres pays, les procédures d'autorisation de mise sur le marché sont plus complexes et nécessitent un dépôt de dossier auprès de l'autorité compétente nationale qui peut parfois faire appel à des tests de sécurité ou des essais cliniques à réaliser dans le pays considéré ainsi que des inspections du système qualité du fabricant. Parmi ces pays, on distingue notamment :

- La Chine

La mise sur le marché des dispositifs médicaux nécessite une autorisation délivrée par l'autorité compétente chinoise CFDA (China Food and Drug Administration). Cette autorisation est basée sur un dossier de demande d'enregistrement et un rapport de tests délivré par un laboratoire chinois certifié par la CFDA. Des essais cliniques réalisés en Chine peuvent également être exigés par l'autorité chinoise. L'autorisation de mise sur le marché des produits du Groupe par la CFDA a été obtenue en mars 2016. La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans.

Les dispositifs médicaux du type d'EOS ont été récemment exemptés de la certification CCC (China Compulsory Certification) qui impose des tests sur le produit et un contrôle régulier des installations de fabrication par le centre chinois de certification de la qualité (CQCC China quality certification center). Seuls certains composants tels que les PC et les moniteurs restent soumis à cette obligation de certification que le Groupe gère au niveau de ses approvisionnements.

- Le Brésil

Avant leur mise sur le marché brésilien, tous les dispositifs médicaux doivent être enregistrés auprès de l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire (ANVISA) qui dépend du Ministère de la Santé du Brésil. Les dispositifs médicaux font l'objet d'une procédure obligatoire de certification auprès de l'autorité compétente ANVISA qui implique pour la classe des produits du Groupe ; un dossier technique, une inspection du système qualité par ANVISA et une certification obligatoire du produit impliquant des

tests ("essais de type") effectués par un laboratoire accrédité par l'INMETRO (Autorité brésilienne pour l'accréditation des organismes de certification de produits et de systèmes). La marque INMETRO (avec le numéro d'enregistrement qui aura été attribué après les essais concluants) doit être apposée sur les produits pour pouvoir être importés au Brésil. L'organisme certificateur technique auquel fait appel le Groupe est un laboratoire accrédité INMETRO. Le Groupe détient actuellement la certification INMETRO pour son système EOS ainsi qu'une certification ANVISA de son système qualité obtenue en 2013. L'autorisation de mise sur le marché des produits du Groupe par ANVISA a été obtenue en septembre 2014.

La validité de l'enregistrement du produit est de 10 ans. Le processus de réenregistrement est équivalent au processus initial, notamment en ce qui concerne les essais « de type » qui doivent être effectués à nouveau.

- Le Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registered Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des Sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux médicaments et dispositifs médicaux (Pharmaceuticals and Medical Devices Law – PMDL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le Groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

d. Récapitulatif des autorisations de mise sur le marché

Le Groupe dispose d'autorisations de mise sur le marché de ses produits dans plus de 50 pays, dont les Etats-Unis (FDA), le Japon, et l'Union Européenne (CE). Ces autorisations sont reprises de manière synthétique dans le tableau ci-dessous :

	Date de 1 ^{ère} autorisation				
	EOS	sterEOS	hipEOS	kneeEOS	spineEOS
Marquage CE⁽¹⁾	05/2007	06/2007	04/2015	04/2015	02/2016
Canada	06/2007	11/2007	05/2015		08/2016
Etats-Unis	09/2007	08/2008	12/2014	10/2016	04/2016
Australie	02/2011	02/2011	09/2015	09/2015	05/2016
Arabie Saoudite	02/2012 ⁽⁴⁾	02/2012 ⁽⁴⁾			
Hong-Kong	12/2012 ⁽²⁾	⁽³⁾			
Thaïlande	02/2013	02/2013			
Japon	10/2013	10/2013	01/2017	01/2017	01/2017
Singapour	10/2013	11/2014			
Taiwan	03/2014	03/2014			
Philippines	05/2014	05/2014			
Vietnam	07/2014	07/2014			
Brésil	09/2014	09/2014			
Malaisie	10/2014 ⁽²⁾	⁽³⁾			
Corée du Sud	10/2014	10/2014			
Iran	01/2015	01/2015			
Mexique	02/2015	03/2015			
Qatar	10/2015 ⁽²⁾	⁽³⁾			
Chine	02/2016	08/2015			
Israël	02/2017	02/2017			
Serbie	03/2017	03/2017			
Argentine	07/2017	07/2017			
Koweït	11/2017	11/2017			
Emirats Arabes Unis	11/2017	11/2017			

⁽¹⁾: Union Européenne et pays reconnaissant le marquage CE des dispositifs médicaux.

⁽²⁾ : licence d'importation en tant que dispositif émettant des rayonnements ionisants.

⁽³⁾ : non réglementé en tant que dispositif médical

⁽⁴⁾ : en cours de renouvellement

Le Groupe prévoit de maintenir toutes les autorisations acquises par leur mise à jour si des modifications apportées aux produits doivent être notifiées aux autorités ou par leur renouvellement si ces autorisations ont une date d'expiration.

e. La radioprotection

Dans le cadre de ses activités de développement et de fabrication, Le Groupe est amené à réaliser les tests nécessitant d'utiliser les rayons X. Cette activité est soumise à autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). La durée de validité de l'autorisation est de 5 ans. Le Groupe détient les autorisations de l'ASN nécessaires à son activité.

f. Les études cliniques

Les études cliniques sur des sujets humains font l'objet d'un encadrement réglementaire strict visant à protéger les personnes se prêtant à ces essais. En France, le cadre réglementaire est donné par le code de la santé publique et implique différents acteurs tels que l'Agence Française des produits de santé (ANSM), la CNIL, les comités d'éthique, le Conseil de l'ordre des médecins. Les contraintes réglementaires sont différentes selon le type d'étude clinique envisagé et peuvent exiger des autorisations préalables au commencement de l'étude. En règle générale, le Groupe n'est pas promoteur d'essais cliniques.

g. Les relations avec les professionnels de santé

Les relations avec les professionnels de santé sont encadrées dans la plupart des marchés sur lesquels le Groupe intervient. En France, elles le sont par les dispositions des articles L. 4113-6 et L.1453-1 du code de la santé publique concernant les avantages consentis aux professionnels de santé (loi dite « anti-cadeau et loi de transparence»). A ce titre, le Groupe met en œuvre des règles éthiques s'appuyant sur les grands principes suivants :

- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé ne doivent pas influencer les décisions d'achat à travers des avantages directs ou indirects.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent être transparentes et respecter les dispositions en vigueur et applicables en la matière.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent conformément aux dispositions applicables en vigueur faire l'objet de conventions écrites.

h. Le remboursement

Tel qu'indiqué à l'introduction du chapitre 6 du présent Document de référence, EOS est un équipement de stéréoradiographie par rayons X. A ce titre, les actes réalisés à l'aide du système EOS bénéficient de codes de remboursement déjà existants pour les examens radiographiques conventionnels.

L'examen EOS est ainsi coté sur la base des codes existants pour les clichés face et profil localisés et combinés, le cas échéant pour le cliché corps entier.

La création de nouveaux codes de remboursement nécessite en France et d'une manière générale dans de nombreux pays des études médico-économiques qui, dans le cas des mesures d'impact d'un dispositif d'imagerie sur les chirurgies orthopédiques, sont particulièrement longues. Le Groupe

bénéficie aujourd'hui de codes de remboursement existants qui lui permettent d'exploiter sa technologie sans attendre le résultat de telles études.

6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Financement de l'activité

En janvier 2018, EOS Imaging a souscrit une nouvelle tranche de 5 millions d'euros de son emprunt obligataire avec IPF. Les conditions initiales de remboursement prévoyaient un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 ainsi que 60% in fine, sans émission supplémentaire de BSA et à des conditions comparables à celles de la précédente tranche.

EOS Imaging a par ailleurs procédé au mois de mai 2018 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANes) par placement privé, sans droit préférentiel de souscription, auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant nominal de 29 543 626,80 euros. Toutes les obligations offertes ont été souscrites. Cette opération a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF existante à fin mai, soit 19 257 282 euros dont 1 132 282 euros d'intérêts. Le remboursement anticipé de la dette obligataire a par ailleurs généré le paiement d'honoraires de sortie anticipée de 2 018 634 euros comptabilisés intégralement en charges financières au 30 juin 2018.

Le 17 juillet 2018, EOS Imaging a annoncé la signature d'un accord ferme avec Fosun Pharmaceutical AG, une filiale de Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. Ltd, relatif à une prise de participation par Fosun Pharmaceutical AG au capital d'EOS Imaging réalisée par émissions d'actions nouvelles de la société.

La réalisation de cet investissement était notamment soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires chinoises et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'opération.

La Société a obtenu les autorisations réglementaires chinoises requises et a annoncé en date du 7 décembre 2018 avoir reçu le visa de l'AMF n°18-551 sur le prospectus relatif à l'opération. Le Directeur Général d'EOS imaging, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée au titre de la décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2018 (lui-même agissant en vertu des délégations et pouvoirs qui lui ont été conférés par la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 mai 2018), a ainsi décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 15 061 856,13 euros, par l'émission de 3 446 649 actions nouvelles pour un prix de souscription de 4,37 euros chacune.

L'augmentation de capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie d'EOS imaging à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé le succès des opérations de règlement-livraison de cette augmentation de capital aux termes desquelles son capital social est de 261 304,07 euros, divisé en 26 130 407 actions. Les actions nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société.

Fosun Pharma, à travers Fosun Pharmaceutical AG, détient alors 13,2% du capital et des droits de vote d'EOS imaging et est devenu à ce titre le premier actionnaire d'EOS imaging.

EOS Imaging a également souscrit, au cours du premier semestre 2018, un contrat d'affacturage pour contribuer au financement du cycle d'exploitation. Au 31 décembre 2018, trois créances commerciales faisaient l'objet d'une cession pour un montant brut total de 1 371 K euros.

Changement de Direction pour renforcer la stratégie américaine de la Société

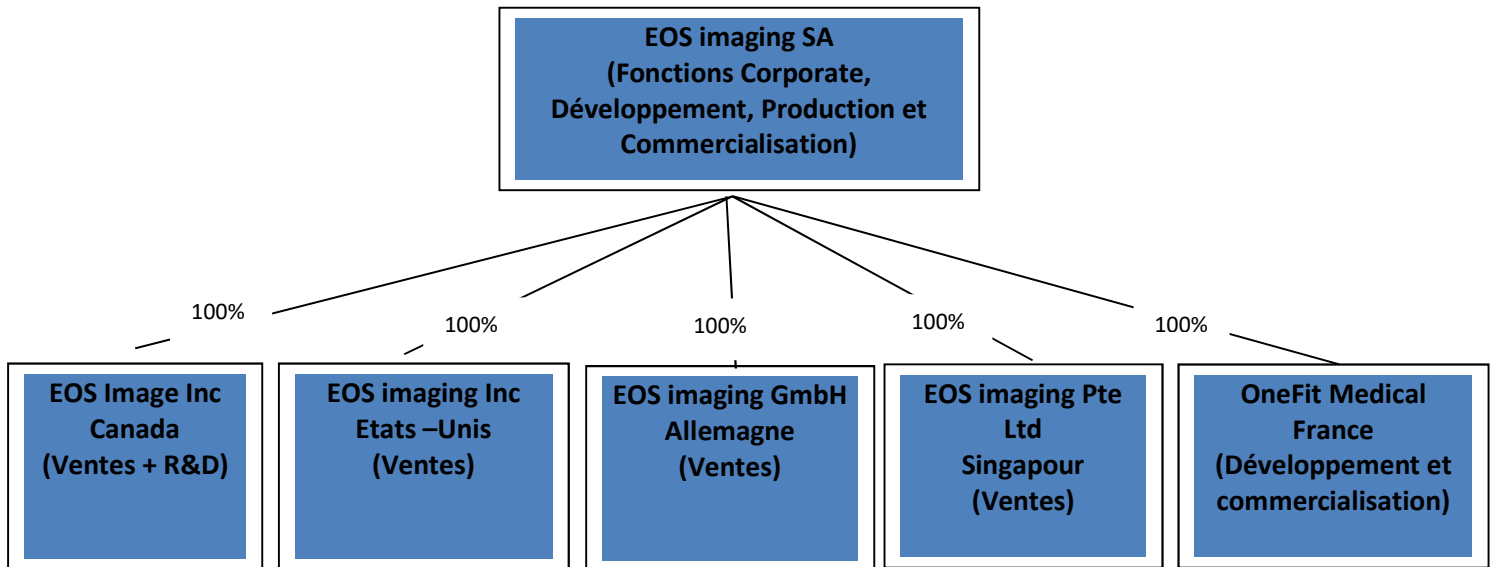
En date du 5 novembre 2018, le Conseil d'administration a souhaité faire évoluer la direction de la Société pour poursuivre et renforcer sa présence aux Etats-Unis, son premier marché, et pouvoir y étendre sa base actionnariale. Le Conseil a ainsi nommé Mike Lobinsky, entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, au poste de Directeur Général Exécutif en vue de succéder à Marie Meynadier à compter du 1er janvier 2019. Marie Meynadier a poursuivi sa mission de Directrice Générale Exécutive jusqu'au 31 décembre 2018 et conservera après cette date un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

7. APERÇU ORGANIGRAMME

7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	97
7.2	SOCIETES DU GROUPE.....	97

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

L’organigramme juridique du Groupe est représenté ci-après.



7.2. SOCIETES DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la Société EOS imaging SA, qui détient 100% du capital de ses cinq filiales (se référer au paragraphe 4.3 de la note 4 des comptes consolidés au 31 décembre 2018 présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence) :

EOS imaging Inc :

Basée aux Etats-Unis, EOS imaging, INC. est une Société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.

Cette entité assure la vente des produits et services du Groupe sur le territoire américain, ainsi que des prestations d’installation, formation et maintenance sur la zone Amérique du Nord.

Au titre de l’exercice 2018, elle affiche un chiffre d’affaires de 16 642 kUSD (soit 14 086 k€) et une perte nette de 3 955 kUSD (soit 3 348 k€).

L’effectif au 31 décembre 2018 est de 33.

EOS imaging GmbH :

Basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une Société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Collection Business Centers GmbH, Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt.

Cette entité assure la vente des produits et services du Groupe en Allemagne.

Au titre de l’exercice 2018, elle affiche un chiffre d’affaires de 1 153 k€ et une perte nette de 35 k€.

L’effectif au 31 décembre 2018 est de 1.

EOS image, Inc :

Basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.

Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien, ainsi que la production de services liés aux applications à usage commercial et d'études cliniques.

Au titre de l'exercice 2018, elle affiche un chiffre d'affaires de 1 437 kCAD (soit 939 k€) et une perte de 497 kCAD (soit 325 k€).

L'effectif au 31 décembre 2018 est de 11.

OneFit Medical SAS :

Basée en France, OneFit Medical est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, à Besançon.

Cette entité développe et commercialise des solutions logicielles et des guides de coupe personnalisés pour l'orthopédie.

Au titre de l'exercice 2018, elle affiche un chiffre d'affaires de 1 554k€ et une perte nette de 117 k€.

L'effectif au 31 décembre 2018 est de 28.

EOS imaging Pte Ltd :

Basée à Singapour, EOS imaging Pte Ltd est une Société de droit asiatique au capital de 70 000 dollars singapouriens, dont le siège social est situé au 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900). Cette entité assure l'animation commerciale des produits du Groupe en Asie du Sud Est.

Cette entité assure la promotion des produits et services du Groupe en Asie Pacifique.

Au titre de l'exercice 2018, aucun chiffre d'affaires n'est constaté et la société affiche une perte nette de 692 k\$ SING (soit 435 k€). L'effectif au 31 décembre 2018 est de 3.

Comme évoqué au paragraphe 6.4 du présent Document, le Groupe fonctionne selon une organisation matricielle. Les fonctions opérationnelles hors Ventes sont gérées transversalement au sein du Groupe, soit par la direction opérationnelle basée à Paris, soit par la direction opérationnelle basée en Amérique du Nord. Les dirigeants mandataires sociaux exercent les mêmes fonctions au sein des filiales.

Au titre de l'exercice 2018, EOS imaging SA a facturé à ses filiales :

- Des cessions d'équipement pour un montant de 9 934 k€ ;
- Des management fees pour un montant de 2 086 k€ ;
- Des intérêts sur compte courant pour un montant 135 k€.

8. PROPRIETES

IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1	PROPRIETE IMMOBILIERE.....	100
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE.....	101
8.3	RESPONSABILITE SOCIETALE.....	105

8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE

8.1.1. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Le Groupe dispose de locaux situés au 10 rue Mercœur à Paris (75011), siège social de la Société EOS imaging. Le bail contracté avec la SCI Paris Mercoeur a été renégocié en septembre 2018 et est conclu pour une durée de dix années entières et consécutives pour se terminer en septembre 2028, avec une durée ferme de six années entières et consécutives. Il couvre une superficie totale de 1 408 m².

Pour ces besoins de production, le Groupe a également contracté une sous-location, auprès de la société Axe Systems, d'une superficie de 600 m² située à Romorantin Lanthenay. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années commençant à courir le 21 juin 2018 pour se terminer le 20 juin 2027.

Aux Etats-Unis, **EOS imaging, Inc.** dispose de locaux situés 185 Alewife Brook Parkway, Cambridge MA 02138, loués à un tiers du Groupe depuis le 16 décembre 2015. Le bail couvre une superficie de 1 000 sqm. Il comprend un loyer mensuel de 5 897 dollars. D'une durée de 3 ans, il peut être résilié par anticipation au bout de 2 ans, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

A la date du présent Document de Référence, un nouveau bail a été conclu en date du 20 février 2019. Il concerne la disposition de locaux situés 4900 Constellation Drive, White Beard Township, MN 55127. Le bail, contracté avec la société L2 Holdings VI, LLC, couvre une superficie de 4 988 sqm et comprend un loyer mensuel de 5 208 dollars. Il a été conclu pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} mai 2019.

Au Canada, **EOS image Inc** dispose de locaux situés au 300 rue du Saint-Sacrement, à Montréal, Québec, H2Y 1X4, loués à un tiers au Groupe depuis le 1^{er} juillet 2013. Le bail, renouvelé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 5 ans, couvre une superficie de 242 sqm. Il comprend un loyer mensuel de 887 dollars.

A Singapour, **EOS imaging Pte Ltd** dispose de locaux situés 51 Goldhill Plaza, #21-02/06 à Singapour (308900), mis à disposition de la filiale par un tiers au Groupe depuis mai 2015, dans le cadre d'un contrat de prestation de services administratifs, juridiques et comptables. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et résiliable sous réserve d'un préavis de deux mois.

En France, **OneFit Medical** dispose de locaux au 18 rue Alain Savary à Besançon, loués à un tiers au Groupe depuis le 28 décembre 2011, pour un montant mensuel de 2 511€. Le bail est reconduit chaque année pour une période de 12 mois.

8.1.2. Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites à la note 7 – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, malgré son faible impact, et, dans un souci du respect de l'environnement, EOS imaging a engagé une réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de son activité. L'objectif du Groupe est de favoriser un développement responsable qui tient compte de ses besoins actuels et des enjeux de développement durable.

Au-delà du volet économique, ce développement s'articule autour de trois volets : social, sociétal et environnemental. Le présent chapitre présente un état des lieux de l'activité d'EOS imaging au regard de ces trois volets dans une volonté de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

Les informations environnementales, sociales et sociétales relatives à la loi Grenelle II ont été remplacées par la déclaration de performance extra-financière. Compte tenu des seuils, la Société EOS imaging n'est pas soumise à l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière sociale ou consolidée. Toutefois, le Groupe a souhaité conserver des informations environnementales, sociales et sociétales au sein de son Document de référence.

Dans ce contexte, EOS imaging a mis en place pour la cinquième année consécutive, un processus de reporting permettant la collecte et la consolidation au niveau Groupe des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le présent document.

Le volet environnemental est repris ci-dessous. Le volet sociétal est repris au niveau du paragraphe 8.3, le volet social est repris au chapitre 17.

Choix des informations publiées

EOS imaging a sélectionné les informations extra-financières publiées en cohérence avec son activité. Le Groupe développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

L'intégration des équipements d'imagerie est sous-traitée, seuls les détecteurs (2 par équipement) sont produits par EOS imaging. Le Groupe mène donc principalement des activités de recherche et développement, de vente et de maintenance.

EOS imaging développe également des solutions logicielles et des outils dédiés à la planification et le contrôle des chirurgies orthopédiques. La production des guides de coupe est sous-traitée.

Partant de ce constat, les thématiques environnementales réglementaires suivantes sont jugées non applicables ou non pertinentes et ne sont donc pas abordés dans ce chapitre :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Utilisation des sols
- Protection de la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Même si l'adaptation au changement climatique n'est pas un thème structurant au regard de l'activité du Groupe, ce sujet est toutefois traité dans le volet environnemental de ce rapport, par la mesure des émissions carbone.

Périmètre des informations présentées

- La politique générale en matière environnementale et la gestion des déchets sont abordées au niveau Groupe ;
- L'utilisation durable des ressources et en particulier les consommations d'énergie des bâtiments et de papier sont présentées sur un périmètre EOS France et excluent donc Onefit et les filiales à l'international ;
- Les émissions de gaz à effet de serre relatives aux déplacements professionnels concernent les déplacements en train et en avion des collaborateurs d'EOS France et excluent les déplacements des autres collaborateurs, tous les déplacements en voiture de location et les émissions des cinq véhicules de fonction.
- Les émissions liées au transport des unités EOS vendues correspondent aux émissions des transports aériens et maritimes des unités vendues, suivies et collectées auprès du principal transporteur du Groupe.

a. Responsabilité environnementale

Politique générale en matière environnementale

Les locaux d'EOS imaging se composent de bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'une surface réduite de production considérée comme non polluante. L'intégration de l'équipement EOS est sous-traitée à un partenaire situé en France. Par conséquent, le Groupe considère que l'impact de son activité sur l'environnement est limité.

EOS imaging n'a pas de politique environnementale formalisée et n'a pas mené en 2018 d'actions de sensibilisation et de formation en la matière auprès de ses collaborateurs.

Néanmoins, EOS imaging mène une veille réglementaire active afin d'assurer la conformité de ses produits, de ses activités et des activités de ses sous-traitants aux réglementations environnementales en vigueur. En effet, les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses, notamment la directive RoHS (Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment) 2011/65/EU. L'application de cette directive devenant obligatoire aux dispositifs médicaux à partir du 22 juillet 2014, le Groupe a engagé dès 2012 une démarche visant à s'assurer auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect des restrictions de substances imposées par cette directive. Aussi, les produits EOS et sterEOS mis sur le marché sont conformes à la directive RoHS depuis juillet 2014. De même, afin de s'assurer de la conformité à la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals), le Groupe s'est assuré qu'aucune exigence d'enregistrement ou de notification à l'Agence européenne des produits chimiques ECHA, ou d'informations clients telles que prévues par le règlement ne s'applique à lui.

En 2018, EOS imaging n'a engagé aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

b. Economie circulaire**Pollution et gestion des déchets**

L'impact majeur des activités d'EOS imaging en matière de pollution et de gestion des déchets concerne la fin de vie des équipements EOS vendus par le Groupe.

A ce jour, l'âge moyen des unités installées est de 3,39 ans et toutes les unités vendues sont en état de fonctionnement.

En France, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques, EOS imaging est adhérent à l'éco-organisme Récyllum pour la prise en charge des équipements en fin de vie. Dans le reste de l'Union Européenne, EOS imaging n'a pas encore identifié de sous-traitant pouvant potentiellement prendre en charge les équipements en fin de vie. Néanmoins, le risque est à ce jour limité : les premiers équipements ont été vendus en 2007 et aucun n'est en fin de vie. Par ailleurs, EOS imaging garde un suivi de tous les équipements installés, même lorsque ceux-ci sont vendus par des distributeurs. Le Groupe recherche actuellement les solutions de prise en charge des équipements hors d'usage dans les pays, autres que la France, où de telles dispositions existent.

Enfin, il est à noter qu'EOS imaging s'inscrit dans une démarche de développement durable et peut organiser ponctuellement la reprise d'équipements auprès de ses clients, leur reconditionnement et leur revente.

L'autre enjeu majeur en matière de gestion des déchets concerne la gestion des composants hors d'usage et notamment les tubes à rayons X utilisés dans les équipements vendus par EOS imaging. Tous les tubes endommagés ou vides sont repris par le fournisseur d'EOS en vue de leur réutilisation. A noter que tous les tubes à rayons X utilisés dans les équipements EOS sont exclusivement fournis par EOS imaging compte-tenu de leurs spécificités. En dehors des équipements EOS en fin de vie et des composants hors d'usage, le Groupe ne génère que des déchets de bureaux.

Gaspillage alimentaire

Les activités développées par le Groupe EOS imaging n'entraînent aucun risque direct ou indirect de gaspillage alimentaire et qui pourraient faire l'objet de politiques spécifiques en faveur de la lutte contre celui-ci. Par ailleurs, la Société EOS imaging ne dispose pas de service de restauration d'entreprise.

Utilisation durable des ressources**Consommation d'eau**

Les consommations d'eau du Groupe se limitent principalement aux consommations des locaux du siège, essentiellement pour une utilisation sanitaire. Ces consommations, incluses dans les charges de copropriété, sont considérées comme négligeables et ne sont pas communiquées dans ce rapport. De plus, compte tenu de son implantation exclusivement parisienne, le Groupe ne prélève pas d'eau dans des zones à stress hydrique.

Consommation d'énergie

Les consommations d'énergie du Groupe se limitent aux consommations d'électricité des locaux parisiens, aux consommations des activités logistiques et de transport des salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

En 2018, la consommation d'électricité des locaux parisiens correspond à 152 030 kWh, contre 132 982 kWh en 2017.

Il est à noter que la Société ne recourt pas aux énergies renouvelables.

Consommation de matière première

Les consommations de matières premières par les activités d'EOS imaging sont considérées comme négligeables, les activités de production étant limitées à la fabrication des détecteurs. Seule la consommation de papier est communiquée dans le présent rapport : en 2018, le Groupe a consommé 315 ramettes de papier contre 600 en 2017, ce qui représente 0,8 tonne de papier contre 1,5 tonne en 2017, représentant un coût de 4 793,5 € contre 8 519,5 € en 2017.

c. Changement climatique

Les déplacements professionnels et la logistique sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

En 2018, les émissions de CO₂ liées au transport aérien et maritime des équipements vendus ont pu être suivies sur la base des rapports fournis par le principal transporteur du Groupe. Les émissions associées au transport aérien se sont élevées pour 2018 à 215 144 kg eq CO₂ et ont concerné 192 livraisons, soit une moyenne par livraison de 1 121 kg eq CO₂. Par ailleurs, les émissions associées au transport maritime se sont élevées à 46 687 kg eq CO₂ pour 30 livraisons, soit une moyenne de 1 556 kg eq CO₂ par livraison. Une très large fraction des envois effectués par le Groupe sont des pièces détachées de petit format qui sont envoyées par voie aérienne. La voie maritime est privilégiée pour les envois volumineux d'équipements.

Les voyages des collaborateurs représentent également une source d'émissions de gaz à effet de serre importante. En 2018, les émissions associées ont pu être calculées sur un périmètre restreint aux collaborateurs d'EOS France et à leurs déplacements professionnels en avion : elles s'élèvent à 473 224 kg eq CO₂ en 2018 contre 555 491 kg eq CO₂ en 2017, ce qui représente un total de 2,18 millions de kms parcourus en avion ou en train, contre 2,58 millions en 2017. La Société EOS imaging a engagé une réflexion pour identifier les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés notamment par l'usage et par la production des équipements qu'elle commercialise, en lien avec les articles 70 et 173 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015.

Les équipements EOS n'émettant pas directement de gaz à effet de serre, le Groupe étudie actuellement la mise-en-place d'outils de reporting concernant les émissions indirectes liées à l'utilisation de ces équipements par le client final et plus particulièrement la consommation électrique induite pour l'utilisation de ces équipements. Par ailleurs, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'analyses quantitatives des émissions liées à la production de ses équipements par son partenaire sous-traitant, il étudie les moyens de mise en place de telles analyses pour l'avenir.

8.3. RESPONSABILITE SOCIETALE

a. Impact territorial, économique et social de l'activité

Compte-tenu de sa taille et de la localisation de ses implantations, EOS imaging a un impact territorial limité. Néanmoins, là où le Groupe est présent, il s'attache à maintenir les collaborateurs dans leur bassin d'emploi. Lorsqu'EOS imaging développe ses activités dans une nouvelle zone géographique, la création d'emplois locaux est privilégiée.

Le Groupe génère également des emplois indirects en ayant recours à la sous-traitance. La majorité de la production est réalisée en France, l'assemblage des équipements EOS étant pris en charge par un sous-traitant basé à Romorantin, près d'Orléans.

b. Sous-traitances et fournisseurs

EOS imaging a recours à des sous-traitants et fournisseurs, notamment dans le cadre de ses activités de production. Le Groupe achète la plupart des composants des équipements EOS à des fournisseurs implantés en Europe et Amérique du Nord. L'assemblage de l'équipement EOS est confié à un sous-traitant stratégique pour le Groupe, localisé à Romorantin. EOS imaging fait également appel à des fournisseurs pour les achats de matériels et prestations bureautiques et de services d'entretiens et de nettoyage. Enfin, les activités de R&D font appel à des sous-traitants français, de même qu'à des accords collaboratifs conclus avec des partenaires universitaires dont une partie significative est française.

Les achats et la sous-traitance représentent 48% du chiffre d'affaires en 2018, contre 51% en 2017. 47% des prestations externes sont réalisées en France en 2018, chiffre en légère hausse par rapport à l'exercice 2017 pour lequel elles représentaient 44% des prestations externes.

A ce jour, il n'y a pas de clause spécifique aux enjeux sociaux et environnementaux dans les contrats qu'EOS imaging signent avec ses prestataires. Néanmoins, EOS imaging s'assure que ses fournisseurs lui permettent de mettre sur le marché des produits conformes aux réglementations applicables, notamment en matière d'environnement.

Compte-tenu de la part importante de la sous-traitance et des achats dans les opérations stratégiques du Groupe, EOS imaging a déployé une démarche d'audit qualité de ses prestataires. Les fournisseurs critiques sont audités au moins une fois tous les trois ans. L'objectif essentiel de ces audits est de maintenir une relation de proximité entre EOS imaging et ses fournisseurs, d'apprécier leur système qualité, de les accompagner dans les démarches engagées par le Groupe pour l'obtention de nouveaux accords réglementaires et d'analyser les non-conformités le cas échéant.

c. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes externes d'EOS imaging, en dehors des prestataires (traités au paragraphe précédent) et des patients (abordés au paragraphe suivant), sont les clients utilisateurs de la technologie et les autorités compétentes. La gestion des relations avec ces parties prenantes est structurée grâce au système de management de la qualité certifié ISO 13485 et ISO 9001 depuis 2006.

A ce titre, EOS imaging est audité annuellement par un organisme tiers (G-MED) accrédité par de nombreux organismes tels que l'ANSM, le COFRAC.

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, le Groupe a déployé un système qualité ISO 13485 qui prévoit :

- Un recensement systématique des anomalies et difficultés remontées par les sites utilisateurs ; ces anomalies sont traitées dans le système qualité ;
- Un suivi systématique par le service maintenance du nombre d'appels, d'intervention sur site et du taux d'uptime par site utilisateur ; taux d'uptime > 98,5%.

Ces indicateurs qualité font l'objet d'une revue biannuelle en revue de direction.

Par ailleurs, les équipes d'EOS imaging maintiennent une relation de proximité avec leurs clients et sont à leur disposition pour toute question ou tout problème technique.

Le Groupe s'attache à être transparent vis-à-vis des autorités compétentes dans les pays où il commercialise ses produits. La gestion des relations avec les autorités est intégrée au système de management de la qualité d'EOS imaging, et s'appuie en particulier sur les procédures suivantes :

- Processus de veille réglementaire, premier outil de la conformité du Groupe. Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe identifie également les recommandations non réglementaires afin de s'y conformer ;
- Processus de soumissions réglementaires dans le cadre de la mise sur le marché des produits ou dans le cadre du renouvellement des autorisations de mise sur le marché ;
- Processus de matériovigilance et de rappel produits en cas d'anomalie intégrant notamment les procédures de notification aux autorités.

En France, EOS imaging est également soumis régulièrement aux contrôles des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Actions de partenariats ou de mécénats

En 2018, EOS imaging a réalisé des dons pour un montant total de 6000 € dont principalement 2000 € à destination de la Société Française de Radiologie et d'Imagerie Médicale (S.F.R.I.M), 1000 € à destination de l'Association Scientifique d'Imagerie du Parc dans le cadre de la participation à un projet éducatif sur l'imagerie ostéoarticulaire, 1000 € à destination de la Fondation Hôpital Saint Joseph, et 1000 € à la S.E.L De Radiologie et d'Imagerie Médicale au titre d'un projet éducatif présentant l'intérêt de la solution EOS dans les pathologies musculosquelettiques.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs et des patients

Une technologie peu irradiante :

La technologie d'EOS s'inscrit dans une prise de conscience du milieu médical sur la nécessité de limiter les doses d'irradiation : le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable) intégré aux standards de radioprotection établis dans les directives européennes Euratom, la recommandation « image gently » aux US et la campagne européenne EuroSafe en sont trois illustrations.

Au cours des deux dernières décennies, les niveaux d'exposition au rayonnement provenant de sources artificielles – principalement l'imagerie médicale – ont augmenté de 600%. Les enfants, et particulièrement ceux atteints de pathologies telles que la scoliose, peuvent être exposés à des niveaux de rayonnements très élevés. Ils peuvent ainsi être confrontés aux effets secondaires potentiels liés à un rayonnement médical excessif, en particulier à un risque accru de développer, plus tard dans leur vie, un cancer provoqué par les rayonnements d'origine médicale.

EOS propose une solution d'imagerie à faible dose pour le diagnostic, la planification et le suivi du traitement de la scoliose chez les enfants, qui expose les enfants à un rayonnement de six à neuf fois inférieur à celui de la radiographie standard, avec une qualité d'image obtenue égale ou supérieure. La fonctionnalité Micro Dose d'EOS mise sur le marché en 2013 délivre jusqu'à sept fois moins de rayonnement que l'offre à faible dose d'EOS.

La solution Micro Dose permet aux praticiens de disposer d'une technologie faiblement irradiante pour le suivi de l'évolution de pathologies pédiatriques, notamment pour celles qui nécessitent une surveillance fréquente.

EOS imaging a rejoint l'initiative EuroSafe en mars 2014, campagne européenne de prévention de l'irradiation médicale.

Marquage CE :

Le marquage « CE » est apposé sur les dispositifs médicaux fabriqués par EOS imaging, garantissant ainsi que des contrôles et essais ont été réalisés pour assurer la conformité de ces dispositifs médicaux aux exigences essentielles, notamment de santé et de sécurité, définies dans la directive européenne 93/42/CEE.

Matéiovigilance et rappel produits :

Le Groupe possède un dispositif de surveillance des risques liés à l'utilisation de ses dispositifs médicaux dans le cadre de la prise en charge médicale. Toute anomalie recensée sur un site utilisateur et pouvant avoir une incidence grave pour le patient et/ou l'utilisateur fait l'objet d'une procédure de correction éventuelle de l'anomalie sur les autres sites utilisateurs.

Mesures prises pour prévenir la corruption

Le Groupe est particulièrement vigilant et exigeant en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Il exige de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires une conduite exemplaire, dont il précise les principes dans son code de conduite et ses annexes.

Ces textes précisent notamment les règles en matière de dépenses engagées par la Société envers les professions médicales ou de cadeaux ou invitations au bénéfice du Groupe. Ils s'inscrivent dans un environnement réglementaire particulièrement exigeant en la matière : loi Bertrand en France, anti-Bribery Act au Royaume-Uni, Sunshine Act aux Etats Unis.

Le Groupe communique régulièrement à ses collaborateurs une instruction visant à préciser les règles de conduite au regard du Sunshine Act et de la loi Bertrand. Une communication précise a également été organisée auprès des distributeurs du Groupe afin de les sensibiliser au respect de ces lois.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

9.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE	109
9.2	COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES	109

9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence se poursuit et concourt au renforcement du positionnement stratégique du Groupe au niveau mondial, auquel est désormais associée une nouvelle offre de services et d'outils dédiés aux interventions chirurgicales avec pose de prothèses orthopédiques.

Au-delà des composantes de marchés, le développement du Groupe reste sensible aux politiques de maîtrise des dépenses de santé publique, qui peuvent se traduire par un ralentissement du processus de décision d'investissement.

Les bilans consolidés simplifiés, les comptes de résultat consolidés simplifiés et les tableaux de flux de trésorerie pour les exercices 2018, 2017 et 2016 figurent au chapitre 3 du présent Document de référence.

Par ailleurs, les informations financières figurent au chapitre 20 du présent Document de référence.

9.2. COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES

9.2.1. Formation du résultat opérationnel

a. Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Les produits opérationnels du Groupe se sont élevés respectivement à 38 810 k€ et 36 819 k€, pour les exercices 2017 et 2018. Ces produits ont été principalement générés par la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés. Il existe une forte cyclicité des ventes d'équipements. 2017 avait été marqué par une contribution importante du dernier trimestre, tandis que 2018 a connu des décalages de commandes sur 2019.

Les produits opérationnels sont également constitués de subventions reçues dans le cadre des projets de recherche menés par le Groupe et par le crédit d'impôt recherche dont bénéficie le Groupe depuis sa création.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de propriété précisé dans chaque contrat, qui selon les cas se situe à l'expédition, à l'installation ou à la livraison. Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément.

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	35 391	37 092
<i>Dont vente d'équipements</i>	26 471	29 992
<i>Dont vente de contrats de maintenance</i>	7 931	5 944
<i>Dont vente de consommables et services</i>	989	1 157
Subventions	66	398
Crédit d'impôt recherche	1 363	1 320
Total des produits des activités ordinaires	36 819	38 810

***) Chiffre d'affaires :**

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires par zone géographique	35 391	37 092
France	8 429	8 791
Europe hors France	4 915	7 792
Amérique du nord	14 965	14 587
Asie-Pacifique	6 377	5 922
Amérique Latine	705	-

Dans la région EMEA, EOS imaging a enregistré un recul de son chiffre d'affaires à 13,3 millions d'euros, principalement en raison du ralentissement des ventes d'équipements. Des décisions d'investissements ont été décalées, mais pas annulées, tout au long de l'année. Le pipeline s'est significativement enrichi dans tous les marchés clés de la région, et en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'Amérique du Nord affiche une croissance de +3% par rapport à 2017 (+7% hors effet de change), à 15 millions d'euros, malgré des reports inattendus d'achats de systèmes EOS® qui n'ont pu être conclus au 4e trimestre et ont été repoussés à 2019. Le pipeline d'affaires continue de progresser et favorisera la dynamique de ventes en 2019 et au-delà.

Les ventes en Asie Pacifique ont progressé de +12% par rapport à 2017, avec un chiffre d'affaires de 6,4 millions, démontrant une solide dynamique. En Chine, le chiffre d'affaires 2018 a été impacté par un changement de distributeur en fin d'année, qui devrait nourrir une croissance plus forte sur ce marché.

Les ventes en Amérique Latine s'élevèrent à 0,7 millions d'euros et reflètent la signature d'un second contrat au Brésil.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu la vente de 64 équipements EOS®, contre 77 en 2017. Le revenu des ventes d'équipements s'est élevé à 26,5 millions d'euros, en baisse de 12%. Le prix de vente moyen par équipement est de 414 k€, contre 390 k€ en 2017.

Les revenus récurrents s'élevèrent à 8,9 millions d'euros, en croissance de 26%. Ils représentent 25% du chiffre d'affaires total contre 19% en 2017 et se décomposent en 7,9 millions d'euros de revenus de maintenance et 1 million d'euros de ventes de consommables et services.

***) Autres produits :**

Les autres produits correspondent aux financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1 429 k€, en baisse de 17% par rapport à l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 363 k€, stable par rapport à 2017, corrélativement aux dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élevèrent à 66 k€ contre 398 k€ en 2017. Elles reflètent les dépenses exposées au titre de programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activées sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés sur l'exercice est de 1 502 k€.

b. Coûts directs des ventes et marge brute

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Coûts directs des ventes	17 616	20 288
Achats et sous-traitance	15 198	17 944
Charges de personnel	1 680	1 438
Redevances	656	741
Amortissements et provisions	82	164

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur l'exercice, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS imaging.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achats des composants et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes de production d'équipements sur la période.

En valeur, la marge brute progresse de 5,8%, soit + 1 m€, et s'élève à 17,8 m€ comparativement à 16,8 m€ à la clôture précédente.

La variation du taux de marge brute s'explique par les facteurs suivants :

- hausse de 6% du prix de vente moyen des équipements ayant favorisé la progression de la marge brute d'environ 330 points de base.
- La hausse maîtrisée des consommations de pièces détachées utilisées pour la maintenance ainsi qu'une maîtrise des coûts de production ont conduit à un impact positif de 280 points de base sur la marge brute.
- en contrepartie, la hausse des effectifs directs, ramenée au niveau d'activité générée a pénalisé la marge brute d'environ 120 points de base.

Il ressort de ces trois principales composantes une hausse du taux de marge de 490 points de base qui s'établit à 50,2% en 2018, contre 45,3% en 2017.

c. Charges opérationnelles par fonction

Coûts indirects de production et de service

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Coûts indirects de production et de service	3 865	4 122
Achats et sous-traitance	1 327	1 539
Frais de déplacement	1 085	1 046
Charges de personnel	1 321	1 419
Amortissements et provisions	132	118

Les coûts indirects de production et de services ont diminué de 6% comparativement à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par un recours accru à la sous-traitance au cours de l'exercice précédent afin de pallier des mouvements d'effectifs internes.

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de Recherche et développement au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Recherche et développement	4 427	4 104
Achats et sous-traitance	1 681	1 087
Frais de déplacement	66	46
Charges de personnel	1 830	2 133
Amortissements et provisions	850	837

La société a poursuivi sur l'exercice 2018 ses programmes de développement orientés vers des augmentations d'efficacités en production et en maintenance, les nouvelles fonctionnalités d'EOS et

les applications logicielles. Les coûts de R&D qui en résultent progressent de 8% sur l'exercice, passant de 4 104 k€ en 2017 à 4 427 k€ en 2018.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D, dont la composante de frais de développement est inscrite à l'actif, et de coûts de sous-traitance. Elles intègrent également la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2018 s'élève à 5 458 k€, contre 3 499 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Si l'on exclut l'incidence des retraitements IFRS, détaillés ci-dessous, les coûts exposés au cours de l'exercice s'élèvent à 5,8 m€ en 2018 contre 4,9 m€ en 2017.

Les retraitements IFRS peuvent être synthétisés de la manière suivante :

Données consolidées	Exercice 2018	Exercice 2017
en KEUR	12 mois	12 mois
Assiette des dépenses	4 623	4 579
Quote-part financements publics	1 454	1 524
<i>dont financements correspondants à des dépenses activables</i>	545	716
Part des dépenses de R&D activées au cours de l'exercice	30%	28%
Quote part constatée en Produits Constatés d'Avance	162	202
Quote-part d'amortissement des dépenses de R&D activées au cours de l'exercice	15.3%	26.9%
Quote-part des financements publics correspondants	88	138

Dépenses de ventes, clinique et marketing

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Ventes, clinique et marketing	10 870	9 811
Achats et sous-traitance	2 447	2 064
Foire et expositions	578	641
Frais de déplacement	1 324	1 131
Charges de personnel	6 521	5 975

Les coûts de ventes et marketing incluent :

- Les coûts de déploiement commercial et de développement de la force de vente associée,
- Les études cliniques et rencontres de leaders d'opinion dans le domaine de l'orthopédie et de la radiologie,
- Les coûts liés aux participations à des congrès nationaux et internationaux (RSNA, SOFCOT, JFR...),
- Les frais de déplacements essentiellement liés aux séminaires de ventes annuels, aux participations aux congrès nationaux et internationaux.

Les dépenses ventes, cliniques et marketing ont augmenté de 11% au cours de l'exercice. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des charges de personnel, conséquence de la réorganisation du Groupe initiée en région Amérique du Nord dès le second semestre 2017 avec un effet année pleine en 2018.

Réglementaire

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Réglementaire	756	739
Achats et sous-traitance	256	301
Frais de déplacement	25	20
Charges de personnel	475	417

Les coûts liés aux affaires réglementaires et à la qualité correspondent essentiellement :

- Aux coûts liés à l'obtention des certifications pour les produits du Groupe,
- Aux coûts de personnel de l'équipe organisée autour d'un directeur des affaires réglementaires.

Les dépenses réglementaires sont en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une hausse de 14% des charges de personnel et frais de déplacement associés, justifiée par les recrutements réalisés au cours de la période, compensée pour partie par une baisse des achats de sous-traitance de l'ordre de 15% dans le cadre, d'une part, de certification réglementaire et d'autre part, d'un moindre recours à la sous-traitance dans le cadre de remplacement d'effectifs internes.

Coûts administratifs

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Coûts administratifs	6 759	4 608
Achats et sous-traitance	4 285	2 809
Frais de déplacement	111	104
Charges de personnel	2 152	1 350
Amortissements et provisions	211	346

Les coûts administratifs sont essentiellement constitués :

- Des frais de personnel (direction générale et direction administrative et financière),
- Des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants,
- Des coûts d'assurance et loyers.

Les coûts administratifs ont augmenté de 47% sur l'exercice. La hausse des charges de personnel de 59%, conséquence des évolutions d'effectif en 2018 et de la provision au titre du départ de la Directrice Générale, est accentuée par une hausse de 53% des achats externes et honoraires de conseils, conséquence des différentes opérations financières réalisées sur la période.

Paiement fondé sur des actions

Le détail des attributions de stock-options, d'actions gratuites, et de BSA est présenté aux paragraphes 21.1.4, 21.1.5 et 21.1.6 du présent Document de référence.

En 2012, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions gratuites, de stock-options et de BSA. Le Conseil d'administration du 23 mai 2014 a également émis 223 000 options de souscription d'actions au profit des salariés de la Société et de ses filiales.

Le 8 décembre 2015, le Conseil d'administration du Groupe EOS imaging a décidé d'attribuer 181 500 actions gratuites au profit de ses salariés.

Le 25 janvier 2016, le Conseil d'administration a émis 190 000 bons de souscriptions d'action au profit de deux administrateurs de la Société. Les deux bénéficiaires ont souscrit au plan respectivement le 3 février 2016 et le 29 mars 2016.

Le 15 décembre 2016, le Conseil d'administration du Groupe a décidé l'émission de 133 000 actions gratuites ainsi que l'attribution de 280 000 actions de performance.

Le 7 septembre 2017, le Conseil d'administration du Groupe a décidé l'émission de 50 000 actions gratuites ainsi que l'attribution de 190 000 actions de performance.

Le 12 décembre 2017, le Conseil d'administration du Groupe a décidé l'émission de 208 500 actions gratuites.

Le 5 février 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 65 000 actions gratuites dont 25 000 actions gratuites au bénéfice de salariés de la Société et de ses filiales et 40 000 actions de performance.

Le 30 janvier 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 1 362 000 stock-options au profit des salariés de la Société et de ses filiales.

La charge résultant de ces attributions a été définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées en note 18 des états financiers consolidés, présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence. Elle s'élève en 2018 à 770 k€ contre 907 k€ en 2017.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif de 8 244 k€, vs 5 769 k€ en 2017. Il représente 23% du chiffre d'affaires, contre 16% en 2017. Cela s'explique par :

- Une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de 5%, minorée par une amélioration du taux de marge brute de 5 points du fait principalement d'une hausse du prix de vente, résultant en une amélioration de la marge brute en valeur de 5,8% (+1 m€)

- Une baisse des autres produits, constitués des montants de crédit d'impôts recherche et des subventions, de 17%,
- Une hausse maîtrisée des charges opérationnelles de 13%.

9.2.2. Formation du résultat net

a. Produits et charges financières

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Charges financières	5 482	2 082
Charges d'intérêts	5 421	1 723
Différence de change	61	359
Produits financiers	687	65
Revenus sur équivalents de trésorerie	1	11
Remboursement sur emprunt obligataire	669	
Différence de change	18	55
Total des produits et charges financiers	(4 794)	(2 017)

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change EUR/USD et EUR/CAD et EUR/SGD, par l'intermédiaire de ses filiales EOS imaging Inc., EOS Image Inc., et EOS imaging Pte Ltd.

Au 31 décembre 2018, le résultat financier net est négatif de 4 794 k€ vs un résultat financier négatif de 2 017 k€ en 2017. Cette variation est essentiellement liée à une charge non-récurrente de remboursement anticipé de la dette contractée avec IPF.

b. Impôt sur les Sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les résultats.

Le Groupe dispose par ailleurs des déficits fiscaux suivants :

- Indéfiniment reportables en France pour un montant total de 66 621 k€.
- Reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 25 791 kUSD, soit un total de 22 525 k€ au 31 décembre 2018.
- Reportables entre 2028 et 2039 au Canada pour un montant de 3 081 kCAD, soit un total de 1 975 k€ au 31 décembre 2018.

En application des principes décrits dans le chapitre 20.1 /paragraphe 4.21 de la note 4 – « Principes et méthodes comptables », les déficits reportables n’ont pas été activés.

Le taux d’impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28%.

c. Résultat net

Le résultat net du Groupe pour l’exercice 2018 est une perte de 13 038 k€ contre une perte de 7 786 k€ en 2017.

d. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l’exercice.

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé (en KEUR)	(13 038)	(7 786)
Nombre moyen pondéré d’actions en circulation	22 864 128	21 824 072
Résultat net par action (en euros)	(0,57)	(0,36)
Nombre moyen pondéré d’actions potentielles	24 705 830	23 858 821

9.2.3. Analyse du bilan

a. Actif non courant

Les actifs non courants s’élevaient respectivement à 11 735 k€ et 14 439 k€ les 31 décembre 2017 et 2018.

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Actifs non courant	14 439	11 735
<i>Dont écarts d’acquisition</i>	5 131	5 131
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	6 606	4 488
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	2 394	2 003
<i>Dont immobilisations financières</i>	309	113

L'écart d'acquisition est lié à l'opération d'acquisition de la Société OneFit en novembre 2013.

Les projets dont les coûts de développement ont été activés concernent les équipements EOS et sterEOS. Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par le Groupe jusqu'à leur délivrance, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	8 999	6 491
<i>France</i>	8 748	6 369
<i>Amérique du nord</i>	251	122

Les actifs financiers non-courants sont composés de dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de location simple et des dépôts de garantie dans le cadre des trois créances cédées au factor au 31 décembre 2018.

b. Actifs courants

Le total des actifs courants s'est élevé à 65 549 k€ et 46 587 k€ respectivement pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018.

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Actifs courants	65 549	46 587
<i>Stocks et encours</i>	8 779	4 377
<i>Clients et comptes rattachés</i>	32 740	30 148
<i>Autres actifs courants</i>	4 262	5 132
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	19 768	6 930

Les stocks correspondent aux encours de production d'équipements EOS ainsi qu'aux pièces détachées entrant dans le cadre de la garantie et de la maintenance des équipements vendus. Au 31 décembre 2018, ils comprennent également des stocks de produits finis pour un montant de 3 268 k€, contre 677 k€ fin 2017.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018, aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Les créances clients reprennent le solde des trois créances cédées à un factor pour un montant total de 1,4 millions d'euros. L'augmentation des créances clients de l'ordre de 8 % s'explique par

l'accroissement des facturations de contrat de maintenance, et par une légère dégradation du délai de règlement sur les créances liées aux ventes d'équipement.

Le crédit d'impôt recherche représente en 2017 et 2018 respectivement 26% et 33% des autres actifs courants.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de SICAV monétaires.

La ventilation de la trésorerie et équivalents au 31 décembre 2018 est reprise dans le chapitre 20.1 / note 11.

c. Capitaux propres

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Capitaux propres	29 210	23 203

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 262 379 euros. Il est divisé en 26 237 907 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

La variation nette des capitaux propres résulte pour l'essentiel de la perte de l'exercice 2018, compensée par les augmentations de capital dans le cadre des émissions des OCEANes en mai 2018 et de la prise de participation par Fosun Pharamceutical en décembre 2018.

d. Passifs non courants

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Passifs non courants	26 612	15 509
<i>Provisions</i>	<i>933</i>	<i>776</i>
<i>Passifs financiers (1)</i>	<i>25 679</i>	<i>14 733</i>

Les provisions correspondent chaque année aux indemnités de départ à la retraite pour les Sociétés EOS imaging et OneFit Médical. Au 31 décembre 2018, elles reprennent également les provisions au titre de litiges salariaux.

(1) Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Passifs financiers	25 679	14 733
<i>Emprunts obligataires</i>	25 219	13 610
<i>Avances BPI - Ardea</i>	334	498
<i>Prêt à taux zéro</i>	125	625

e. Passifs courants

Données consolidées auditées	Exercice 2018	Exercice 2017
En KEUR	12 mois	12 mois
Passifs courants	24 167	19 610
<i>Passifs financiers – part à moins d'un an</i>	1 584	1 050
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 074	7 852
<i>Autres passifs courants</i>	15 509	10 708

Les passifs financiers à moins d'un an sont décrits en note 25 - Gestion des risque financiers / Risque de liquidité, des états financiers consolidés.

Les dettes fournisseurs ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période.

Les autres passifs courants sont composés principalement des provisions à moins d'un an notamment des garanties données sur un an, des dettes fiscales et sociales, des redevances à payer au titre des ventes d'équipements et des produits constatés d'avance concernant essentiellement la facturation de maintenance.

La provision pour garantie 2018 s'élève à 1 215 k€ contre 1 133 k€ en 2017 et est liée aux conditions de garanties octroyées pour les équipements vendus au cours de l'exercice.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	122
10.2	FLUX DE TRESORERIE	122
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	123
10.4	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	124
10.5	RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX	124
10.6	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....	124
10.7	SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR	124

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Se référer au paragraphe 9.2.3. (c) et à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2018 présents au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.2. FLUX DE TRESORERIE

	2018 <i>12 mois</i>	2017 <i>12 mois</i>
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(8 687)	(10 167)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(4 055)	(3 068)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	25 484	5 057
Incidences des variations des cours des devises	46	197
Variation de trésorerie	12 789	(7 981)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 930	14 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 719	6 930
VARIATION DE TRESORERIE	12 789	(7 979)

Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie :

Les besoins nets de trésorerie issus des activités opérationnelles s'élèvent à 8 687 k€ à fin 2018. Ils comprennent une perte de 13 038 k€ de laquelle sont déduites les charges non décaissables (charge IFRS2 ainsi que les amortissements et dépréciations comptabilisés sur la période et les intérêts financiers liés aux OCEANes pour 3 287 k€ et les intérêts liés au remboursement anticipé de IPF pour 2 768 k€).

A cette perte, s'ajoutent les besoins nets de trésorerie liés à l'évolution du besoin en fonds de roulement qui s'élèvent à 1 704 k€, contre un besoin net de 5 095 k€ fin 2017. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse du compte clients et des stocks partiellement compensée par une hausse des autres passifs courants (cf. chapitre 20.1, note 14).

Les besoins nets de trésorerie issus des investissements s'élèvent à 4 055 k€ à fin 2018, soit une hausse de 987 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ils correspondent principalement aux travaux de développements activés sur la période et aux investissements réalisés dans le cadre du développement du Groupe (cf chapitre 20.1, notes 6 et 7).

Les ressources nettes de trésorerie issues du financement s'élèvent à 25 484 k€ pour l'exercice 2018. Elles résultent principalement de l'augmentation de capital réalisée avec Fosun en décembre 2018 (+14 945 k€), du montant net lié à l'émission des OCEANE's en mai 2018 (+28 184 k€), compensées partiellement par le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire avec IPF (-16 658 k€, retraité de la quatrième tranche de 4 900 k€) et les remboursements des avances et autres prêts (-896 k€). (cf. chapitre 20.1, note 2 – « Evènements significatifs »).

Il en ressort une augmentation de trésorerie de 12,8 millions d'euros au cours de l'exercice qui s'établit ainsi à 19 719 k€ au 31 décembre 2018.

10.3. CONDITIONS D’EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

10.3.1. Financement par avances remboursables

a. Présentation générale des avances remboursables

Les avances remboursables consenties au Groupe depuis 2009 s’analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018 (en k€)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Abandon de créance	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO – 2009	1 275	822	366	269	188
Avance remboursable OSEO – 2011	250	250	210	-	40
Prêt participatif à l’innovation – 2012	150	150	113	-	37
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	1 500	1 500	1 000	-	500
Avance remboursable recrutement- 2013	86	86	86	-	-
Avance remboursable BPIfrance – 2014	250	250	-	-	250
Avance remboursable Ardea- 2014	100	100	100	-	-
Total	3 611	3 158	1 781	269	1 015

b. Evolution des avances remboursables au cours de l’exercice

Au 31 décembre 2018 (en k€)	Montants remboursés au cours des exercices précédents	Montants remboursés au cours de l’exercice	Total remboursements réalisés
Avance remboursable OSEO – 2009	241	125	366
Avance remboursable OSEO – 2011	116	94	116
Prêt participatif à l’innovation – 2012	83	30	113
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	375	625	1 000
Avance remboursable recrutement- 2013	86		86
Avance remboursable BPIfrance – 2014	-	-	-
Avance remboursable Ardea- 2014	78	22	100
Total	979	896	1 781

10.3.2. Financement par emprunt obligataire

Se référer au paragraphe 4.5 du présent Document de référence.

10.3.3. Financement par le crédit d’impôt recherche et subventions

La Société bénéficie de financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1 429 k€, contre 1 718 k€ au cours de l’exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1 363 k€, stable par rapport à 2017, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 66 k€ contre 398 k€ en 2017. Elles reflètent les dépenses exposées au titre des programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activées sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés au titre l'exercice est de 1 502 k€.

10.3.4 Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan sont essentiellement constitués des obligations au titre des contrats de location simple tels que décrits dans la note 22 – « Engagements » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Pour rappel, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provision, tel que décrit dans la note 13 – « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société s'établissent à 19 719 k€ au 31 décembre 2018 contre 6 930 k€ en 2017 et se décomposent de la manière suivante :

- des comptes courants pour 19,7 millions d'euros dont 2,4 millions détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne et allemande ;
- de liquidités d'un montant de 88 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2017.

Les instruments de trésorerie sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie en cas de besoin de liquidités.

La trésorerie est essentiellement libellée en euros pour un montant de 17,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le solde, soit 2 millions d'euros est libellé en dollars US à hauteur de 1,9 million d'euros, en dollars canadiens à hauteur de 0,1 million d'euros et en dollars singapouriens à hauteur de 0,01 million d'euros.

10.5. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Néant

10.6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE

Les différentes informations sur les risques et incertitudes auxquels le Groupe doit faire face sont détaillées dans le Chapitre 4 « Facteurs de risques » et plus spécifiquement au paragraphe 4.5 – Risques financiers, repris également dans le chapitre 20.1, note 25 – « Gestion des risques financiers ».

10.7. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 19,7 m€.

Le Groupe dispose donc, sur la base de ses prévisions budgétaires d'une trésorerie supérieure à 12 mois d'activité.

Par ailleurs, le Groupe a engagé un programme de réduction de son BFR, et elle dispose d'options de financements complémentaires, dont le financement du poste de créances clients via l'affacturage.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1	POLITIQUE D'INNOVATION	127
11.2	BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS.....	127
11.3	CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE	135
11.4	AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	136
11.5.	ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE.....	139

11.1. POLITIQUE D'INNOVATION

Fondé à partir de résultats de travaux de recherche du Prix Nobel de physique Georges Charpak, le Groupe a toujours eu pour objectif de poursuivre une politique d'innovation fidèle au génie de son fondateur. Les développements conduits ont permis de transformer un détecteur en un imageur médical basé sur les rayons X fonctionnant à très basse dose d'irradiation, et permettant de procéder à des examens médicaux répétés pour contrôler l'évolution de pathologies ostéo-articulaires en diminuant drastiquement le risque associé.

En ce qui concerne le Groupe lui-même, sa nature innovante est démontrée par sa capacité à développer un tel produit, mais aussi à conclure des partenariats afin de résoudre les challenges soulevés par son activité. Ceci a notamment été mis en œuvre par le biais des partenariats académiques noués à Paris (ENSAM) et Montréal (ETS) qui ont permis le co-développement de méthodes logicielles innovantes pour la reconstruction 3D du squelette à partir de deux vues 2D.

Au-delà de sa matérialisation dans l'investissement en recherche et développement, la politique d'innovation est constituée de l'ensemble des démarches du Groupe au sein de sa direction et de l'ensemble de ses départements. Elle sous-tend les processus de recrutement, de formation du personnel, de communication tant interne qu'externe, et les méthodes de travail.

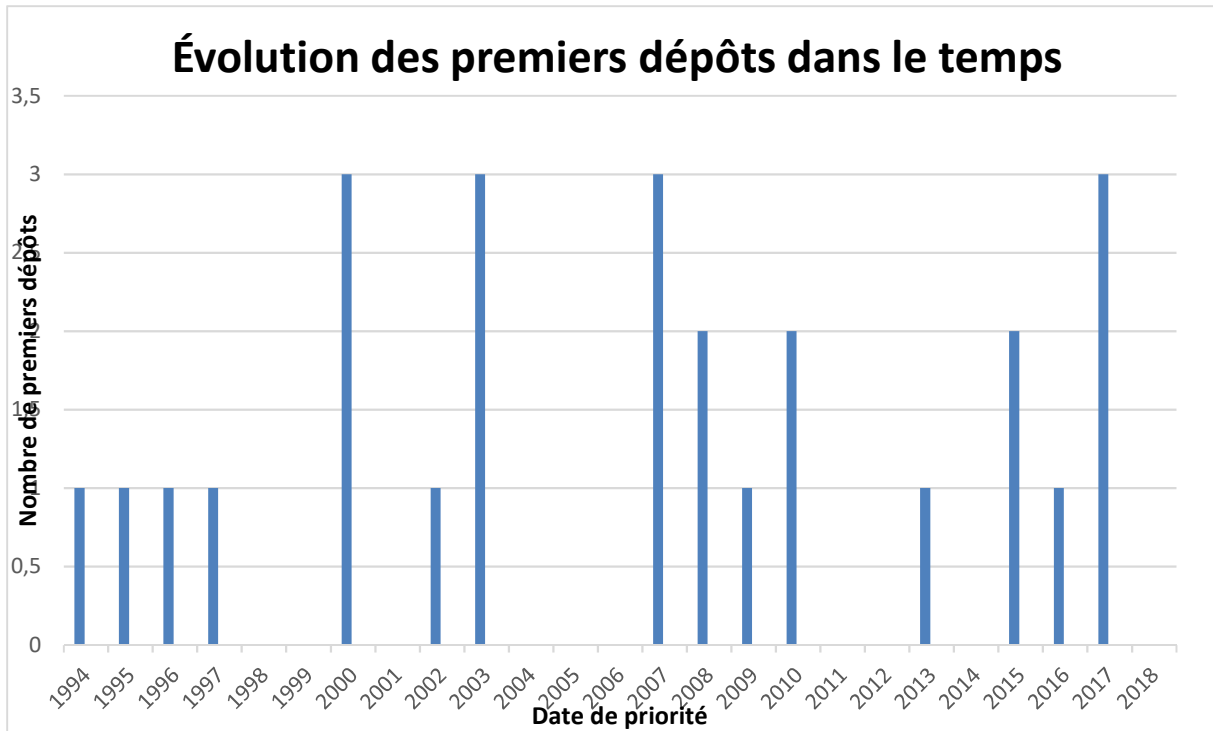
Cette politique favorise l'émergence et la maturation d'idées, en particulier via des sessions dédiées de brainstorming, supportées par une surveillance continue dans les domaines médicaux, scientifiques, technologiques et de propriété industrielle.

11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

11.2.1. Politique de protection de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses produits, en particulier par l'obtention de brevets et leur maintien en vigueur en France et dans le reste du monde. C'est pourquoi le Groupe met en œuvre une politique active visant à protéger les innovations de ses produits par des demandes de brevet et a, depuis le rachat d'un portefeuille de brevets d'inventions initialement constitué par Georges Charpak, continué à déposer en moyenne une nouvelle invention par an.

Le portefeuille comporte 20 familles de brevets appartenant au Groupe, ou sur lesquelles le Groupe détient une licence d'exploitation, chaque famille de brevets se rapportant à une ou plusieurs inventions.



11.2.2. Processus de dépôt des brevets

Historiquement, le processus consistait classiquement en un premier dépôt de brevet français auprès de l'INPI puis, dans les cas d'un rapport positif de l'office chargé de la recherche d'antériorités, d'une extension à l'international, en Europe et/ou aux Etats-Unis d'Amérique au moins, le cas échéant par la voie internationale PCT (Patent Cooperation Treaty).

Aujourd'hui, le processus consiste en un premier dépôt international PCT en langue anglaise, permettant de repousser de 30 mois la décision quant à la couverture géographique choisie. Une telle procédure permet aux inventions EOS de bénéficier d'une meilleure exposition du fait de la publication en langue anglaise. Avec l'ancienne loi américaine sur les brevets d'invention, une telle procédure permettait également aux inventions EOS d'être identifiées le plus tôt possible dans l'état de l'art aux Etats-Unis d'Amérique.

Les changements de la loi américaine sur les brevets d'invention entrés en vigueur le 16 mars 2013 et visant à s'aligner sur la pratique européenne devraient pousser EOS imaging à adapter sa procédure. Par ailleurs, en ce qui concerne les inventions non-unitaires soumises dans un seul et même dépôt, EOS imaging procède à des dépôts divisionnaires.

11.2.3. Nature et couverture des brevets

Ces brevets et demandes de brevet reflètent les efforts déployés par le Groupe en matière de recherche et développement. Ils couvrent non seulement les produits commercialisés par la Société, mais également des technologies complémentaires pouvant être intégrées dans les futurs produits, et/ou constituer une source de revenus additionnels de licence pour le Groupe.

Les brevets et demandes de brevet détenus et exploités par le Groupe visent à couvrir de manière précise les différents aspects des solutions proposées :

- l’imageur proprement dit (détecteur, architecture),
- les logiciels de reconstruction 2D/3D et de modélisation, et
- les applications

Brevets dont EOS est propriétaire :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁵	Statut
<i>Soft cross scatter correction</i>	METHOD OF RADIOGRAPHY OF AN ORGAN	EOS imaging	2017	En instance (PCT)
<i>Control template</i>	SURGERY CONTROL TOOL FOR SPINAL CORRECTION ROD	EOS imaging	2017	En instance (PCT)
<i>Planning template</i>	SURGERY PLANNING TOOL FOR SPINAL CORRECTION ROD	EOS imaging	2017	En instance (PCT)
<i>Cross-scatter mechanical correction</i>	METHOD OF RADIOGRAPHY OF AN ORGAN OF A PATIENT	EOS imaging	2016	En instance (EP, US, CN, JP)
<i>Triple derotation preoperative planning</i>	METHOD OF PREOPERATIVE PLANNING TO CORRECT SPINE MISALIGNMENT OF A PATIENT	EOS imaging	2015	En instance (EP, US, AU)
<i>Modular clip sensor</i>	SENSOR MEASURING PATIENT SPINE VERTEBRA ANGULAR ORIENTATION	EOS imaging	2015	En instance (EP, US)

⁴⁵ La date de priorité du brevet correspond à la date du premier dépôt effectué à compter de laquelle le brevet est délivré pour une durée de 20 ans, étant précisé que lorsque les produits correspondants sont enregistrés (*i.e.* obtention d’une autorisation de mise sur le marché), les brevets sont susceptibles de bénéficier d’un prolongement de leur durée de protection allant jusqu’à 5 ans maximum selon les cas.

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁵	Statut
<i>Preshaping of spinal implants</i>	PROCEDE ET APPAREIL POUR CONCEVOIR UN DISPOSITIF ORTHOPEDIQUE PERSONNALISE	EOS imaging	2013	En instance (EP, US ⁴⁶)
<i>Balayage à collimateur réglable</i>	APPAREIL ET PROCEDE D'IMAGERIE	EOS imaging	2010	Délivré (EP, JP, US)
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2010	Délivré (US, CN, JP) En instance (EP)
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2009	Délivré (US, FR, EP, JP)
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP bientôt accepté)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS imaging	2007	Délivré (US) En instance (EP bientôt accepté)
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)

⁴⁶ PCT = Patent Cooperation Treaty | EP = Europe

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité ⁴⁵	Statut
<i>Inférence longitudinale par volume de confinement</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP)
<i>DXA 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2002	Délivré (FR, US, EP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	Délivré (FR, EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	délivré (EP)
<i>Comptage et intégration</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE PAR RAYONS IONISANTS.	EOS imaging	2000	Délivré (FR, US)

Parmi ces demandes de brevets, certaines sont le résultat de collaborations avec des partenaires académiques tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l’Energie Atomique (CEA), l’Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), l’Association de Recherche Clinique en Rhumatologie (ARCR) ou l’Ecole de Technologie Supérieure (ETS) située à Montréal (Canada) qui ont cédé leur part des inventions ou des titres, ou sont co-titulaires de ces titres. La dévolution de la propriété des titres est réglée selon le cas d’espèce, par un contrat spécifique.

Dans le cadre de ces collaborations, le Groupe a également acquis des droits de licence exclusifs sur trois familles de brevets appartenant à ces organismes, comme détaillé ci-après au chapitre 22.

Brevets sur lesquels EOS détient une licence d'exploitation :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Overbend rod</i>	SPINAL CORRECTION ROD IMPLANT MANUFACTURING PROCESS PART	SPINOLOGI CS	2017	En instance (PCT)
<i>Modèle générique pseudo-volumique</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UN SYSTEME OSTEO-ARTICULAIRE	ENSAM & ETS	2007	Délivré (US, EP)
<i>Modèle auto-amélioré</i>	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UNE STRUCTURE CORPORELLE	ENSAM, CNRS & ETS	2007	Délivré (EP, US)
<i>Cabine</i>	DISPOSITIF DE STEREO RADIOGRAPHIE ET SON PROCEDE D'UTILISATION	ENSAM & CNRS	2003	Délivré (EP, US, CA)

11.2.4. Brevets actuellement exploités

La grande majorité des familles de brevets du Groupe fait l'objet d'une exploitation. La technologie couverte par ces brevets et demandes de brevet est mise en œuvre dans les produits commercialisés par la Société EOS imaging.

Détecteur de rayons X :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Radiographie haute résolution sans dérive</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2009	Délivré (US, FR, EP, JP)

Imageur :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Ajustement gain détecteur gazeux</i>	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS imaging	2010	Délivré (US, CN, JP) En instance (EP)
<i>Balayage 3D</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	Délivré (FR, EP)

Procédé informatisé de reconstruction 2D/3D :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Reconstruction semi-automatique</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
<i>Inférence longitudinale par volume de confinement</i>	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS imaging	2003	Délivré (EP)
<i>2D/3D par contours</i>	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS imaging	2000	Délivré (EP)

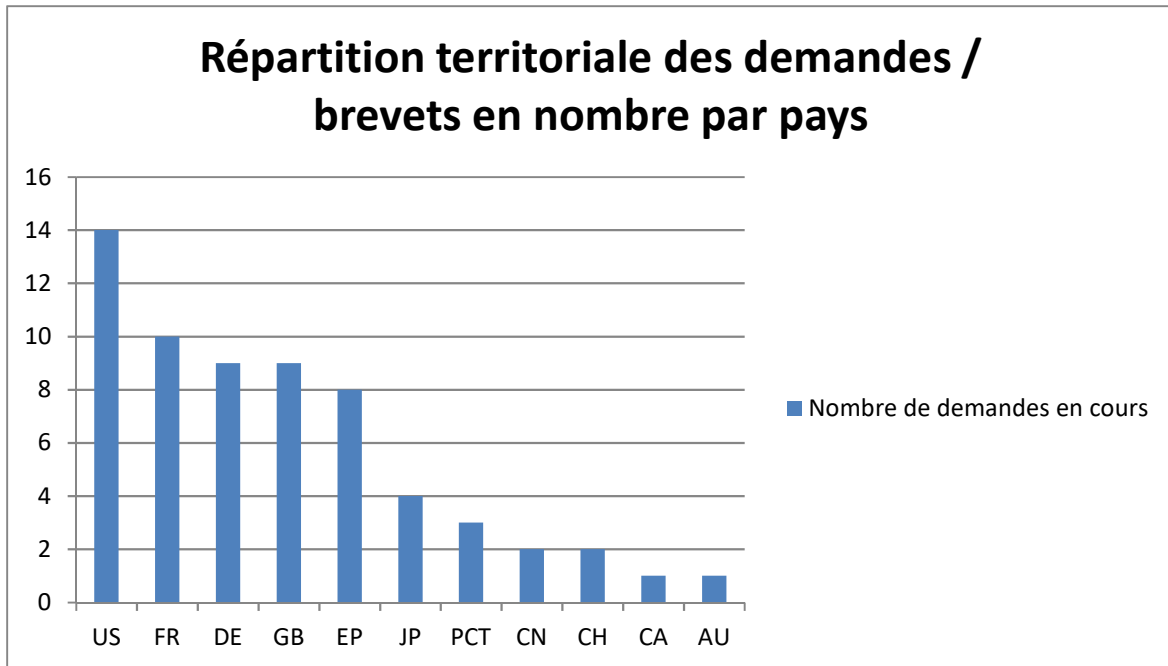
Station de traitement d'images stéréoscopiques :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>3D Toolbox</i>	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP bientôt accepté)
<i>Correction de grossissement stereo</i>	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS imaging	2007	Délivré (US) En instance (EP bientôt accepté)

Les autres titres constituent des « briques technologiques » optionnelles en vue de futurs produits ou de revenus parallèles de licences.

11.2.5. Territoires protégés

La plupart des demandes de brevet déposées par le Groupe sont étendues à l'étranger, le cas échéant par la voie de la procédure PCT (Patent Cooperation Treaty). Les principaux marchés (Europe et Etats-Unis) sont couverts en priorité. Le cas échéant, une protection est recherchée dans d'autres Etats correspondants à des marchés connexes.



Les brevets européens sont généralement validés dans les principaux pays, notamment la France, l’Allemagne et le Royaume-Uni. De nombreuses demandes européennes sont encore en instance, et couvrent provisoirement jusqu’à 38 états membres de la Convention sur le Brevet Européen.

11.2.6. Litiges

EOS imaging est particulièrement attentive à la défense de ses droits de propriété industrielle et attachée à préserver sa liberté d’opérer. C’est ainsi qu’elle a introduit devant l’Office Européen des Brevets deux procédures d’opposition à l’encontre de brevets européens EP 1348393 et EP 1348394 dont elle estime qu’ils ont été indument délivrés à la Société BRAINLAB, afin d’en obtenir l’invalidation.

Ces deux brevets européens ont été définitivement révoqués (annulés) devant l’Office Européen des Brevets. Ces révocations ont été publiées le 30 septembre 2015.

Le Groupe n’est impliqué dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDES A CETTE DERNIERE

11.3.1. Contrats de collaboration

Dans le cadre du développement et de l’amélioration de ses produits, le Groupe est régulièrement amené à collaborer avec des tiers, notamment des institutions de recherche réputées pour leurs travaux sur les technologies concernées (ENSAM/ARTS, ETS) et des praticiens susceptibles d’assister le Groupe dans le cadre des essais cliniques de ses produits.

11.3.2. Contrats de licence concédés par des tiers

La Compagnie détient notamment des licences de droits de propriété intellectuelle accordées par l'ARTS et l'ETS, à compter du 1^{er} janvier 2006, et au moins jusqu'au 31 décembre 2024, dans le monde entier, y inclus la possibilité de sous-licencier. Ces licences sont exclusives dans le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X.


Les détails relatifs aux contrats de licence peuvent être trouvés aux chapitres 22.2 et 22.4.

11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe détient le droit d'auteur sur tout logiciel développé par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de licences sur le logiciel développé par ETS et/ou l'ENSAM, tel qu'évoqué au chapitre 22 ci-après.

Le Groupe détient un portefeuille de marques couvrant notamment les signes **EOS**, et **sterEOS**. Ces marques bénéficient d'une bonne couverture internationale et sont en particulier déposées en France, au Canada, aux USA, au Brésil, en Asie et dans l'Union européenne.

Les principales marques détenues par le Groupe sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
1 286 303 enregistrée sous 696 988	EOS	CANADA	17/01/2006 Enregistrée le 21/09/2007
795 917 enregistrée sous 3 370 550	EOS (semi-figurative) 	USA	20/01/2006 Enregistrée le 18/01/2008
073 545 352	sterEOS	FRANCE	20/12/2007 Enregistrée le 20/12/2007
985 442	sterEOS	INTERNATIONALE visant :	16/05/2008
		USA	16/05/2008 Acceptée
		UNION EUROPEENNE	16/05/2008 Acceptée
		CHINE	Désignation postérieure le 10/06/2013 - Acceptée
		REPUBLIQUE DE COREE	Désignation postérieure le 10/06/2013) - En cours d'examen
		JAPON	Désignation postérieure le 29/03/2013- Acceptée
1 788 041	EOS	UNION EUROPEENNE	02/08/2000 renouvelée le 01/03/2010

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
1 166 095	EOS	INTERNATIONALE Visant :	10/06/2013
		CHINE	Acceptée le 13/03/2014
		REPUBLIQUE DE COREE	Acceptée le 19/05/2015
840 556 802	EOS	BRESIL	24/06/2013 Marque rejetée par l'Office brésilien mais appel possible jusqu'au 23 janvier 2023
840 556 810	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 Marque rejetée par l'Office brésilien mais appel possible jusqu'au 23 janvier 2023
840 556 829	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 Enregistrée
840 556 837	sterEOS	BRESIL	24/06/2013 Enregistrée
016415648	EOSapps	UNION EUROPEENNE	28/02/2017
016415705	hipEOS	UNION EUROPEENNE	28/02/2017
016415713	kneeEOS	UNION EUROPEENNE	28/02/2017
016415689	spineEOS	UNION EUROPEENNE	28/02/2017

Le Groupe détient également les noms de domaine suivants :


- *eos-imaging.fr* ;
- *eos-imaging.com* ;
- *eos-imaging.de* ;
- *eos-imaging.jp* ;
- *eos-imaging.us* ;
- *eos-userportak.com* ;
- *biospacemed.com* ;

11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, OneFit Medical détient la famille de brevets suivante :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
<i>Moule pour implant temporaire</i>	PROCEDE DE FABRICATION D'UNE PROTHESE TEMPORAIRE	OneFit Medical	2012	Délivré (FR)

Les principales marques détenues par OneFit Medical sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
11 3 871 710	ONE FIT	FRANCE	04/11/2011
11 3 871 713	ONE FIT MEDICAL (logotype) 	FRANCE	04/11/2011

OneFit Medical détient également les noms de domaine *onefit-medical.com* et *onefit-online.com*.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1	EVOLUTIONS RECENTES	141
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	143

12.1. EVOLUTIONS RECENTES

Le 16 avril 2019, EOS imaging a annoncé une évolution notable des conditions générales de ventes des équipements EOS®

A partir de 2019, les conditions générales de ventes directes d'équipements EOS® incluent un transfert de propriété à la signature de la Mise en Ordre de Marche, plus communément appelée « installation », date à laquelle la vente est effective et le revenu reconnu.

EOS imaging communique sur deux indicateurs clés, les prises de commandes et le carnet de commandes, afin d'apporter de la visibilité sur la performance commerciale et fournir une base de comparaison par rapport aux années précédentes.

Cette décision a été prise pour adapter le modèle commercial d'EOS imaging afin de mieux répondre aux attentes des clients et aux pratiques en vigueur dans l'industrie, notamment aux Etats-Unis. Compte tenu des trois à douze mois de décalage entre la prise de commande et l'installation effective d'un équipement, le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 sera significativement impacté par cette transition. Cette évolution s'accompagnera d'améliorations de la gestion de la production et de la logistique, et permettra une réduction du besoin en fonds de roulement.

En conséquence, le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019 s'établit à 2,6 M€ y inclus les effets de change.

Les prises de commandes reçues sur le trimestre s'élèvent quant à elles à 6,25 M€, reflétant l'évolution positive du prix de vente moyen.

Les revenus récurrents s'établissent à 2,5 M€, dont 2,2 M€ issus des contrats de maintenance contre 1,7 M€ au 1er trimestre 2018 soit une augmentation de +28%.

La somme du chiffre d'affaires et de l'évolution du carnet de commandes (6,20) M€ sur le 1er trimestre 2019 s'élève à 8,8 M€, qui se compare au chiffre d'affaire du 1er trimestre 2018 (9,5) M€, soit une baisse de 8%, conséquence d'un chiffre d'affaires exceptionnellement élevé au 1er trimestre 2018, particulièrement sur la région Asie Pacifique.

Carnet de commandes des équipements :

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Prises de commandes reçues (période)	6,25	-
Carnet de commandes (fin de période)	6,20	-

Chiffre d'affaires du premier trimestre :

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
Ventes d'équipements	0,05	7,56
<i>en % du CA total</i>	<i>2%</i>	<i>79%</i>
Ventes de contrats de maintenance	2,21	1,73
<i>en % du CA total</i>	<i>86%</i>	<i>18%</i>
Ventes de consommables et de services	0,32	0,26
<i>en % du CA total</i>	<i>12%</i>	<i>3%</i>
Chiffre d'affaires total	2,58	9,54

Chiffres non audités

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2019	31 mars 2018
EMEA	1,26	3,53
Amérique du Nord	1,15	3,81
Asie-Pacifique	0,17	2,21
Chiffre d'affaires total	2,58	9,54

Chiffres non audités

Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2019 et du premier semestre 2019 par ligne de produits et par zone géographique

Chiffre d'affaires par lignes de produits <i>En millions d'euros / non audités / avec effet de change (1)</i>	Q2 2019	Q2 2018	H1 2019	H1 2019
Ventes d'équipements	0,72	6,05	0,77	13,61
Ventes de contrats de maintenance	2,45	1,74	4,66	3,46
Ventes de consommables et de services	0,26	0,21	0,57	0,48
Chiffre d'affaires total	3,42	8,00	6,00	17,54

(1) Effet de change au 2^e trimestre 0,08 M€

Chiffre d'affaires par zones géographiques <i>En millions d'euros / non audités / avec effet de change (2)</i>	Q2 2019	Q2 2018	H1 2019	H1 2019
Europe	1,66	2,75	2,92	6,28
Asie Pacifique	0,18	2,23	0,35	4,44
Amérique du Nord	1,58	3,02	2,74	6,83
Chiffre d'affaires total	3,42	8,00	6,00	17,54

(2) Effet de change au 1^{er} semestre 0,16 M€

L'analyse du chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre ainsi que celle du 1^{er} semestre 2019 est reprise au paragraphe 5.1.6 du présent Document.

12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuit une stratégie commerciale dynamique pour augmenter la base installée d'équipements EOS sur les trois grands marchés où il est présent (Amérique du Nord, Europe-Moyen Orient, Asie-Pacifique) et faire de la plate-forme EOS un standard dans les parcours de soin en orthopédie, qu'ils soient chirurgicaux ou non chirurgicaux.

Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son offre produit pour exploiter l'image basse dose 2D/3D et les données patient associées au plus près des besoins des cliniciens et patients. Le Groupe va ainsi continuer l'élargissement de son offre actuelle vers des offres logicielles en ligne qui répondent à des objectifs de l'amélioration de la qualité des soins et de la maîtrise des coûts associés aux traitements orthopédiques.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations du bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS	146
14.2	CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	152

14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS

14.1.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est à ce jour composé de six membres dont un administrateur indépendant.

Présentation des membres du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Mike Lobinsky : Directeur Général

Mike Lobinsky Compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur medical. Il était Vice President, Sales and Implementation - Robotics chez Smith & Nephew, qu'il avait rejoint en 2016 à l'occasion du rachat du leader mondial de la robotique chirurgicale Blue Belt Technologies. Chez Blue Belt, il était Vice President, Sales, menant l'ensemble des activités commerciales relatives au Navio, le système chirurgical de la société qui permet une assistance robotique à l'arthroplastie du genou. De 2006 à 2013, M. Lobinsky a occupé diverses fonctions à forte responsabilité chez BioMedix Vascular Solution, avant de devenir Vice President Sales and Marketing. Auparavant, Mike a occupé des fonctions commerciales et marketing chez Stryker Imaging, BrainLAB et Dentsply.

Mike Lobinsky est titulaire d'un Bachelor's Degree en Economie et Gestion d'entreprises de l'Université du Wisconsin à River Falls.

Gérard Hascoët : Président

Gérard Hascoët a démarré sa carrière au sein de la division médicale du groupe Thomson CGR. Serial entrepreneur, il crée en 1985 Technomed International, aujourd'hui intégré à EDAP TMS, dédiée au traitement non invasif par ultrasons de pathologies en urologie. En 1993, il fonde Sometec, une société de monitoring non invasif des paramètres hémodynamiques, cédée à Arrow International, et IMMI, une société de robotique neurochirurgicale, cédée à ISS. De 2008 à 2011, Gérard Hascoët est Directeur Général de SpineVision, une société d'implants du rachis dont il est administrateur jusqu'en 2016. En 2009, il cofonde MD Start, un incubateur européen de technologies médicales, dont il est aujourd'hui Président Exécutif. Il est également Venture Partner de Sofinnova, l'un des leaders européens de capital risque dans le secteur de la santé.

Gérard possède un diplôme d'ingénieur E.C.E Paris.

Marie Meynadier : Administrateur

Marie Meynadier compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur high-tech et med tech. Elle a rejoint BellCore (Red Bank, NJ) après son doctorat, puis ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start-ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, et se consacre exclusivement au développement d'EOS imaging depuis 2008.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un Doctorat de l'Ecole Normale Supérieure.

Marie-Laure Garrigues : Administrateur

Marie Laure Garrigues, directrice d'investissements, représente Bpifrance. Elle commence sa carrière chez Sanofi Diagnostics Pasteur où elle occupe différentes fonctions managériales en R&D, en

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

marketing et à la Direction des Opérations. Elle est ensuite Directrice de la Division Microbiologie des laboratoires Bio-Rad, une entreprise californienne qui fabrique des produits de diagnostics.

Marie-Laure Garrigues est pharmacienne et ancienne interne en biologie médicale. Elle possède un DEA de la faculté de pharmacie de Paris V.

Eric Beard : Administrateur

Après une première expérience d’analyste financier, Eric BEARD commence sa carrière chez Baxter en 1974 où il mène une carrière internationale pendant près de 30 ans. Il est nommé Président de Baxter EMEA en 1999. En 2003, il rejoint SORIN dont il est Président International jusqu’en 2008. Il occupe ou a occupé différentes fonctions au sein de sociétés innovantes en santé, parmi lesquelles Cellnovo dont il a été CEO et qu’il a introduite sur Euronext Paris.

Eric Beard est chimiste de formation et titulaire d’un MBA.

Antoine Vidal : Administrateur

Antoine Vidal a plus de 10 ans d’expérience en gestion d’actifs et financement d’entreprises, principalement dans le secteur de la santé et de l’équipement médical. Antoine a rejoint la division santé du groupe chinois Fosun en septembre 2017 en tant que Directeur Exécutif. Il est en charge des investissements santé de Fosun en Europe. Depuis août 2018, il est également gérant de la société Fosun Management (France). Avant de rejoindre Fosun, Antoine était Partner au sein de la société d’investissement londonienne Valiance Advisors LLP, spécialisée dans l’apport de capital de croissance aux entreprises médicales innovantes. De 2008 à 2013, Antoine a occupé plusieurs fonctions en M&A et Financement chez Royal Bank of Scotland.

Les membres du Conseil d’administration peuvent être contactés au siège social de la Société : 10 rue Mercoeur 75011 Paris

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du Conseil d’administration de la Société.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Gérard Hascoët	Administrateur Membre du comité de stratégie	Président du Conseil d’administration	Nommé en qualité d’administrateur par l’AG du 17 juin 2015 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017. Mandat d’administrateur renouvelé par l’AG du 18 mai 2018 pour 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020. Nommé en qualité de président du Conseil d’administration par le Conseil d’administration du 10 juillet 2015 pour la durée restant à courir de son mandat d’administrateur, renouvelé par le Conseil d’administration du 23 mai 2018 pour la durée restant à courir de son mandat d’administrateur.
Marie Meynadier	Administrateur Président du comité de stratégie et	Néant Directrice générale jusqu’au 31 décembre 2018	Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2012.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

	membre du comité des rémunérations		<p>Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2015.</p> <p>Renouvelée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 16 juin 2016 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2018.</p> <p>Renouvellement du mandat en qualité d’administrateur proposé à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018. Renouvellement en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 5 juin 2019 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>Renouvelée en qualité de Directrice Générale par le Conseil d’administration du 28 avril 2016 pour la même durée que son mandat d’administrateur. Fin du mandat de Directrice Générale à effet du 31 décembre 2018.</p>
--	------------------------------------	--	---

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Bpifrance Participations (*) représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Marie-Laure Garrigues est membre du comité d’audit et présidente du comté des rémunérations	Néant	Nommé en qualité d’administrateur par le Conseil d’administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013. Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016. Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 15 juin 2017 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2019.
Eric Beard	Administrateur indépendant Président du Comité d’Audit	Néant	Nommé en qualité d’administrateur par l’AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2014. Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 17 juin 2015 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

			Renouvelé en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 18 mai 2018 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020
Mike Lobinsky	Administrateur Membre du comité de stratégie	Directeur Général	Nommée en qualité d’administrateur par l’assemblée générale du 20 décembre 2018 pour une durée de 3 années expirant à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020. Nommé en qualité de Directeur Général par le conseil d’administration du 5 novembre 2018 avec effet au 1 ^{er} janvier 2019 pour la durée de son mandat d’administrateur.
Antoine Vidal	Administrateur	Néant	Coopté en qualité d’administrateur par le conseil d’administration du 16 juillet 2018 en remplacement de Paula Ness Speers à effet du 11 décembre 2018, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu’à l’issue de l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020. Cooptation ratifiée par l’assemblée générale du 20 décembre 2018.

(*) : comme précisé dans le paragraphe 5.1.6, Bpifrance Participations a transféré l’intégralité de sa participation au capital d’EOS imaging au FPS Bpifrance Innovation I.

Madame Paula Ness Speers a démissionné de son mandat d’administrateur à effet du 11 décembre 2018.

Autres mandats exercés par les membres du Conseil d’administration

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Gérard Hascoët	Président Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil d’administration Gérant Commanditaire Gérant Président du Conseil d’administration Président du Conseil d’administration Gérant	MD Start SAS (1) LimFlow SA (1) Altamir (1) (2) CorWave SA (1) MD Start Gmbh & Co KG (Allemagne) MD Start Gmbh (Allemagne) SafeHeal SAS (1) Ablacare SAS (1) Lumarge (SCI) (1)
Mike Lobinsky	Dirigeant Représentant d’EOS imaging SA président	EOS imaging Inc (depuis le 7/01/2019) ONEFIT Medical SAS (depuis le 01/01/2019) (1)
Marie Meynadier	Dirigeant Dirigeant Dirigeant	EOS imaging Inc (jusqu’au 7/01/2019) EOS imaging GmbH (jusqu’au 2/04/2019) EOS image Inc

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

	Représentant d’EOS imaging SA Président Administrateur Administrateur Administrateur	OneFit Medical SAS (jusqu’au 31/12/2018) (1) Stentys SA (1) (2) Pixium SA (1) Corwave SA (1)
Bpifrance investissement *** représenté par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Administrateur	Uromems (1) TxCell (1)
Eric Beard **	Gérant Gérant	PlantaBea WinK2
Antoine Vidal	Gérant	Fosun Management SARL (France) (1)
Paula Ness Speers*	Associée Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance	Health Advances (Boston, MA) Partners Continuing Care (Boston, MA) Partners Healthcare Implanet SA (1) (2) For His Children

(1) : société française

(2) : société cotée

* Mandat terminé le 11 décembre 2018

** La liste des mandats de Monsieur Eric Beard a été complétée des informations reçues depuis la publication, le 30 avril 2019, du Rapport Financier Annuel 2018.

*** comme précisé dans le paragraphe 5.1.6, Bpifrance Participations a transféré l’intégralité de sa participation au capital d’EOS imaging au FPS Bpifrance Innovation I.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Mandats ayant cessé à ce jour		
Nom	Nature du mandat	Société
Gérard Hascoët	Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Directeur Général Gérant	MD Start SA (Suisse) SpineVision SA SpineVision Italia srl (Italie) SpineVision Ltd (Grande Bretagne) LimFlow GmbH (Allemagne) Dupont Medical ADP Corware Marluge
Marie Meynadier	Administrateur	Mauna Kea technologies SA
BPI France investissement ** représenté par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Administrateur Administrateur	Cytheris Medtech Txcell
Marie-Laure Garrigues	Administrateur Gérante	Ingen Biosciences Bio Thema Consulting
Eric Beard	Président Administrateur	Cellnovo Ltd Cellnovo SA
Mike Lobinsky	Néant	Néant
Antoine Vidal	Partner (01/07/16 – 11/08/17)	Valiance Advisors Limited liability partnership UK
Paula Ness Speers*	Néant	Néant

* Mandat terminé le 11 décembre 2018

** comme précisé dans le paragraphe 5.1.6, Bpifrance Participations a transféré l'intégralité de sa participation au capital d'EOS imaging au FPS Bpifrance Innovation I.

14.1.2. Principaux dirigeants

Mike Lobinsky, directeur général depuis le 1^{er} janvier 2019

Avant de devenir Directeur Général d'EOS Imaging SA, Mike Lobinsky était déjà Président Amérique du Nord de EOS imaging depuis août 2017.

Il a une expérience de plus de vingt années dans les fonctions Ventes, Marketing et Développement des Affaires dans le secteur du matériel et de l'imagerie médicale.

Avant de rejoindre EOS imaging, Mike Lobinsky était Vice President, Sales and Implementation – Robotics chez Smith & Nephew, qu'il avait rejoint en 2016 à l'occasion du rachat du leader mondial de la robotique chirurgicale Blue Belt Technologies. Chez Blue Belt, il était Vice President, Sales, menant l'ensemble des activités commerciales relatives au Navio, le système chirurgical de la société qui permet une assistance robotique à l'arthroplastie du genou. De 2006 à 2013, M. Lobinsky a occupé diverses fonctions à forte responsabilité chez BioMedix Vascular Solution, avant de devenir Vice President Sales and Marketing. Auparavant, Mike a occupé des fonctions commerciales et marketing chez Stryker Imaging, BrainLAB et Ceramco (filiale du groupe Dentsply).

Marie Meynadier, directrice générale jusqu'au 31 décembre 2018

Après son doctorat, Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ), puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en

France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up Biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l'Ecole Normale Supérieure.

14.1.3. Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants

Le Directeur Général n'est pas actionnaire de la Société et n'est titulaire d'aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société (cf. chapitres 17.2, 21.1.4 et 21.1.5 du présent Document de référence).

L'ancienne Directrice Générale est actionnaire de la Société et titulaire de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (cf. chapitres 17.2, 21.1.4 et 21.1.5 du présent Document de référence).

Les opérations avec des apparentés sont décrites dans la note 23 – « Relations avec les parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence. Les conventions réglementées conclues par la Société sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et figurant au chapitre 19 du présent Document de référence.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration ni entre les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou des principaux dirigeants, (ii) ni un des membres du Conseil d'administration, ni un des principaux dirigeants n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou de l'un des principaux dirigeants par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés, et (iv) ni un des membres du Conseil d'administration ni un des principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration.

14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2017 ET 2018	154
15.2	POLITIQUE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2019.....	159
15.3	PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	162

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D’EOS IMAGING EN 2017 et 2018

15.1.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (1)		
	Exercice 2018	Exercice 2017
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l’exercice **	705 949 €	313 475 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l’exercice*	0 €	19 300 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l’exercice	-	-
Total	705 949 €	332 775 €

* La directrice générale bénéficie en 2017 du plan de motivation à long terme du Groupe, au même titre que les autres bénéficiaires de ce plan. À ce titre, elle a reçu 5 000 actions gratuites dont la valorisation sera basée sur le cours du jour de l’attribution (se référer au paragraphe 15.1.6 du présent Document de référence). Aucune action n’a été attribuée au cours de l’exercice 2018.

** Les tableaux 1 et 2 diffèrent de ceux présentés dans le Rapport Financier Annuel notamment dans la mesure où les données ont été présentées différemment. Selon le même principe, les données comparatives ont également été mises à jour.

(1) Monsieur Gérard Hascoët, Président du Conseil d’administration à partir du 10 juillet 2015, est dirigeant mandataire social au sens de la recommandation AMF mais les seuls éléments de rémunération qu’il perçoit sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3. du présent Document de référence.

**CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

15.1.2. Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2017 et 2018

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'EOS imaging au titre des exercices 2017 et 2018 se décomposent comme suit (Tableau 2 Recommandation AMF n°2009-16) :

Marie Meynadier (Directrice générale) (En €)	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Rémunération				
Rémunération fixe*	220 000	220 000	200 000	200 000
Indemnité de départ et congés payés (***)	473 503	473 503		
Rémunération variable annuelle* ⁽³⁾	-	76 750	100 000	86 543
Total rémunération (**)	693 503	770 253	300 000	286 543
Jetons de présence				
EOS imaging				
Autres Sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations				
Avantages en nature* (voiture)	12 445	12 445	13 475	13 475
Total autres rémunérations	12 445	12 445	13 475	13 475
TOTAL	705 949	782 698	313 475	300 018

* La rémunération brute avant impôt comprend 220 000 euros au titre de sa rémunération en qualité de Directrice générale jusqu'au 31 décembre 2018 ainsi que 428 473 euros au titre de son indemnité de rupture de son contrat de travail, telle qu'adoptée par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2018, à laquelle s'ajoute 45 030,30 euros d'indemnité de congés payés.

(**) : Les rémunérations indiquées sont liées au contrat de travail de Madame Meynadier. Aucune rémunération n'étant allouée au titre de son mandat social.

(***) : Cette indemnité a été versée en date du 3 janvier 2019.

(1) Au titre de l'exercice

(2) Au cours de l'exercice

(3) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, développements produits, autorisations réglementaires, etc) définis en début d'année par le comité des rémunérations et dont le niveau d'atteinte est calculé par ce même comité des rémunérations début d'année suivante.

Le montant de la rémunération variable est le résultat du bonus cible X taux d'atteinte des objectifs.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes du dernier exercice, le versement des rémunérations variables est conditionné à l'approbation par ladite assemblée générale. En 2018, la rémunération variable versée correspond ainsi à la part variable due au titre de l'exercice 2017.

Tel qu'indiqué au chapitre 15.1.1, Monsieur Gérard Hascoët, Président du Conseil d'administration à partir du 10 juillet 2015, est dirigeant mandataire social au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'il perçoit sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3.

**CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

15.1.3. Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2017 et 2018 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)

Mandataires sociaux non dirigeants	Nature de la rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Gérard Hascoët	Jetons de présence	65 000 €	65 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Bpifrance investissements représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Paula Ness Peers	Jetons de présence	26 250€	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Eric Beard	Jetons de présence	30 000€	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Stéphane Sallmard (*)	Jetons de présence	Néant	13 750 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Antoine Vidal	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Mike Lobinsky	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL		121 250	138 750

(*) Le mandat de Stéphane Sallmard a expiré le 15 juin 2017.

15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute Société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.6. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 19 décembre 2017, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions seront définitivement acquises le 18 décembre 2019.

Aucune action n'a été attribuée au directeur général en 2018.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
15 juin 2017	19 décembre 2017	5 000	5 000	18 décembre 2019	2 ans

15.1.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)

Le Conseil d’administration, lors de sa séance du 15 décembre 2016, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions ont été définitivement acquises le 15 décembre 2018. Ces actions ont été émises par la Société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

Date de l’assemblée ayant autorisé l’attribution	Date d’attribution par le Conseil d’administration	Nombre d’actions attribuées	Nombre d’actions acquises	Date d’acquisition	Durée de la période de conservation
16 octobre 2015	15 décembre 2016	5 000	5 000	15 décembre 2018	2 ans

15.1.8. Options de souscription ou d’achat d’actions attribuées aux membres du Conseil d’administration (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)

L’historique des attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux est présenté au chapitre 21.1.4 du présent Document de référence, étant précisé qu’à l’exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s’est vu attribuer de telles options.

Les plans d’attribution de Bons de Soucription d’Actions aux membres du Conseil d’administration sont présentés au chapitre 21.1.6.

15.1.9. Historique des attributions gratuites d’actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

L’historique des attributions d’actions gratuites est présenté au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence.

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

15.1.10. Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d’être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale	X (*)			X	X (**)			X
<i>Date début mandat :</i>	Première nomination : 16 juin 1998							
<i>Date fin mandat :</i>	Dernier renouvellement : 16 juin 2016 Le conseil d’administration du 5 novembre 2018 a acté le départ de Mme Meynadier rendu effectif le 31 décembre 2018							
Mike Lobinsky directeur général	X (***)			X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Première nomination : le conseil d’administration du 5 novembre 2018 a acté la nomination de Mr Lobinsky au poste de directeur général en date du 1 ^{er} janvier 2019							
Gérard Hascöet Président du Conseil d’administration		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Première nomination : 10 juillet 2015							
<i>Date fin mandat :</i>	Dernier renouvellement : 18 mai 2018							

(*) Sur la conformité au Code de gouvernement MiddleNext, cf. paragraphe 16.4 du présent Document de référence.

(**) Pour ce qui est des engagements relatifs à l’indemnité de départ de Madame Marie Meynadier soumis aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d’administration du 23 janvier 2018 a modifié les modalités d’attribution de cette indemnité et a autorisé le principe d’une indemnité de départ au bénéfice de Madame Marie Meynadier. Cette indemnité serait due en cas de révocation, démission, non-renouvellement ou départ à la retraite de Madame Marie Meynadier.

Le montant de l’indemnité sera égal à douze mois de salaire fixe et variable, le calcul étant fait sur la moyenne mensuelle de la rémunération brute fixe et variable perçue par Madame Marie Meynadier au cours des 12 mois précédant le départ.

Conformément aux dispositions de l’article L.225-42-1 du Code de commerce, le paiement de l’indemnité sera subordonné à l’atteinte des critères de performance définis par le Conseil d’administration et liés au développement de l’activité de la Société.

En outre, Madame Marie Meynadier a renoncé à son indemnité en tant que Directrice Générale dans le cadre de son départ, qui a conduit à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et a donné lieu à un versement d’un montant strictement équivalent aux sommes qui lui auraient été dues dans le cadre d’un licenciement majoré de six mois de salaire. Madame Marie Meynadier a perçu au cours de l’exercice 428 473 euros au titre de son

CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

indemnité de rupture de son contrat de travail, telle qu'adoptée par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2018, à laquelle s'ajoute 45 030,30 euros d'indemnité de congés payés

*(***) : Mike Lobinsky a un contrat de travail concernant 50% de sa rémunération au titre de Président Amérique du Nord qu'il cumule avec un mandat de Directeur Général.*

Madame Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2018, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 10 394 euros.

Madame Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

15.2. POLITIQUE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2019

La rémunération du Directeur Général prend en compte les principes suivants, conformément aux recommandations du Code Middlednext :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive. L'ensemble des éléments de rémunération doit être retenu dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de la Société.
- Comparabilité : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du Directeur Général doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés doivent être objectifs, exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes.
- Mesure : la détermination des éléments de rémunération doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de la Société, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information des actionnaires sur les rémunérations et les avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Monsieur Mike Lobinsky assure la direction générale de la Société depuis le 1er janvier 2019. Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 30 janvier 2019 sur avis du comité des rémunérations, il cumule un mandat social de Directeur Général en France avec un contrat de travail en tant que Président Amérique du Nord et sa rémunération fixe et variable a été réparties à 50% du montant brut sur chacun des deux fonctions en tenant compte du niveau des charges et d'imposition.

Éléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	La rémunération fixe du Directeur Général, arrêtée par le Conseil d'administration sur avis du comité des rémunérations, payable en douze mensualités, est d'un montant de 191.500 euros en	La rémunération fixe du directeur général est déterminée sur la base : <ul style="list-style-type: none">• du niveau de complexité de ses responsabilités ;

**CHAP 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

	<p>tant que Directeur général mandataire social en France (pour 50% de sa rémunération brute) et de 218.000 USD en tant que Président Amérique du Nord pour les autres 50% de sa rémunération brute.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de son expérience professionnelle et de son expertise ; • d'études de marché pour des fonctions comparables (compétitivité externe).
Rémunération variable	<p>Le Directeur Général se verra octroyer une rémunération variable cible de 143.500 euros en tant que Directeur général mandataire social en France et de 163.500 USD en tant de Président Amérique du Nord, équivalente à 75% de la rémunération fixe à objectifs atteints et composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'objectifs quantitatifs financiers, représentant 65% de la rémunération variable ; • d'objectifs quantitatifs opérationnels représentant 35% de la rémunération variable, en lien avec la stratégie du Groupe. 	<p>La rémunération variable est versée suite au constat de l'atteinte effective d'objectifs quantitatifs financiers et opérationnels de la Société ou du Groupe et peut varier en fonction des objectifs qui ont été réalisés.</p> <p>Le Conseil d'Administration a décidé que les objectifs quantitatifs financiers composant la rémunération variable du Directeur Général s'appuieraient sur le chiffre d'affaire, la profitabilité et le niveau de trésorerie du groupe.</p> <p>Les objectifs quantitatifs opérationnels seraient articulés chaque année autour de la stratégie du Groupe et en fonction de celle-ci.</p>
Jetons de présence	<p>Le Directeur Général cumule ses fonctions avec un mandat d'administrateur, il peut percevoir des jetons de présence comme chaque membre du Conseil d'administration. Aucun jeton de présence ne lui a été attribué par le Conseil d'administration.</p>	<p>Les critères de répartition des jetons de présence sont déterminés par le Conseil d'administration.</p>
Plans de motivation à long terme	<p>Le Conseil d'administration du 30 janvier 2019 a émis un plan de stock options dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 décembre 2018, et a attribué 500. 000 stock options au Directeur Général avec les périodes d'acquisition suivantes : 100.000 sur</p>	<p>Le Conseil d'administration a décidé que dans le cadre du plan des motivation à long terme du Groupe, des actions gratuites seraient attribuées à l'ensemble des salariés du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, l'assemblée générale de la Société du 20 décembre 2018 a autorisé le</p>

**CHAP 14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
ET DE DIRECTION GENERALE**

	réalisation en 2020 ou 2021, 200.000 à 24 mois, 100.000 à 36 mois, 100.000 à 48 mois.	Conseil d’administration, sous certaines conditions, à mettre en place des plans d’options de souscription ou d’achat d’actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société.
Indemnité de départ	<p>Le montant et les modalités de l’indemnité de départ sont déterminés par le Conseil d’administration de la Société sur avis du comité des rémunérations. Le Directeur Général peut bénéficier en cas de révocation, démission, non-renouvellement ou départ à la retraite, d’une indemnité de départ.</p> <p>A ce jour, aucune indemnité de départ en tant que Directeur Général, mandataire social, n’a été déterminée par le Conseil d’administration.</p> <p>Le contrat de travail en qualité de Président Amérique du Nord prévoit une indemnité de fin de contrat selon les causes et circonstances de fin de contrat.</p>	Le paiement de cette indemnité sera subordonné à l’atteinte de critères de performance définis par le Conseil d’administration.
Avantages en nature	Le Directeur Général dispose d’une indemnité équivalente à un véhicule de fonction au titre de son contrat en tant que Président Amérique du Nord	
Prévoyance	Le Directeur Général bénéficie du régime de prévoyance-frais de santé applicable aux salariés US.	

Rémunération du Président du Conseil d'Administration :

Éléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Jetons de présence	La fonction de président du Conseil d'administration donne droit au versement d'une partie fixe d'un montant forfaitaire défini par le Conseil d'administration à hauteur de 65.000 euros pour l'année 2019.	Cette rémunération tient compte pour l'administrateur de l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil d'administration et, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

Les politiques de rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration ont été approuvées par l'Assemblée générale du 5 juin 2019, selon les 9^{ème} et 10^{èmes} résolutions.

15.3. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existait au 31 décembre 2018 aucun engagement (autre, le cas échéant, que ceux constatés au sein des provisions pour engagements envers les salariés) contracté en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale, étant néanmoins rappelé qu'en qualité de salariée de la Société, Madame Marie Meynadier bénéficie de ce régime.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1	DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS	164
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES	164
16.3	COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	164
16.4	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	164
16.5	GOUVERNANCE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	167

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

L'information figure au chapitre 14 (paragraphe 14.1.1) du présent Document de référence.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Néant.

16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La composition, les attributions, les modalités de fonctionnement et le compte-rendu d'activité de ces Comités sont exposés au chapitre 4.8. du présent Document de référence.

16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016 par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer.

Recommandations Middlednext	Auto-évaluation
R1 : Déontologie des membres du conseil	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R2 : Conflits d'intérêts	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants	Depuis la démission de Madame Paula Ness Speers à effet au 11 décembre 2018, le conseil d'administration de la société ne compte qu'un administrateur indépendant. A la date du présent document, le Conseil d'administration, en date du 11 juillet 2019, a retenu la candidature d'un nouvel administrateur indépendant dont la désignation sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires.
R4 : Information des membres du Conseil	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R6 : Mise en place des comités	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité. En outre la société a mis en place des Comités (rémunération, audit et stratégique)
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R8 : Choix de chaque administrateur	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R9 : Durée des mandats des membres du conseil	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R10 : rémunération de l'administrateur	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R11 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Le Conseil y procède de manière informelle et va systématiser l'inscription de ce point à l'ordre du

CHAP 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

	jour d'une de ses réunions au moins une fois par an
R12 : Relation avec les « actionnaires »	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R14 : préparation de la succession des « dirigeants »	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité. Le Conseil vient de nommer un nouveau directeur général et veillera régulièrement à la pérennité de la Direction de l'entreprise.
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Le conseil a autorisé le cumul du contrat de travail de M. Mike Lobinsky en qualité de Président Amérique du Nord avec son mandat social de Directeur Général après en avoir apprécié l'opportunité, compte tenu de l'antériorité et du caractère significatif des fonctions de son contrat de travail par ailleurs distinctes de celles de son mandat social.
R16 : Indemnités de départ	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité (cf. paragraphe 15-3)
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité. (cf. paragraphe 15-3)
R18 : stocks-options et attribution gratuite d'actions	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.
R19 : Revue des points de vigilance	Le Conseil estime que les administrateurs sont en conformité.

A la date de publication du présent Document, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception de **la recommandation n°3 - Composition du Conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil** :

Il est recommandé que le conseil comporte au moins 2 administrateurs indépendants.

Depuis la démission de Madame Paula Ness Speers à effet au 11 décembre 2018, le conseil d'administration de la société ne compte qu'un administrateur indépendant. A la date du présent document, le Conseil d'administration, en date du 11 juillet 2019, a retenu la candidature d'un nouvel administrateur indépendant dont la désignation sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires.

La Société dispose en effet en la personne de Eric Beard d'un seul administrateur indépendant au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext dans la mesure où il :

- N'a pas été, au cours des cinq dernières années, et n'est pas salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son Groupe;

CHAP 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- N'a pas été au cours des deux dernières années, et n'est pas en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.);
- N'est pas actionnaire de référence de la société ou ne détient pas un pourcentage de droit de vote significatif ;
- N'a pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence;
- N'a pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La Société apporte par ailleurs des précisions sur son application des recommandations suivantes :

- **Recommandation n°18 - Stock-options et attribution gratuite d'actions**

Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'une durée significative.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2019 a émis un plan de stock-options dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 décembre 2018, et a attribué 500.000 stock-options au Directeur Général avec les périodes d'acquisition suivantes : L'acquisition du premier lot de 100 000 stock-options (20% du total) a été soumise à une condition spécifique de performance devant se réaliser en 2020 ou en 2021 ; puis les lots suivants : 200.000 à 24 mois, 100.000 à 36 mois, 100.000 à 48 mois, et au plus tard dans les 10 ans suivants la date d'attribution. **Recommandation n°15 - Cumul contrat de travail et mandat social**

Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président-directeur général, directeur général (sociétés anonymes à conseil d'administration), président du directoire (sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance) et gérant (sociétés en commandite par actions).

S'agissant de Madame Marie Meynadier dont le mandat de directeur général a pris fin au 31 décembre 2018, il est vous est précisé que le conseil d'administration de la Société avait fait le choix d'autoriser le cumul du contrat de travail avec un mandat social compte tenu de la taille de la Société, de l'historique de la dirigeante au sein de la Société (et notamment d'un contrat de travail conclu antérieurement à son mandat social) et des responsabilités opérationnelles fortes qu'elle y assume.

Par ailleurs, lors de la nomination de Monsieur Mike Lobinsky, en qualité de directeur général à compter du 1^{er} janvier 2019, le conseil d'administration a maintenu son contrat de travail au titre de ses fonctions de Président de la filiale en Amérique du Nord antérieur à sa fonction de mandataire social et correspondant à un emploi effectif.

- **Recommandation n°11 - Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil**

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société s'est inscrit dans une démarche d'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Une première auto-évaluation des travaux menés en 2012 avait été réalisée en début d'exercice 2013. Les résultats avaient fait l'objet d'un débat au sein

CHAP 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

du conseil et s'étaient traduits par un plan d'actions, avec, notamment, la création d'un comité stratégique en 2013. (cf. paragraphe 4.8.1 – (d) du présent Document de référence)

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

Actuellement deux des six administrateurs de la Société sont des femmes, soit un écart de deux entre le nombre des administrateurs de chaque sexe. Le candidat administrateur indépendant proposé par le Conseil à la prochaine Assemblée Générale permettra en outre de conserver la conformité avec la réglementation relative à la mixité au sein des Conseils.

L'objectif relatif au nombre de membres de chaque sexe au sein du Conseil d'administration est donc atteint, conformément à l'article L.225- 18-1 du Code de commerce relatif à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration.

16.5. GOUVERNANCE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce chapitre est transféré en §4.7

17. SALARIES

17.1	NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS.....	169
17.2	PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	178
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	179
17.4	ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT.....	179

17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS

Conscient que ses collaborateurs sont les premiers acteurs de sa croissance, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines favorable à l'épanouissement de ses salariés. Le Groupe s'attache à promouvoir la stabilité de l'emploi et l'égalité des chances et à déployer une offre de formation qui permette aux collaborateurs d'approfondir et de diversifier leurs compétences.

Périmètre des informations présentées

Les informations publiées couvrent autant que possible l'ensemble des effectifs et des activités du Groupe sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Cependant, certaines informations sont présentées sur un périmètre restreint à la France.

Concernant les informations sociales :

- L'effectif total, la répartition de l'effectif par genre, nationalité et zone géographique, les embauches, et les départs couvrent le Groupe ;
- L'organisation du temps de travail, la formation, l'égalité de traitement et les conditions de travail couvrent le Groupe ;
- La pyramide des âges, et le dialogue social couvrent le Groupe ;
- Les accidents du travail et de trajet et l'absentéisme couvrent les effectifs de EOS imaging en France et OneFit et excluent donc les filiales à l'étranger.

Précisions méthodologiques

Les données publiées sont suivies, collectées et consolidées par la Direction Financière. Le nombre limité de contributeurs au reporting n'a pas nécessité le déploiement d'un référentiel de reporting.

Afin d'assurer la bonne compréhension des données publiées, il est précisé que des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données sociales en retenant la valeur entière supérieure. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les définitions des données quantitatives publiées sont les suivantes :

- **Effectif total au 31 décembre 2018** : est comptabilisé l'ensemble des salariés présents en fin d'année, en CDI et CDD. Les salariées en congé maternité et les intérimaires sont comptabilisés. Les alternants et les stagiaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le 31.12.2018 sont exclus.
- **Effectif moyen** : il correspond à la moyenne des effectifs de fin de mois. Sont comptabilisés tous les salariés en CDI, CDD, les salariées en congé maternité et les intérimaires. Les alternants et stagiaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le dernier jour du mois sont exclus de l'effectif de fin de mois.
- **Formation** : est considérée comme formation au titre de l'exercice 2018, toute formation dispensée en interne ou par un organisme externe. Les heures de formation correspondent à la somme des heures de formations dispensées aux salariés en CDI et CDD au titre de l'exercice.
- **Entrées et sorties** : sont comptabilisées toutes les entrées et sorties au cours de l'exercice, des salariés embauchés en CDI (embauches en contrat permanent) et des CDD (embauches en

contrat temporaire). Une embauche en CDI suite à un CDD fait l'objet d'une sortie en CDD et d'une entrée en CDI. Les « autres motifs de départ » incluent les non-renouvellements de période d'essai et les fins de CDD.

- **Pourcentage de l'effectif à temps partiel** : il est égal au ratio des effectifs à temps partiel divisé par l'effectif moyen.
- **Taux d'absentéisme** : il est égal au nombre de jours d'absence total comptabilisés au cours de l'exercice divisé par un nombre total de jours de présence théoriques. Le nombre total de jours de présence théorique est calculé précisément selon le nombre de jours théoriques travaillés par les employés des sociétés EOS et OneFit (nombre de jours de travail de l'effectif cadre).
- **Pourcentage de femmes parmi le personnel cadre** : il correspond au nombre de femmes cadres par rapport au nombre total de cadres au 31.12.2018.
- **Nombre de salariés par nationalité** : il correspond à l'effectif au 31.12.2018 par nationalité, arrondi à l'entier supérieur.

a. Emploi

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2018 pour accompagner son développement.

L'effectif consolidé d'EOS imaging, au 31 décembre 2018, est de 174 personnes, contre 154 au 31 décembre 2017. Les femmes représentent 32% de l'effectif total et 36% du comité de direction, contre respectivement 34% et 25% en 2017. EOS imaging est une société multinationale : ses collaborateurs sont présents dans neuf pays : en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, à Singapour, en UK, au Japon, à Dubaï et en Australie.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe continue de mener une politique de recrutement ambitieuse : en 2018, 61 nouveaux collaborateurs ont rejoint EOS imaging. Le recours aux contrats temporaires est limité : le Groupe privilégie les contrats à durée indéterminée qui représentent 84% des contrats d'embauches en 2017, contre 89% en 2017. Au cours de l'exercice 2018, EOS imaging a procédé à sept licenciements.

Ces 61 recrutements intervenus sur l'année concernent en grande partie la zone France (34 recrutements) pour d'une part remplacer les salariés sortants et d'autre part accroître les équipes application, maintenance et R&D entre autres. De nombreux recrutements ont également été réalisés sur la zone Amérique du Nord, notamment au niveau des équipes Vente et Application.

La progression annuelle de l'effectif moyen de 20 personnes s'explique notamment par l'évolution et des équipes de ventes en Amérique du Nord ainsi que des équipes R&D.

L'effectif moyen consolidé est ainsi passé de 142 personnes en 2017 à 167 personnes en 2018.

Effectif

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Effectif moyen du Groupe	2018	2017	2016	2015	2014
Nb de personnes	167	142	132	116	106

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	2018	2017	2016	2015	2014
Effectif EMEA	120	106	103	98	92
<i>% de l'effectif total</i>	<i>71%</i>	<i>75%</i>	<i>78%</i>	<i>84%</i>	<i>87%</i>
Effectif Hors EMEA	48	36	29	18	14
<i>% de l'effectif total</i>	<i>29%</i>	<i>25%</i>	<i>22%</i>	<i>16%</i>	<i>13%</i>

Par genre :

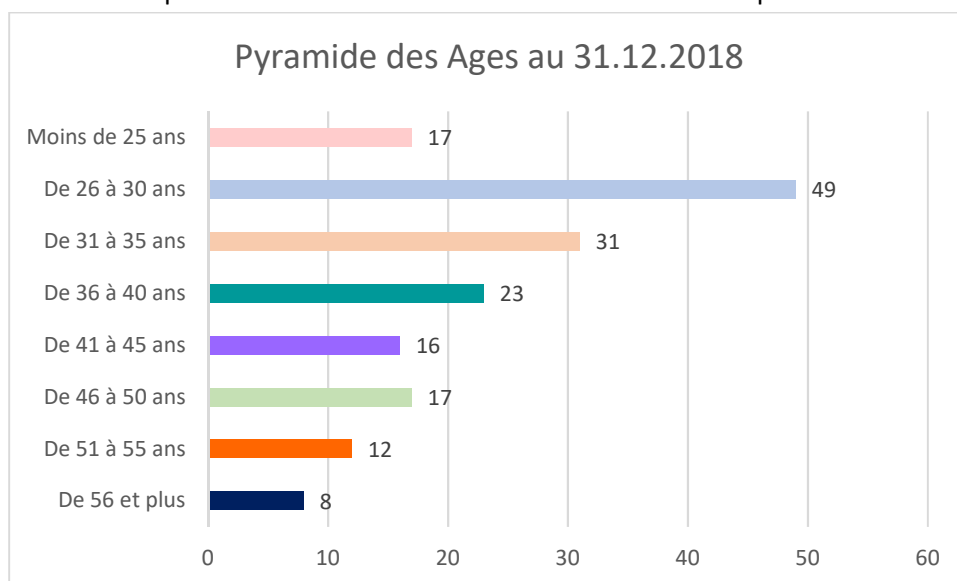
Effectif moyen du Groupe	2018	2017	2016	2015	2014
Total	167	142	132	116	106
Hommes	114	91	85	78	70
Femmes	53	51	47	38	36

Par type de contrat :

Effectif moyen du Groupe	2018	2017	2016	2015	2014
Temps partiel	6	4	6	6	7
Temps plein	161	138	126	110	99
Total	167	142	132	116	106

Par tranches d'âges :

Le tableau repris ci-dessous est réalisé sur la base des effectifs présents au 31 décembre 2018.

**Embauches et licenciements**

L'effectif a été marqué en 2018 par les mouvements suivants :

Mouvements - entrées par type de contrat :

Nombre d'entrées	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Recrutements en CDI (France et monde)	51	40	27	26	19
		6		-	-
Recrutements en CDD	10	5	7	11	11
		0		-	-
Ajustement base antérieure		0			
Mouvement Interne		1			
Total	61	46	34*	37	30

Mouvements - motifs de départs :

Nombre de départs	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Retraites/prétraites	-	-		-	-
Démissions	19	9	15	4	5
Licenciements	7	5	5	3	5
Ruptures conventionnelles	4	1		2	-
Ruptures de période d'essai	4	1	1	2	1
Fin de CDD	5	3	7	11	15
Mouvement interne	-	1			
Total	39	20	28*	22	26

**Des ajustements de la base 2016 ont été constatés afin de refléter au mieux les mouvements de personnel éligibles au périmètre RSE. Ainsi, l'effectif au 31.12.16 ressort à 128 personnes contre 129 mentionnés dans notre rapport 2016.*

Dans un souci de clarté et de précision, la catégorie « autres » indiquée comme nature de départ jusqu'au 31 décembre 2014 a été scindée en deux catégories de départ : les ruptures de période d'essai et les fins de CDD. Cette correction a été faite de manière rétrospective pour les précédents exercices.

Rémunérations et évolution

La politique de rémunération de la société repose sur des principes d'équité et de transparence. Elle est établie en tenant compte du rôle, de l'expérience et de l'évaluation de la performance, sans distinction fondée sur le genre. Au-delà des rémunérations fixes, le Groupe attribue des rémunérations variables à une partie significative de ses équipes, et systématiquement pour les équipes de direction et le management.

Les rémunérations de l'ensemble des collaborateurs du Groupe font l'objet d'une réévaluation annuelle. La réévaluation faite en 2018 est reflétée dans les charges de personnel, présentées au paragraphe 20.1.1 / note 17 – « Charges de personnel » des états financiers consolidés. Ainsi qu'indiqué dans cette note, la masse salariale du Groupe pour l'exercice 2018 s'élève à 15 586 k€ contre 14 408 k€ au titre de l'exercice précédent.

a. Organisation du temps de travail

EOS imaging a mis en œuvre des initiatives en faveur de la flexibilité et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle comme par exemple :

- Autoriser les horaires variables d'arrivée et de départ ;
- Permettre le travail à temps partiel ;
- Donner une liberté étendue dans le choix des dates de congés.

Ainsi, les temps partiels ont été accordés à toutes les personnes qui en ont fait la demande, et représentent 3% de l'effectif moyen.

En France, les cadres sont sous convention de forfait jours (218 jours) sur le site parisien. A Besançon, la durée de travail des collaborateurs est calculée selon le principe d'une durée de travail hebdomadaire de 38h. Les collaborateurs présents dans les autres filiales que la France sont des personnels itinérants, qui travaillent à distance et sont particulièrement autonomes dans l'organisation de leur temps de travail et donc considérés comme ayant le statut cadre.

Les chiffres sur l'absentéisme sont les suivants :

Répartition par motif :

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives aux salariés d'EOS imaging France et OneFit.

Taux d'absentéisme	2018	2017	2016	2015	2014
Maladie	1.54%	2,08%	3,13%	0,68%	1,0%
Accident de travail et de trajet	0.10%	0,17%		-	0,03%
Maternité, paternité, adoption	0.51%	1,02%	1,75%	0,56%	1,83%
Autres absences	0.21%	0,11%	0,04%	0,19%	0,16%
Absences non rémunérées (congés sans solde, congés parentaux)	0.86%	1,36%	0,39%	0,28%	0,3%
Total	3.22%	4,74%	5,31%	1,70%	3,45%

b. Relations sociales

EOS imaging s'attache à maintenir un dialogue social constructif afin de conserver un climat social de qualité dans la société.

En juin 2014, une Délégation Unique du Personnel a été mise en place pour représenter l'ensemble des collaborateurs de l'établissement parisien. Cette Délégation Unique rassemble les deux instances représentatives du personnel que sont le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel. Elle comprend 2 représentants du personnel cadre et 1 représentant du personnel non cadre, tous trois élus le 18 juin 2014.

Au cours de l'exercice, une démarche novatrice à l'initiative de la Société a conduit à la mise en place d'une Unité Economique et Sociale (UES), regroupant les entités EOS imaging et OneFIT. Cci a abouti à un accord relatif à la reconnaissance de cette UES EOS imaging, signé par les représentants du personnel des sociétés concernées et la Direction le 22 mai 2018.

Le 10 juillet 2018, le Comité Social et Economique (CSE) de l'UES EOS imaging a été mis en place, avant les échéances imposées par la loi. Ce CSE a été mis en place et se réunit au minimum six fois par an

pour les réunions obligatoires dont quatre sont planifiées sur les sujets des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que pour des réunions exceptionnelles selon les sujets. Les membres du CSE ont suivi 2 formations : l'une sur le fonctionnement du CSE et leurs rôles et responsabilités, l'autre sur leur rôle en matière de CHSCT.

Depuis la mise en place du CSE, les accords de participation, intéressement et le règlement du plan d'épargne entreprise ont été établis pour l'UES, regroupant ainsi l'ensemble des salariés français et ménageant ainsi une équité.

En 2018, quatre réunions DUP ont été organisées et cinq réunions CSE soit neuf réunions. Ses membres ont été consultés et associés à des décisions importantes concernant notamment le plan d'action de la Société en matière d'égalité hommes-femmes, le plan de formation des salariés pour l'année 2018, le transfert des salariés de Onefit sur la convention collective de la métallurgie.

En 2018, le CHSCT s'est réuni deux fois dans le cadre de la DUP. Ses membres ont été associés à des décisions traitant de la sécurité et des conditions de travail, et notamment une réflexion sur le réaménagement des locaux.

c. Santé et sécurité

Garantir la sécurité et promouvoir la santé de chacun de ses salariés sont des priorités pour EOS imaging. Compte-tenu de ses activités, EOS imaging a réalisé l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés, formalisée dans son Document Unique. Ce Document unique, créé en 2008, est mis à jour régulièrement et pour la dernière fois en 2018. Les principaux risques identifiés sont l'irradiation et l'électrocution dans le cadre de la fabrication des détecteurs, des tests des équipements EOS et des opérations de maintenance. Les moyens de prévention déployés permettent de limiter ces risques :

Risques d'irradiation : formations à la radioprotection des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, suivi dosimétrique du personnel exposé, postes de travail auto-protégés ;

Risques électriques : habilitations électricité basse tension des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, restriction des postes de travail au personnel formé.

Les activités d'EOS imaging s'inscrivent dans un environnement réglementaire très encadré. Le Groupe respecte ses obligations en matière de protection de la sécurité des collaborateurs en charge de la production et de la maintenance, exposés aux risques décrits ci-dessus. EOS imaging mène une politique de prévention des risques proactive qui repose sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs dès le processus de formation initiale des nouveaux arrivants.

En 2018, la société EOS Imaging, en collaboration avec le référent sécurité et le CHSCT, a travaillé sur la mise en place d'un plan de prévention des risques. Ces travaux se sont appuyés sur une analyse approfondie de la pénibilité et l'identification des facteurs de risques.

Un accident de trajet a été déclaré en 2018 ayant entraîné un arrêt de travail de 26 jours ouvrés. Aucun accident du travail n'a été déclaré en 2018. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

d. Formation

Tournée vers l'innovation, EOS imaging se mobilise afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et met en place la formation nécessaire au développement de leurs compétences dans leurs fonctions actuelles ou à venir.

EOS imaging établit annuellement un plan de formation sur la base des formations métiers nécessaires à l'évolution des collaborateurs et des demandes exprimées lors des entretiens annuels. La réalisation du plan de formation fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel. L'offre de formation se décompose comme suit :

- Formations obligatoires liées à la spécificité des activités et qui constituent un élément clé de la politique de sécurité (radioprotection et habilitations électriques)
- Formations internes métiers et produits
- Formations internes sur le système de management de la qualité et les outils informatiques
- Formations externes techniques et linguistiques

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation dispensées au cours des deux derniers exercices. Les formations prises en compte concernent les formations réalisées et terminées sur l'exercice 2018. Aucun calcul de prorata n'a été effectué.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie :

Nb d'heures de formation	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Techniciens	242.74h	159h	255h	161h	223h
Cadres	3201.68h	1 479h	1 669h	1 338h	2 146h
Total	3444.42h	1 638h	1 924h	1 499h	2 369h

e. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

EOS imaging s'engage pour l'égalité des genres au sein de ses équipes et souhaite que celle-ci soit visible à tous les niveaux de l'entreprise. Aussi, les femmes représentent, au 31 décembre 2018, 36% de l'équipe dirigeante, et 32% du personnel cadre. L'entreprise s'attache à ne faire aucune distinction dans le traitement de ses collaborateurs qui serait basée sur le genre. Il est considéré également que les employés basés dans les pays autres que la France sont considérés comme ayant le statut Cadre.

Dans ce cadre, EOS imaging a préparé le rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes dans l'entreprise, qui illustre ces principes d'équité.

Au 31 décembre 2018, l'effectif d'EOS imaging ne comprenait pas de salarié en situation de handicap. Toutefois, le Groupe est soucieux de promouvoir la participation à la vie active des personnes en situation de handicap, et a notamment conclu un contrat de fournitures administratives avec un ESAT, établissement spécialisé d'aide par le travail.

Politique de lutte contre les discriminations

De même, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité des chances. La diversité des nationalités représentées dans l'effectif du Groupe en témoigne : 16 nationalités sont représentées.

f. Effectif par nationalité :

Effectif moyen du Groupe	2018	2017	2016	2015	2014
France	118	106	98	93	85
Grande-Bretagne	1		-	-	1
Etats-Unis	32	29	17	12	11
Canada	10	5	7	3	2
Mexique	1				
Vietnam	1				
Cameroun	-	1			
Chine	-	1			
Belgique	1	1	1	1	-
Allemagne	1	1			
Singapour	1				
Malaisie	-	1	1	1	1
Inde	-		-	-	-
Colombie	-			1	-
Tchad	1				
Algérie	1	1	1	1	1
Tunisie	1	2	1	1	1
Italie	1	1	1	1	1
Espagne	-	1	1		
Sénégal	-	1	1		
Maroc	2	1	1		
Portugal	1	1	1	1	1
Tchèque	1	1	1	1	1
Nombre de nationalités représentées	16	16	13	11	10

g. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Par ses politiques de gestion des ressources humaines, EOS imaging respecte l'ensemble des dispositions de ces conventions sur l'ensemble thèmes concernés, à savoir :

- Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- L'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants.

17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX

17.2.1. Participation détenue par chacun des membres du Conseil d'administration

Sous réserve des informations détenues par la Société, les mandataires sociaux détiennent des actions comme mentionné ci-dessous :

Mandataire social	Nombre d'actions détenues à la date du présent rapport	Pourcentage du capital à la date du présent rapport	Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 (*)	Pourcentage du capital au 31 décembre 2018
Gérard Hascoët <i>(Président du Conseil)</i>	7 000	0,03%	3 500 (***)	0,01%
Marie Meynadier <i>(Directeur général)</i>	373 959	1,42%	373 959	1,42%
Mike Lobinsky <i>(Directeur général au 1^{er} janvier 2019)</i>	15 400	0,06%	-	-
BPIfranceParticipations représenté par Marie-Laure Garrigues (**)	2 230 222	8,47%	2 230 222	8,50%
Antoine Vidal (représentant Fosun)	3 446 649	13,10%	3 446 649	13,14%
Eric Beard	-	-	-	-
TOTAL	6 073 230	23,08%	6 054 330	23,07%

(*) Selon les déclarations faites à l'AMF ou à la Société

(**) : comme précisé dans le paragraphe 5.1.6, Bpifrance Participations a transféré l'intégralité de sa participation au capital d'EOS imaging au FPS Bpifrance Innovation I.

(***) : Correction, non matérielle, comparativement aux données communiquées dans le Rapport Financier Annuel.

17.2.2. Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Les bons de souscriptions attribués aux membres du Conseil d'administration sont présentés au chapitre 21.1.6 du présent Document de référence.

17.2.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Les options de souscriptions ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration sont présentés au chapitre 21.1.4.

17.2.4. Attributions gratuites d'actions aux membres du Conseil d'administration

Les attributions d'actions gratuites aux membres du Conseil d'administration sont présentées au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence.

17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE**17.3.1. Stocks options et actions gratuites octroyés aux salariés de la Société**

Il a été octroyé aux salariés de la Société des stocks-options et des actions gratuites dont le détail est présenté aux paragraphes 21.1.4 et 21.1.5 du présent Document de référence.

17.3.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2018 (Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2018			
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice 2018	-	-	-
Options levées durant l'exercice 2018	7 900	1,00 €	EOSP 2009
	4 500	1,00 €	ESOP 2010
	13 875	4,07 €	ESOP 2012

17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-102, des accords de participation et d'intéressement ont été mis en place au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice 2015. Comme mentionné au paragraphe 17.1 / b- relations sociales du présent Document de Référence, depuis la mise en place du CSE, les accords de participation, intéressement et le règlement du plan d'épargne entreprise ont été établis pour l'UES, regroupant ainsi l'ensemble des salariés français et ménageant ainsi une équité. Les nouveaux accords de participation et d'intéressement couvrent les exercices 2018 et 2019. Aucun intéressement n'est dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE.....	181
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	182
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE	182
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	182

18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2016, 2017 et 2018 est la suivante :

	Au 31/12/2016		Au 31/12/2017		Au 31/12/2018	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *
Medivea	357 608	1.76%	0	0.00%	-	
Polissage Garnier	89 418	0.44%	89 418	0.39%	-	
Claude Hennion	138 312	0.68%	138 312	0.61%	138 312	0.53%
Yves Charpak & indivision	4 952	0.02%	-		-	
Eric Cloix	26 483	0.13%	-		-	
Nazanin Cloix	-		13 567	0.06%	-	
Keyzan Mazda	28 204	0.14%	28 204	0.12%	28 204	0.11%
Catherine Mazda	14 102	0.07%	14 102	0.06%	14 102	0.05%
Jacques Lewiner	100	0.00%	100	0.00%	100	0.00%
Fondateurs (absence d'action de concert)	659 179	3.25%	283 703	1.25%	180 718	0.69%
COFA Invest	273 318	1.35%	266 554	1.18%	236 554	0.90%
ANDERA Partners (anciennement EDRIP)	1 805 293	8.90%	1 314 119	5.80%	343 806	1.31%
NBGI	905 429	4.46%	-		-	
BPI	1 825 222	9.00%	2 230 222	9.85%	2 230 222	8.50%
FOSUN	-		-		3 446 649	13.14%
La Financière de l'Echiquier	-		1 118 129	4.94%	1 842 333	7.02%
Financière Arbevel	890 848	4.39%	1 099 099	4.85%	1 221 019	4.65%
CDC Entreprises	n/a		759 090	3.35%	1 173 534	4.47%
Amundi Asset Management	134 077	0.66%	161 890	0.72%	1 161 890	4.43%
Principaux fonds d'investissements (absence d'action de concert)	5 834 187	28.76%	6 949 103	30.69%	11 656 007	44.42%
Flottant	13 385 340	65.97%	14 999 845	66.25%	13 976 239	53.27%
Gérard Hascoët (Président) ***	3 500	0.02%	3 500	0.02%	3 500	0.01%
Marie Meynadier (Directeur général jusqu'au 31/12/2018)	362 959	1.79%	367 959	1.63%	372 959	1.42%
Mike Lobinsky (Directeur Général à partir du	-		-		-	
Management	366 459	1.81%	371 459	1.64%	376 459	1.43%
Actions propres**	43 598	0.21%	37 373	0.17%	48 484	0.18%
Total	20 288 763	100.00%	22 641 483	100.00%	26 237 907	100.00%

* Il n'a pas été instauré de droit de vote double

** Les actions propres sont privées de droit de vote

*** correction non matérielle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois

vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote, au 31 décembre 2018, sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition de l'actionnariat depuis la clôture de l'exercice 2018.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2018, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

L'instauration d'un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires au regard de la loi Florange a été rejetée dans le cadre de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'actionnaire de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'EOS imaging compte, à la date du présent Document, un administrateur indépendant sur un total de six (voir le chapitre 16 du présent Document de référence, et notamment le paragraphe 16.4 – déclaration relative au gouvernement d'entreprise).

18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1	OPERATIONS INTRAGROUPE	184
19.2	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	184

19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations intra-Groupe sont décrites au paragraphe 7.2. « Sociétés du Groupe » du présent Document de référence.

19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Deloitte & Associés
Tour Majunga 6, place de la Pyramide,
92908 Paris la Défense

FI Solutions
8, rue Bayen
75017 Paris

EOS imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société EOS Imaging,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

EN application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus u cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de vote conseil d'administration.

Personne concernée : Madame Marie Meynadier, Directrice générale jusqu'au 31 décembre 2018 et administrateur de la société.

Modalités : votre conseil d'administration du 5 novembre 2018 a autorisé la rupture du contrat de travail de Madame Marie Meynadier avec effet au 31 décembre 2018 par voie de licenciement ou de rupture conventionnelle prenant effet à la même date. Dans ce cadre, le conseil d'administration a autorisé le versement, outre son solde de tout compte, d'une indemnité de licenciement prévue par la convention collective majorée de 6 mois de salaire, soit un montant brut de 428.473 euros.

La rupture conventionnelle du contrat de travail de Madame Marie Meynadier a été signée le 13 novembre 2018 et a fait l'objet d'un versement au 31 décembre 2018 selon les modalités fixées par le conseil d'administration.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La-Défense, le 15 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fi. Solutions
Membre de PKF International

Géraldine Segond

Jean-Marc Petit

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ..	187
20.2	DOCUMENTS SOCIAUX.....	229
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	257
20.4	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	271
20.5	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	271
20.6	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE...	271

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Ecarts d'acquisition	5	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	6	6 606	4 488
Immobilisations corporelles	7	2 394	2 003
Actifs financiers	8	309	113
Total des actifs non courants		14 439	11 735
Stocks et encours	9	8 779	4 377
Clients et comptes rattachés	10.1	32 740	30 148
Autres actifs courants	10.2	4 262	5 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	19 768	6 930
Total des actifs courants		65 549	46 587
TOTAL DE L'ACTIF		79 989	58 322

PASSIF	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Capital social		262	226
Actions propres		(412)	(322)
Primes liées au capital		21 559	79 145
Réserves		20 197	(48 172)
Réserves de conversion		642	112
Résultat consolidé, part du groupe		(13 038)	(7 786)
Total des capitaux propres	12	29 210	23 203
Provisions	13	933	776
Passifs financiers	14	25 679	14 733
Total des passifs non courants		26 612	15 509
Passifs financiers	14	1 584	1 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.1	7 074	7 852
Autres passifs courants	15.2	15 509	10 708
Total des passifs courants		24 167	19 610
TOTAL DU PASSIF		79 989	58 322

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(en milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le	
		31-déc.-18	31-déc.-17
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires	16	35 391	37 092
Autres produits	16.1	1 428	1 718
Total des produits des activités ordinaires		36 819	38 810
Charges opérationnelles			
Coûts directs des ventes	19.1	(17 616)	(20 288)
Coûts indirects de production et service	19.2	(3 865)	(4 122)
Recherche et développement	19.3	(4 427)	(4 104)
Ventes, clinique et marketing	19.4	(10 870)	(9 811)
Réglementaire	19.5	(756)	(739)
Coûts administratifs	19.6	(6 759)	(4 608)
Paiements fondés sur des actions	18	(770)	(907)
Total des charges opérationnelles		(45 063)	(44 579)
RESULTAT OPERATIONNEL		(8 244)	(5 769)
Charges financières	20	(5 481)	(2 082)
Produits financiers	20	687	65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(13 038)	(7 786)
Charge d'impôt	21		
RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe		(13 038)	(7 786)
Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net			
Ecarts de conversion sur entités étrangères		530	(1 164)
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Ecarts actuariels sur engagements retraites		(75)	(58)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(12 583)	(9 008)
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué	24	(0,57)	(0,36)

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat consolidé	Total
31-déc.-16	202	70 649	(339)	(42 850)	1 276	(6 172)	22 768
Affectation du résultat N-1				(6 172)		6 172	
Augmentation de capital - Exercice d'options	24	8 495					8 519
Souscription de BSA							
Variation des écarts de conversion					(1 164)		(1 164)
Variation des écarts actuariels				(58)			(58)
Résultat de la période N						(7 786)	(7 786)
Paievements en actions				907			907
Actions propres			17				17
31-déc.-17	226	79 145	(322)	(48 172)	112	(7 786)	23 203
Affectation du résultat N-1				(7 786)		7 786	
Augmentation de capital	36	14 909					14 945
Souscription de BSA		(72 495)		72 495			
Variation des écarts de conversion					530		530
Variation des écarts actuariels				(75)			(75)
Résultat de la période N						(13 038)	(13 038)
Paievements en actions				770			770
Emprunt obligataire				2 964			2 964
Actions propres			(90)				(90)
31-déc.-18	262	21 559	(412)	20 197	642	(13 038)	29 209

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
(en milliers d'euros)

	2018 <i>12 mois</i>	2017 <i>12 mois</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</u>		
Résultat net consolidé	(13 038)	(7 786)
Elimination des amortissements et provisions	1 518	1 310
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	770	907
Charges financières - Emprunt obligataire	2 768	497
Charges financières - OCEANES	989	
Charges financières - Avances remboursables	10	
Capacité d'autofinancement	(6 983)	(5 072)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 704)	(5 095)
<i>Stocks et encours</i>	<i>(4 402)</i>	<i>(1 417)</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>(2 000)</i>	<i>(6 636)</i>
<i>Autres actifs courants</i>	<i>878</i>	<i>911</i>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>(789)</i>	<i>18</i>
<i>Autres passifs courants</i>	<i>4 609</i>	<i>2 028</i>
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(8 687)	(10 167)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 859)	(3 284)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		209
Variation des actifs financiers	(196)	7
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(4 055)	(3 068)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital	14 945	8 519
Emission OCEANES	29 544	
Frais d'émission OCEANES	(1 360)	
Emprunt obligataire - émission	4 900	
Emprunt obligataire - remboursement principal et intérêts	(21 558)	(1 875)
Emprunt taux zéro - remboursement	(625)	(375)
Créances mobilisées		(1 013)
Avances remboursables	(271)	(216)
Acquisition / cession d'actions propres	(90)	17
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	25 484	5 057
Incidences des variations des cours des devises	46	197
Variation de trésorerie	12 789	(7 981)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 930	14 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 719	6 930
VARIATION DE TRESORERIE	12 789	(7 980)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : La société

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé quatre filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la Société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Note 2 : Evénements significatifs

Financement de l'activité

En janvier 2018, EOS Imaging a souscrit une nouvelle tranche de 5 millions d'euros de son emprunt obligataire avec IPF. Les conditions initiales de remboursement prévoyaient un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 ainsi que 60% in fine, sans émission supplémentaire de BSA et à des conditions comparables à celles de la précédente tranche.

EOS Imaging a par ailleurs procédé au mois de mai 2018 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) par placement privé, sans droit préférentiel de souscription, auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant nominal de 29 543 626,80 euros. Toutes les obligations offertes ont été souscrites. Cette opération a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF existante à fin mai, soit 19 257 282 euros dont 1 132 282 euros d'intérêts. Le remboursement anticipé de la dette obligataire a par ailleurs généré le paiement d'honoraires de sortie anticipée de 2 018 634 euros comptabilisés intégralement en charges financières au 30 juin 2018.

Le 17 juillet 2018, EOS Imaging a annoncé la signature d'un accord ferme avec Fosun Pharmaceutical AG, une filiale de Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. Ltd, relatif à une prise de participation par Fosun Pharmaceutical AG au capital d'EOS Imaging réalisée par émissions d'actions nouvelles de la société.

La réalisation de cet investissement était notamment soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires chinoises et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'opération.

La Société a obtenu les autorisations réglementaires chinoises requises et a annoncé en date du 7 décembre 2018 avoir reçu le visa de l'AMF n°18-551 sur le prospectus relatif à l'opération. Le Directeur Général d'EOS imaging, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée au titre de la décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2018 (lui-même agissant en vertu des délégations et pouvoirs qui lui ont été conférés par la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 mai 2018), a ainsi décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 15 061 856,13 euros, par l'émission de 3 446 649 actions nouvelles pour un prix de souscription de 4,37 euros chacune.

L'augmentation de capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie d'EOS imaging à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé le succès des opérations de règlement-livraison de cette augmentation de capital aux termes desquelles son capital social est de 261 304,07 euros, divisé en 26 130 407 actions. Les actions nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société.

Fosun Pharma, à travers Fosun Pharmaceutical AG, détient désormais 13,2% du capital et des droits de vote d'EOS imaging et devient à ce titre le premier actionnaire d'EOS imaging.

EOS Imaging a également souscrit, au cours du premier semestre 2018, un contrat d'affacturage pour améliorer le financement du cycle d'exploitation. Au 31 décembre 2018, trois créances commerciales ont fait l'objet d'une cession pour un montant brut total de 1 371 K euros. L'analyse du contrat et le traitement comptable retenu ont fait l'objet d'une note spécifique décrite dans la note 4 « Méthodes et principes comptables ».

Changement de Direction pour renforcer la stratégie américaine de la Société

En date du 5 novembre 2018, le Conseil d'administration a souhaité faire évoluer la direction de la Société pour poursuivre et renforcer sa présence aux Etats-Unis, son premier marché, et y étendre sa base actionnariale. Le Conseil a ainsi nommé Mike Lobinsky, entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, au poste de Directeur Général Exécutif en vue de succéder à Marie Meynadier à compter du 1er janvier 2019. Marie Meynadier a poursuivi sa mission de Directrice Générale Exécutive jusqu'au 31 décembre 2018 et conservera après cette date un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

Note 3 : Arrêté des comptes

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018 d'EOS imaging ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 16 avril 2018.

Note 4 : Principes et méthodes comptables

4.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Le principal poste concerné est celui relatif aux paiements fondés sur des actions (voir note 18).

4.2 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2018 sont les suivants :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- Clarification IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

La société a en particulier appliqué la norme IFRS 9 sur les instruments financiers et la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ont été appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2018. L'application de ces dispositions n'a pas eu d'effets significatifs sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », prévoit que le chiffre d'affaires sera comptabilisé pour le montant qui reflète les encaissements que la société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services.

Cette nouvelle norme identifie 5 étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- identification du(des) contrat(s) avec un client ;
- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- détermination du prix de la transaction ;
- affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance ;
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

EOS Imaging a réalisé une analyse de ses principales transactions et de ses principaux contrats au regard notamment des cinq étapes décrites par la norme et ce, afin d'identifier les éventuels changements engendrés par son application.

Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous :

Les propositions commerciales développées par EOS Imaging pour la vente d'équipements incluent plusieurs composantes dont les principales sont les suivantes :

- La livraison de l'équipement EOS, comprenant la fourniture de plusieurs accessoires dont notamment la station de travail sterEOS qui est considérée comme indissociable de la vente de l'équipement ;
- L'installation de l'équipement réalisée par des équipes dédiées ;
- La formation des utilisateurs également assurée par des équipes spécialisées ;
- La garantie et la maintenance des équipements.

L'analyse réalisée sur l'incidence de l'existence de ces obligations de performance sur la comptabilisation du chiffre d'affaires du Groupe a permis de conclure sur la non-matérialité de celles-ci.

Les contrats de vente incluent systématiquement une durée minimale de garantie d'un an. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que sur la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques. Cette garantie initiale n'est pas optionnelle et n'apporte, au regard de la norme, aucun service spécifique au client. Les coûts de garantie associés sont reconnus conformément à IAS 37. Par ailleurs lorsque la durée de garantie dépasse un an, le revenu associé à la période excédentaire est différé. A l'issue de la période de garantie, si un contrat de maintenance est conclu, le revenu correspondant est enregistré distinctement de la vente initiale de l'équipement.

Le groupe peut être amené à conclure des contrats de distribution spécifiques avec des distributeurs pour le développement de ses ventes à l'international. L'analyse des conditions contractuelles associées, conduit EOS Imaging à considérer qu'il agit en tant que « principal » dans le cadre de ces contrats et non en tant qu'« agent ».

Le Groupe applique IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018 et a réalisé la transition selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de l'information comparative. L'application de la norme IFRS 15 est sans incidence matérielle sur le compte de résultat, le résultat global, le bilan et les flux de trésorerie du Groupe

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2018.

Les normes adoptées par l'Union Européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

La norme IFRS 16, Contrats de location, aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement (par la comptabilisation au bilan d'une dette au titre des loyers futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation). La mise en œuvre de cette norme entraînera également un changement de présentation :

- Au compte de résultat : la charge de loyer actuellement comptabilisée au sein du résultat opérationnel sera, sous IFRS 16, comptabilisée en partie en dotation aux amortissements au sein du résultat opérationnel et en partie en charges financières.
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers actuellement présenté au sein des Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sera présenté, sous IFRS 16, en Flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette.

La norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a initié en 2018 le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, applicable à partir du 1er janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

La norme IFRS 16 sera appliquée au 1er janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer ; tous les impacts de la transition seront enregistrés en contrepartie des capitaux propres.

La norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa durée, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de durée.

L'impact sur le bilan lié à la première application d'IFRS 16 sera de l'ordre de 4,2 millions d'euros, à comparer au montant des engagements de location au 31 décembre 2018, soit 4,6 millions d'euros (voir note 22.1 –Obligations au titre des contrats de location simple). L'essentiel des contrats de location portent sur les locaux du Groupe.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net sera peu significative.

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés et non appliqués par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » applicables à compter du 1er janvier 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017) applicables à compter du 1er janvier 2019;

- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » applicables à compter du 1er janvier 2019 ;
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » applicables à compter du 1er janvier 2020 ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme "significatif" » applicables à compter du 1er janvier 2020.

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

4.3 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, EOS imaging SA (maison mère) détient cinq filiales intégrées globalement à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging GmbH
- OneFit Médical
- Eos Imaging Pte Ltd.

4.4 Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS 21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

4.5 Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il est directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

4.6 Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

4.6.1. *Frais de recherche et développement*

La société développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées pour lesquelles de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1^{er} janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche, les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- sur 3 ans pour les produits sterEOS. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

4.6.2. *Brevets*

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

4.6.3. *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les nouveaux principes d'IFRS 9 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9.

4.8.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

4.8.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en réduire son coût amorti.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

4.8.3 Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

4.8.4 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

4.9 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la société a identifié des indices de pertes de valeur susceptibles d'affecter la recouvrabilité de leur valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par la méthode des cash flows actualisés avec des flux pour les années 2019 à 2028 issus des projections de l'entreprise.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions à 10 ans ;
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital du Groupe de 12% et un taux de croissance à l'infini de 2%. Ces taux sont conformes à la moyenne de ceux utilisés par les analystes financiers du secteur d'activité qui couvrent la valeur.
- Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable de ses actifs sont basées sur des hypothèses de croissances futures.

IAS 36.134 (f) requiert une analyse de sensibilité des hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Les principaux paramètres de sensibilité pris en compte sont repris ci-dessous :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de + ou – 1 point,
- Variation du taux de croissance à l’infini de + ou – 1 point.

En 2018, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d’un point du taux d’actualisation ou du taux de croissance à l’infini n’aurait pas d’incidence sur l’évaluation des actifs et sur le résultat de l’exercice.

4.10 Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

4.11 Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d’autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 *Etats des flux de trésorerie*. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les nouveaux principes d’IFRS 9 n’ont pas d’incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l’ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l’être sous IFRS 9.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

4.12 Continuité d’exploitation

Au cours du premier semestre, EOS Imaging a refinancé sa dette avec IPF et levé avec succès 29,5 millions d’euros d’OCEANE pour rembourser intégralement cette dette et supprimer tous les engagements associés.

Cela a permis au Groupe de conclure un premier accord de factoring d’une partie de ses créances.

En décembre 2018, EOS imaging a procédé à une augmentation de capital de l’ordre de 15 millions d’euros.

Au 31 décembre 2018, la Société et ses filiales disposent d’une trésorerie de 19,7 millions d’euros et ont consommé, au cours de l’exercice 2018, 8,7 millions d’euros au titre de leurs activités opérationnelles et 4,1 millions d’euros au titre de leurs activités d’investissement. Le niveau de trésorerie disponible au 31 décembre 2018, sur la base de ses prévisions budgétaires, couvre ses besoins de financement pour les 12 prochains mois d’activité.

Par ailleurs, la société a engagé un programme de réduction de son BFR, et elle dispose d’options de financements complémentaires, dont le financement du poste de créances clients via un développement de l’affacturage.

4.13 Affacturage

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage à la fin du premier semestre 2018. Les positions du factor au 31 décembre 2018 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- En-cours clients cédés au Factor :	1 371K€
- Retenues et dépôt de garantie :	<u>137 K€</u>
Trésorerie reçue :	1 233 K€

Le contrat d'affacturage, conclu par le Groupe, prévoit un transfert du titre de propriété des créances et des droits qui y sont attachés. Il prévoit également que le Factor supporte l'intégralité du risque de crédit associé. Cependant, aux vues des autres conditions contractuelles, le Groupe considère que l'ensemble des risques et avantages inhérents à ces créances n'est pas transféré. Dès lors, le Groupe maintient à son bilan les créances concernées et affiche une dette d'affacturage du même montant.

4.14 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

4.15 Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs. La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit en note 18.

4.16 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

4.16.1. Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

4.16.2. Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

4.17 Subventions et avances conditionnées

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en note 14.

Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement de prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Ces avances sont enregistrées en « dettes financières non courantes » et en « dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

4.18 Provisions

4.18.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

4.18.2. Provision garantie

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basées sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

4.18.3. Engagement de retraite

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Suite à la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

4.19 Produits des activités ordinaires

4.19.1. *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale et des services associés.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

4.19.2. *Autres produits*

4.19.2.1. *Subventions*

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

4.19.2.2. *Crédit d'impôt recherche*

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le

paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et demande, chaque année, son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

4.20 Contrats de location

Le groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

4.21 Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

4.22 Information sectorielle

La société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les notes 6 à 9 et dans la note 16.

4.23 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/US\$, €/CAD\$ et €/SING\$ sur la partie de créances intragroupe envers les filiales américaine, canadienne et singapourienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

4.24 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement la valorisation des options de souscription d'actions. L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Note 5 : Ecarts d'acquisition

Acquisition de la Société OneFit Médical :

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 million d'euros a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers en 2014.

Dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie :

Conformément aux principes décrits en note 4.9 des « Principes et méthodes comptables », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition est affecté. Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Le Groupe considère qu'il ne possède qu'une seule unité génératrice de trésorerie, constituée des ventes d'équipements, de contrat de maintenance et de services associés. Ces trois types de ventes sont jugées comme interdépendants. Par ailleurs, le Groupe gère dans le monde entier de manière homogène.

Un test de dépréciation réalisé en date du 31 décembre 2018 sur l'ensemble de l'UGT, sert sur l'ensemble des actifs du Groupe. Aucune dépréciation n'a été constatée.

Note 6 : Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2017	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2018
Frais de développement	6 474	2 262	207				8 944
Logiciels	1 617	421	(207)	(42)		2	1 791
Brevets	590	50					640
Total brut des immobilisations incorporell	8 682	2 733		(42)		2	11 375
Frais de développement	2 976	510					3 485
Logiciels	1 149	59		(38)		2	1 172
Brevets	70	42					112
Total amortissements et dépréciations	4 195	610		(38)		2	4 769
Total net des immobilisations incorporelles	4 487	2 123					6 606

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur ses équipements et ses applications logicielles.

Outre les développements internes, les frais de recherche et développement intègrent les coûts de licences liés aux partenariats.

Note 7 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles	31 décembre 2017	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2018
Agencements et installations	1 019	158				15	1 192
Installations et matériels techniques	2 056	375	1 017				3 448
Matériel de bureau et informatique	872	219				8	1 099
Mobilier	7						7
Immobilisations en cours	957	375	(1 017)				314
Total brut des immobilisations corporelles	4 911	1 126				23	6 060
Agencements et installations	675	81				9	765
Installations et matériels techniques	1 541	361					1 901
Matériel de bureau et informatique	684	124				8	815
Mobilier	5	1					6
Immobilisations en cours		178					178
Total amortissements et dépréciations	2 905	744				17	3 666
Total net des immobilisations corporelles	2 006	382				6	2 394

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
France	8 748	6 369
Amérique du Nord	251	122
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	8 999	6 491

Note 8 : Actifs financiers et autres actifs

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Immobilisations financières	31 décembre 2017	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2018
Dépôts de garantie	113	195					308
Total net des immobilisations financières	113	195					308

La hausse du poste est principalement imputable aux dépôts de garantie dans le cadre des trois créances cédées au factor au 31 décembre 2018.

Note 9 : Stocks et encours

Stocks et en-cours (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Stocks composants	5 539	3 741
Stocks produits finis	3 268	677
Dépréciation	(27)	(40)
Total net des stocks et en-cours	8 779	4 377

La hausse des stocks de 4,4 millions d'euros s'explique principalement par :

- Une hausse de 2,6 millions d'euros du stock de produits finis liée à un volume de ventes, sur le quatrième trimestre 2018, inférieur aux prévisions ;
- Une hausse du stock de composants de 1,8 millions, en corrélation avec une hausse de la base installée et en prévision d'un planning de production.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2018.

Note 10 : Créances clients et autres actifs courants**10.1. Clients et comptes rattachés**

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Clients et comptes rattachés	33 628	30 899
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(888)	(751)
Total net des clients et comptes rattachés	32 740	30 148

Comme indiqué en Notes 2 & 4.13 / Affacturage, les créances clients reprennent le solde des trois créances cédées à un factor pour un montant total de 1,4 millions €.

Les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. Le Groupe procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque de non recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2018, trois créances font l'objet d'une dépréciation. La totalité des dépréciations cumulées s'élève à 888 k€, soit 2,6% du montant brut du total des créances clients.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été appliquée par le Groupe pour la première fois dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ainsi, le Groupe a analysé les impacts de cette norme sur les enjeux de dépréciation des créances clients, au titre notamment de l'application de la méthode dite des « expected losses » (pertes attendues). Le management n'a pas identifié d'impact significatif sur la méthode de dépréciation des créances clients au regard, d'une part de l'historique de perte qui est nul sur les créances clients, et d'autre part du faible impact qu'aurait un éventuel effet d'actualisation de ces créances dont l'échéance peut parfois dépasser plusieurs mois. Aucune perte attendue n'est donc comptabilisée dès la vente des machines ou la prestation de maintenance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

10.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Crédit d'impôt recherche / CICE / CII	1 504	1 476
Fournisseurs - avoirs à recevoir	626	926
Taxe sur la valeur ajoutée	816	656
Charges constatés d'avance	411	684
Subventions à recevoir et autres créances	906	1 390
Total des autres actifs courants	4 262	5 132

Le poste « Crédit d'impôt recherche / CICE / CII » comprend :

- Les crédits d'impôt recherche (CIR) comptabilisés au titre des dépenses exposées au cours de la période par les sociétés EOS imaging et OneFIT pour un montant total de 1 363 k€, ainsi que le CIR du Canada pour 28 k€.
- Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) des deux sociétés pour un montant de 114 k€, correspondant aux dépenses de la période.

Le poste Fournisseurs-avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Subventions à recevoir et autres créances correspond principalement aux produits de subventions comptabilisés au titre des dépenses engagées au cours de l'exercice 2018 et non encore versés à cette date.

10.3. Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

L'évolution du poste se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2016	1 502
Produit	1 447
Paievements	(1 469)
Reclassement	
Variation de change	(4)
Bilan créance clôture 31-12-2017	1 476
Produit	1 476
Paievements	(1 404)
Reclassement	(43)
Variation de change	(1)
Bilan créance clôture 31-12-2018	1 504

Note 11 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Dépôts bancaires à court terme	19 680	6 751
SICAV monétaires	88	178
Total	19 768	6 930

Les dépôts bancaires à court terme se décomposent de la manière suivante :

- Des comptes courants pour 19,7 millions d'euros dont 2 millions d'euros détenus par les filiales américaine, canadienne, singapourienne ;
- Des liquidités d'un montant de 88 k€. Ces sommes correspondent aux financements engagés dans le cadre d'un mandat de liquidité, et non investis en actions propres au 31 décembre 2018.

Note 12 : Capital

12.1. Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la Société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2017		226 415	79 144 865	22 641 483
05/03/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	68	17 069	6 775
04/04/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	135	45 600	13 500
28/05/2018	Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission		(72 495 182)	
04/06/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	60	5 940	6 000
10/12/2018	Augmentation de capital	34 466	14 841 740	3 446 649
15/12/2018	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites	1 075	(1 075)	107 500
18/12/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	160	(160)	16 000
Total au 31 décembre 2018		262 379	21 558 796	26 237 907

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 42 275 options, donnant lieu à la création de 42 275 actions nouvelles ;
- Emission de 3 446 649 actions en décembre 2018, réalisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec Fosun ;
- Création de 107 500 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 262 379 euros. Il est divisé en 26 237 907 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

12.2. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société détient, au 31 décembre 2018, 48 484 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 412 k€.

12.3. Options de souscription d'actions

Les plans, émis par la société, sont les suivants :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012 (a)	entre 1,61€ et 1,84€	376 916	651
SO 2012 (b)	entre 2,02€ et 2,18€	40 000	84
SO 2014	entre 3,92€ et 4,33€	223 000	380
Actions gratuites	entre 1,97€ et 2,26€	181 500	593
BSA 2015	2.25 €	120 000	270
BSA 2016	entre 0,68€ et 0,77€	190 000	137
Actions gratuites	entre 3,86€ et 4,24€	133 000	432
Actions de performance	entre 0,74€ et 1,47€	280 000	353
Actions gratuites	5.82 €	50 000	291
Actions de performance	entre 2,20€ et 2,37€	190 000	427
Actions gratuites	entre 4,58€ et 4,89€	208 500	794
Total			8 884

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 18.

Note 13 : Provisions**13.1. Engagement des indemnités de fin de carrière**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2018
Indemnités de départ à la retraite	468	157		625
Total	468	157		625

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2018	31/12/2017
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85%	1,90%
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2012 – 2014	INSEE TD / TV 2011 – 2013
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	4%

Les droits accordés aux salariés de la société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

13.2. Litiges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2018
Litiges	308			308
Total	308			308

La provision pour litiges concerne notamment des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2018.

Note 14 : Passifs financiers courants et non courants

Passifs financiers (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Emprunts obligataires	26 208	13 891
Avances BPI - Ardea	506	767
Prêt à taux zéro	500	1 125
Concours bancaires	50	
Total	27 264	15 783

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	26 208	989	25 219	
Avances BPI - Ardea	506	171	214	120
Prêt à taux zéro	500	375	125	
Concours bancaires	50	50		
Total passif	27 264	1 584	25 559	120

Emprunt obligataire / OCEANES

L'émission, intervenue au mois de mai 2018, d'OCEANES pour un montant nominal de 29 543 milliers d'euros a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF qui s'élevait à 19 257 milliers d'euros au 31 mai 2018 dont 1 132 milliers d'euros d'intérêts. L'extinction de la dette financière IPF a généré un impact net de -2,4 m€ en compte de résultats dont -3 m€ relatifs aux frais de remboursement anticipé et +0,6 m€ relatif à l'extinction des charges futures enregistrées au passif.

Les OCEANES portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Ces obligations convertibles ont fait l'objet d'une analyse en substance et d'une valorisation de ses composantes « dette » et « capitaux propres ». La composante « dette » a fait l'objet d'une valorisation en évaluant la juste valeur d'un passif analogue par l'actualisation des flux de cash-flows futurs. Au terme de cette analyse, la composante « dette » a été retenue à hauteur de 89,5% du nominal.

Au niveau des états financiers consolidés au 31 décembre 2018, cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'une dette pour une valeur actualisée à hauteur de 25,2 m€ (représentant 88% du passif financier) et d'une composante capitaux propres à hauteur de 3 m€.

Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€. Au 31 décembre 2018, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat. Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les premiers remboursements sont intervenus les trois exercices précédents pour un montant total de de 240 k€. En juillet 2018, le quatrième remboursement a été réalisé pour un montant de 125 k€. L'actualisation de cette dette en norme IFRS ramène son solde à 178 k€ au 31 décembre 2018.
- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. Le succès du projet a été prononcé en 2015, les premiers remboursements ont été constatés en 2016 et 2017 à hauteur de 116 k€. Au cours de l'année, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 94 k€. Le solde de l'avance est ainsi porté à 40 k€ au 31 décembre 2018.
- Onefit Médical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015. Les premiers remboursements ont été réalisés en 2017 à hauteur de 30 k€. Au cours de l'année 2018, des remboursements ont été réalisés à hauteur de 30 k€ ramenant le solde de la dette à 37.5 k€ au 31 décembre 2018.
- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Médical bénéficie également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. Le dossier lié à cette avance a été amendé en janvier 2017 pour être basculé vers un projet subventionné portant sur l'épaule. Les échéances de l'avenant sont ainsi reportées de 2 ans et devraient débiter à compter de septembre 2019, sur 58 mois. En cas d'échec, les remboursements devront s'effectuer sur une période de 34 mois à compter de septembre 2019.

Autres avances

Onefit Médical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2018, cette avance a été totalement remboursée.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt comprend une durée de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est intervenue en avril 2017 pour un montant de 250 k€. Au 31 décembre 2018, le solde de la dette est ramené à 500 k€.

Note 15 : Passifs financiers et autres passifs courants, dettes fournisseurs

15.1. Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 074	7 852
Total	7 074	7 852

15.2. Autres passifs courants

15.2.1. Provisions à moins d'un an

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2018
Provision pour impôts	91			91
Garanties données aux clients	1 133	640	(558)	1 215
Total	1 224	640	(558)	1 306

L'évolution de la provision pour garantie est liée à la progression du nombre d'équipements sous garantie, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice.

15.2.2. Autres passifs courants

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fiscales	933	792
Dettes sociales	3 181	3 180
Autres dettes	3 530	1 452
Produits constatés d'avance	6 559	4 060
Total des autres passifs courants	14 202	9 484

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et congés à payer.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer au titre des ventes d'équipements réalisées ainsi qu'à la dette liée aux trois créances cédées à un factor à la clôture.

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement de la facturation de maintenance. L'évolution du poste s'explique essentiellement par la reconnaissance des revenus facturés d'avance dans le cadre des contrats de vente d'équipements incluant plus d'une année de garantie.

15.3. Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

La juste valeur d'un actif et d'un passif est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. La détermination de la juste valeur doit être fondée

sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir, les actifs et passifs du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	309		309		
Clients et comptes rattachés	32 740		32 740		
Autres actifs courants	4 262				4 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 768	19 768			
Total actif	57 079	19 768	33 049		4 262
Passifs financiers à long terme	25 679			25 679	
Passifs financiers à court terme	1 584			1 584	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 074			7 074	
Autres passifs courants	15 509				15 509
Total passif	49 846			34 337	15 509

Exercice clos le 31 décembre 2017	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	113		113		
Clients et comptes rattachés	30 148		30 148		
Autres actifs courants	5 132				5 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 930	6 930			
Total actif	42 323	6 930	30 261		5 132
Passifs financiers à long terme	14 733			14 733	
Passifs financiers à court terme	1 050			1 050	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 852			7 852	
Autres passifs courants	10 708				10 708
Total passif	34 343			23 635	10 708

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Revenus sur équivalents de trésorerie	1	11
Total juste valeur par résultat	1	11

Note 16 : Produits des activités ordinaires**16.1. Chiffre d'affaires et autres produits**

Chiffre d'affaires et autres produits (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Ventes d'équipements	26 471	29 992
Ventes de maintenance	7 931	5 944
Ventes de consommables et services associés	989	1 157
Chiffre d'affaires	35 391	37 092
Subventions	66	398
Crédit d'impôt recherche	1 363	1 320
Total des produits des activités ordinaires	36 819	38 810

EOS imaging a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 35,4 millions d'euros en 2018, contre 37,1 millions d'euros lors de l'exercice 2017. Le Groupe a commercialisé 64 systèmes EOS®, contre 77 en 2017, en maintenant une tendance positive de son prix de vente moyen.

Les revenus récurrents annuels ont progressé de 26% à 8,9 millions d'euros, tirés notamment par une forte croissance de +34% des contrats de maintenance. Les revenus récurrents représentent ainsi 25% du chiffre d'affaires total, contre 19% des ventes en 2017.

16.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
EMEA	13 344	16 583
Amérique du Nord	14 965	14 587
Asie-Pacifique	6 377	5 922
Amérique Latine	705	
Total chiffre d'affaires par zone géographique	35 391	37 092

Dans la région EMEA, EOS imaging a enregistré un recul de son chiffre d'affaires à 13,3 millions d'euros, principalement en raison du ralentissement des ventes d'équipements. Des décisions d'investissements ont été décalées, mais pas annulées, tout au long de l'année. Le pipeline s'est significativement enrichi dans tous les marchés clés de la région, et en particulier la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'Amérique du Nord affiche une croissance de +3% par rapport à 2017 (+7% hors effet de change), à 15 millions d'euros, malgré des reports inattendus d'achats de systèmes EOS® qui n'ont pu être conclus au 4e trimestre et ont été repoussés à 2019. Le pipeline d'affaires continue de progresser et favorisera la dynamique de ventes en 2019 et au-delà.

Les ventes en Asie Pacifique ont progressé de +12% par rapport à 2017, avec un chiffre d'affaires de 6,4 millions, démontrant une solide dynamique. En Chine, le chiffre d'affaires 2018 a été impacté par

un changement de distributeur en fin d'année, qui devrait nourrir une croissance plus forte sur ce marché.

Les ventes en Américaine s'élèvent à 0,7 millions d'euros et reflètent la signature d'un second contrat au Brésil.

Note 17 : Charges de personnel

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires	11 764	10 721
Charges sociales	3 822	3 686
Engagements de retraite	75	58
Paiements en actions	770	907
Total charges du personnel	16 430	15 373
Effectifs moyens	167	142

Les éléments présentés ci-dessus ne prennent pas en compte la part des développements activés. Le montant diffère donc de la somme des charges de personnel présentées dans les états de synthèse en note 19 / Détail des charges opérationnelles, qui reprennent les montants nets des retraitements IFRS. Les charges de personnel ont progressé de 9% au cours de l'exercice. L'augmentation de 11% des salaires et charges sociales résulte des recrutements réalisés en 2017, reflétés en totalité en 2018, ainsi que, dans une moindre mesure, de ceux réalisés en 2018.

L'effectif moyen consolidé 2018 s'élève à 167 personnes, contre 142 personnes au 31 décembre 2017, soit une évolution de + 18%.

Note 18 : Paiements fondés sur des actions

Les plans émis par la société et en cours au 31 décembre 2018 sont décrits en note 12.3 - Options de souscription d'actions.

La valorisation des différents plans émis par la société, au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/2018
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	375 895
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	7 500
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
Actions gratuites	08/12/2015	- €	-
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA Administrateur	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	-
Actions de performance	15/12/2016	- €	-
Actions gratuites	07/09/2017	- €	50 000
Actions de performance	07/09/2017	- €	190 000
Actions gratuites	12/12/2017	- €	181 500
			1 841 702

Modalités d'exercice :

Stock-options (S.O.) 2009 et 2010 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Stock-options (S.O.) 2012 et 2014 :

- 25% des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25% supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution ;
- Au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi ;
- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- En cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Actions gratuites :

- La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

Actions de performance 2016 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédant la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 8 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 4 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 4 et 8 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

Actions de performance 2017 :

Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédent la date d'acquisition est :

- Au moins égal à 9 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- Inférieur à 5 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,
- Entre 5 et 9 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

Bons de souscription d'actions (BSA) attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société :

BSA 2012 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

BSA 2016 :

- 33% des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
- 33% supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
- Le solde à compter du 24 janvier 2019.

Bons de souscription d'actions (BSA) attribués à des tiers :

BSA 2015 : IPF

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non

La société a procédé en 2015 à l'émission de 60 000 OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples (A, B et C) pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners.

A chaque OBSA sont attachés 3 BSA soit au total 180 000 BSA, dont 120 000 devenaient caducs si les tranches optionnelles d'obligations n'étaient pas souscrites (Tranches B et C). Les BSA sont rattachés aux trois tranches d'obligations simples, à hauteur de 60 000 BSA par tranche. Ils deviennent exerçables à partir de l'émission des obligations. Si les obligations ne sont pas émises, alors, les BSA sont caducs.

La Tranche A d'obligations simples, d'un montant de 4 460 000 euros, a été souscrite en mars 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

La Tranche B d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros a été souscrite en décembre 2015, donnant lieu à l'émission de 60 000 BSA.

Au 31 décembre 2015, la société avait ainsi procédé à l'émission de 120 000 BSA suite à la souscription des Tranches A et B.

La Tranche C n'ayant pas été exercée, les 60 000 BSA restant sont devenus caduques.
En juin 2016, la société a procédé à l'émission d'une Tranche D d'obligations simples pour un montant de 5 millions d'euros. Aucun BSA n'est attaché à cette tranche.

Ainsi, le nombre de BSA en circulation dans le cadre de cet emprunt obligataire s'élève à 120 000.

Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiements fondés sur des actions » au cours de la période.

(en milliers d'euros)	SO 2014	Actions gratuites	BSA	Actions gratuites 2016	Actions de performance 2016	Actions gratuites 09/2017	Actions de performance 2017	Actions gratuites 12/2018	Total
31/12/2017	43	253	44	356	46	49	119		907
31/12/2018	14	-	43	19	171	-	201	408	770

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 12.3 – Options de souscriptions d'actions.

Note 19 : Détail des charges opérationnelles

19.1. Coûts directs de production et de service

Coûts directs de production et service	Exercice clos le		
	(en milliers d'euros)	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance		15 198	17 944
Charges de personnel		1 680	1 438
Redevances		656	741
Amortissements et provisions		82	164
Total des coûts directs de production et service		17 616	20 288

Les coûts directs de production et service se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement composés des coûts d'achat et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée aux volumes des ventes d'équipement sur la période.

19.2. Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	1 327	1 539
Frais de déplacement	1 085	1 046
Charges de personnel	1 321	1 419
Amortissements et provisions	132	118
Total des coûts indirects de production et service	3 865	4 122

19.3. Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	1 681	1 087
Frais de déplacement	66	46
Charges de personnel	1 830	2 133
Amortissements et provisions	850	837
Total recherche et développement	4 427	4 104

19.4. Ventes, clinique et marketing

Ventes, clinique et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	2 447	2 064
Foires et expositions	578	641
Frais de déplacement	1 324	1 131
Charges de personnel	6 521	5 975
Total ventes et marketing	10 870	9 811

19.5. Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	256	301
Frais de déplacement	25	20
Charges de personnel	475	417
Total réglementaire	756	739

19.6. Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats et sous-traitance	4 285	2 809
Frais de déplacement	111	104
Charges de personnel	2 152	1 350
Amortissements et provisions	211	346
Total coûts administratifs	6 759	4 608

Note 20 : Produits et charges financiers

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts	5 421	1 723
Différence de change	61	359
Total des charges financières	5 482	2 082
Revenus sur équivalents de trésorerie	1	11
Remboursement emprunt obligataire	669	
Différence de change	18	55
Total des produits financiers	687	65
Produits financier nets	(4 794)	(2 017)

Les charges d'intérêt concernent essentiellement les intérêts sur l'emprunt obligataire, tel que présenté en note 2.

Les autres postes concernent principalement les différences de change.

Note 21 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- indéfiniment reportables en France pour un montant total de 66 621 K€.
- reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 25 791 KUS\$, soit un total de 22 525 K€ au 31 décembre 2018.
- reportables entre 2028 et 2039 au Canada pour un montant de 3 081 KCA\$, soit un total de 1 975 K€ au 31 décembre 2018.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note 4.19.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 28%.

	2018	2017
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(13 038)	(7 786)
Charge d'impôt effective		
Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires	(13 038)	(7 786)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>28.00%</i>	<i>33.33%</i>
Charge d'impôt théorique	(3 651)	(2 595)
<i>Décalages d'imposition :</i>		
- Autres différences permanentes	1 538	465
- Paiements en actions	216	302
- Autres produits non imposables (CIR)	(370)	(440)
- Crédits d'impôts (CICE)	(32)	(42)
- Pertes fiscales non activées et différences temporelles	2 298	2 310
Charge d'impôt effective	-	-
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

Note 22 : Engagements

22.1. Obligations au titre des contrats de location simple

EOS imaging SA :

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2018 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	4 398 206 €	445 418 €	2 280 717 €	1 672 071 €
TOTAL	4 398 206 €	445 418 €	2 280 717 €	1 672 071 €

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

EOS imaging Inc :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	111 932 USD	111 932 USD	- USD	- USD
TOTAL	111 932 USD	111 932 USD	- USD	- USD

EOS image Inc :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	92 916 CAD	92 916 CAD	- CAD	- CAD
TOTAL	92 916 CAD	92 916 CAD	- CAD	- CAD

OneFit Medical :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	33 899 €	30 132 €	3 767 €	- €
TOTAL	33 899 €	30 132 €	3 767 €	- €

Autres engagements donnés

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

Note 23 : Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés:

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Rémunérations et avantages en nature	2 207	2 009
Paiements en actions	19	53
Jetons de présence	121	139
Total	2 347	2 201

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 18.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Note 24 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31-déc.-18	31-déc.-17
Résultat net (en milliers d'euros)	(13 038)	(7 786)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	22 864 128	21 824 072
Résultat net par action (en euros)	(0.57)	(0.36)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	24 705 830	23 858 821

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 25 : Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée en note 14. « Passifs financiers courants et non courants » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	26 208	989	25 219	
Avances BPI - Ardea	506	171	214	120
Prêt à taux zéro	500	375	125	
Concours bancaires	50	50		
Total passif	27 264	1 584	25 559	120

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par le Groupe.

Sur la base de cet examen, le Groupe considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Risque de change

*** Produits d'exploitation :**

L'ensemble des ventes du Groupe réalisées en Europe et en Asie-Pacifique est libellé en euros. Les ventes réalisées en Amérique du Nord sont libellées en devises locales.

Ainsi, 58% du chiffre d'affaires 2018 était libellé en euros représentant 20,4 millions d'euros, et 42% était libellé en dollars US ou canadiens, représentant 15 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation, constitués de financements publics, étaient exclusivement libellés en euros et représentaient 1,4 millions d'euros.

*** Charges d'exploitation :**

Les charges exposées en France sont libellées en euros, à l'exception de certains approvisionnements et honoraires dont le montant n'est pas significatif. Les charges exposées dans les filiales aux Etats-Unis, Canada et Singapour sont libellées en devises locales.

Ainsi, 57% des charges d'exploitation 2018 était libellées en euros, représentant 25,8 millions d'euros, et 43% étaient libellées en devises, représentant 19,2 millions d'euros, dont 17,6 millions d'euros étaient libellées en dollars US.

*** Charges financières :**

Les charges financières du Groupe sont libellées en euros.

Ainsi, l'effet d'une variation des taux de change, au 31 décembre 2018, impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une dégradation du résultat de 436 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien, américain et singapourien générerait une amélioration du résultat de 436 k€.

Cet effet traduit deux composantes distinctes :

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- Le risque opérationnel : la baisse de 43% du Résultat Opérationnel en 2018 à taux de change historique aurait été limitée à 37% à taux de change constant ;
- Le risque lié aux investissements réalisés dans les filiales étrangères est matérialisé en résultat financier lors de la conversion des créances rattachées aux participations dans les comptes consolidés. Cette composante représente le solde de cet effet.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2018, ces titres sont exclusivement des titres de revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, le Groupe doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

- Facteurs sectoriels :
 - o Le Groupe commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
 - o Le Groupe peut être amené à accorder des délais de règlements assez longs dans le cadre de négociation de l'acte de vente ;
 - o Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.
- Facteurs géographiques :
 - o Les délais de règlements sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen-Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus cette année.

Enfin, le Groupe a examiné sa méthode de dépréciation des créances clients. Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

distributeur débiteur. Etant donné l'activité et l'absence de taux de pertes constatées, la mise en œuvre d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2018, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Juste valeur

Comme présenté en note 15.3 – Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat, la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-18		
	Deloitte	Fi Solutions	Actis
Audit			
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>			
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	59	27	3
<i>Services autres que la certification des comptes (*)</i>			
- Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical, EOS Imaging Pte Ltd)	43	3	
Sous Total	102	30	3
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
<i>Juridique, social, fiscal</i>			
<i>Autres</i>			
Sous Total			
Total	102	30	3

(*) Ces prestations couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur opérations en capital, lettre de fin de travaux).

Note 27 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.2. DOCUMENTS SOCIAUX

20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN - ACTIF

(en euros)

	31-déc.-18			31-déc.-17
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 684 874	1 695 016	1 989 858	1 196 489
Immobilisations corporelles	5 398 748	3 271 268	2 127 481	1 873 664
Immobilisations financières	13 048 318	8 343 741	4 704 577	4 528 759
ACTIF IMMOBILISE	22 131 940	13 310 025	8 821 915	7 598 912
Stocks et encours	8 806 575	27 423	8 779 151	4 377 214
Avances et acomptes versés sur commandes	297	-	297	297
Créances clients et comptes rattachés	16 489 115	847 500	15 641 615	15 803 221
Autres créances	38 078 767	33 182 911	4 895 856	5 150 845
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
Disponibilités	17 388 465	-	17 388 465	4 704 901
Charges constatées d'avance	258 713	-	258 713	327 127
ACTIF CIRCULANT	81 021 933	34 057 834	46 964 098	30 363 605
Frais d'émission des emprunts	1 201 398	-	1 201 398	183 822
Ecart de conversion Actif	304 967	-	304 967	228 330
TOTAL ACTIF	104 660 237	47 367 859	57 292 378	38 374 669

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

BILAN - PASSIF

(en euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Capital	262 379	226 415
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	21 558 956	79 144 865
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	(160)	(67 115 161)
Résultat de l'exercice	(14 766 136)	(5 380 021)
CAPITAUX PROPRES	7 075 596	6 896 655
Avances conditionnées	187 803	312 883
FONDS PROPRES	7 263 399	7 209 538
Provisions pour risques	1 614 355	1 532 022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 614 355	1 532 022
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	13 406 092
Emprunts et dettes financières diverses	525 652	1 150 652
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 629 028	8 228 838
Dettes fiscales et sociales	3 085 282	3 111 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 359 920	1 284 033
Produits constatés d'avance	1 518 841	1 199 663
DETTES	45 810 792	28 380 541
Ecarts de conversion Passif	2 603 832	1 252 568
TOTAL PASSIF	57 292 378	38 374 669

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-18 <i>12 mois</i>	31-déc.-17 <i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	24 108 851	27 722 876
Production vendue (services)	4 397 363	3 157 331
Montant net du chiffre d'affaires	28 506 214	30 880 207
Subventions d'exploitation	261 411	448 045
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	811 938	844 456
Autres produits	2 138 323	1 176 114
PRODUITS D'EXPLOITATION	31 717 886	33 348 822
Achats et variations de stocks de marchandises		
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	14 584 150	16 827 304
Autres achats et charges externes	9 540 449	8 162 928
Impôts, taxes et versements assimilés	344 246	325 702
Salaires et traitements	6 815 281	6 687 509
Charges sociales	2 959 880	2 892 433
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 003 043	1 864 331
Autres charges	849 294	881 282
CHARGES D'EXPLOITATION	37 096 344	37 641 489
RESULTAT D'EXPLOITATION	(5 378 458)	(4 292 667)
Produits financiers	13 312 245	7 327 380
Charges financières	23 620 862	9 577 098
RESULTAT FINANCIER	(10 308 618)	(2 249 718)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(15 687 076)	(6 542 385)
Produits exceptionnels	34 489	74 738
Charges exceptionnelles	371 478	73 633
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(336 989)	1 105
Participation des salariés aux résultats	2 964	(6 268)
Impôts sur les bénéfices	(1 260 893)	(1 154 991)
RESULTAT NET	(14 766 136)	(5 380 021)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. La Société

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé les filiales suivantes :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS Imaging SA, entité consolidante, et les cinq filiales de la Société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Depuis le 15 février 2012, la Société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 d'EOS imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 16 avril 2019.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Financement de l'activité

En janvier 2018, EOS Imaging a souscrit une nouvelle tranche de 5 millions d'euros de son emprunt obligataire avec IPF. Les conditions initiales de remboursement prévoyaient un remboursement partiel entre décembre 2021 et décembre 2022 ainsi que 60% in fine, sans émission supplémentaire de BSA et à des conditions comparables à celles de la précédente tranche.

EOS Imaging a par ailleurs procédé au mois de mai 2018 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANes) par placement privé, sans droit préférentiel de souscription, auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant nominal de 29 543 626,80 euros. Toutes les obligations offertes ont été souscrites. Cette opération a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF existante à fin mai, soit 19 257 282 euros dont 1 132 282 euros d'intérêts. Le remboursement anticipé de la dette obligataire a par ailleurs généré le paiement d'honoraires de sortie anticipée de 2 018 634 euros comptabilisés intégralement en charges financières au 30 juin 2018.

Le 17 juillet 2018, EOS Imaging a annoncé la signature d'un accord ferme avec Fosun Pharmaceutical AG, une filiale de Shanghai Fosun Pharmaceutical (Group) Co. Ltd, relatif à une prise de participation par Fosun Pharmaceutical AG au capital d'EOS Imaging réalisée par émissions d'actions nouvelles de la société.

La réalisation de cet investissement était notamment soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires chinoises et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'opération.

La Société a obtenu les autorisations réglementaires chinoises requises et a annoncé en date du 7 décembre 2018 avoir reçu le visa de l'AMF n°18-551 sur le prospectus relatif à l'opération. Le Directeur Général d'EOS imaging, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée au titre de la décision du

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Conseil d'administration du 16 juillet 2018 (lui-même agissant en vertu des délégations et pouvoirs qui lui ont été conférés par la vingtième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 mai 2018), a ainsi décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 15 061 856,13 euros, par l'émission de 3 446 649 actions nouvelles pour un prix de souscription de 4,37 euros chacune.

L'augmentation de capital a pour objectif de contribuer à mettre la technologie d'EOS imaging à disposition du plus grand nombre de patients à travers le monde.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé le succès des opérations de règlement-livraison de cette augmentation de capital aux termes desquelles son capital social est de 261 304,07 euros, divisé en 26 130 407 actions. Les actions nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société.

Fosun Pharma, à travers Fosun Pharmaceutical AG, détient désormais 13,2% du capital et des droits de vote d'EOS imaging et devient à ce titre le premier actionnaire d'EOS imaging.

EOS Imaging a également souscrit, au cours du premier semestre 2018, un contrat d'affacturage pour améliorer le financement du cycle d'exploitation. Au 31 décembre 2018, trois créances commerciales ont fait l'objet d'une cession pour un montant brut total de 1 371 K euros. L'analyse du contrat et le traitement comptable retenu ont fait l'objet d'une note spécifique décrite dans la note 3 « Méthodes et principes comptables ».

Changement de Direction pour renforcer la stratégie américaine de la Société

En date du 5 novembre 2018, le Conseil d'administration a souhaité faire évoluer la direction de la Société pour poursuivre et renforcer sa présence aux Etats-Unis, son premier marché, et y étendre sa base actionnariale. Le Conseil a ainsi nommé Mike Lobinsky, entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, au poste de Directeur Général Exécutif en vue de succéder à Marie Meynadier à compter du 1er janvier 2019. Marie Meynadier a poursuivi sa mission de Directrice Générale Exécutive jusqu'au 31 décembre 2018 et conservera après cette date un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

3.2. Principes de continuité d'exploitation

Au cours du premier semestre, EOS Imaging a refinancé sa dette avec IPF et levé avec succès 29,5 millions d'euros d'OCEANE pour rembourser intégralement cette dette et supprimer tous les engagements associés.

Cela a permis au Groupe de conclure un premier accord de factoring d'une partie de ses créances.

En décembre 2018, EOS imaging a procédé à une augmentation de capital de l'ordre de 15,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, la Société et ses filiales disposent d'une trésorerie de 19,7 millions d'euros et ont consommé, au cours de l'exercice 2018, 8,7 millions d'euros au titre de leurs activités opérationnelles et 4,1 millions d'euros au titre de leurs activités d'investissement.

3.3. Affacturage

La société EOS Imaging a souscrit un contrat d'affacturage à la fin du premier semestre 2018. Les positions du factor au 31 décembre 2018 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- En-cours clients cédés au Factor :	1 371K€
- Retenues et dépôt de garantie :	137 K€
Trésorerie reçue :	1 233 K€

Le contrat d'affacturage, conclu par EOS Imaging, prévoit un transfert du titre de propriété des créances et des droits qui y sont attachés. Il prévoit également que le Factor supporte l'intégralité du risque de crédit associé. Cependant, aux vues des autres conditions contractuelles, le Groupe considère que l'ensemble des risques et avantages inhérents à ces créances n'est pas transféré. Dès lors, le Groupe maintient à son bilan les créances concernées et affiche une dette d'affacturage du même montant.

3.4. Méthodes comptables

3.4.1. Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

3.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Matériel industriel et de laboratoire 3 à 5 ans

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

▪ Installations agencements	10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêté des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan est remboursable en devises.

3.4.4. Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

3.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégréées fiscalement.

3.4.7. Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

3.4.8. Provision pour risques

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provision pour garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

3.4.9. Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « Frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.

3.4.10. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

3.4.11. Autres produits d'exploitation

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales et administratives qu'elle leur apporte.

3.4.12. Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) ainsi que le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) sont reconnus en minoration de l'impôt sur les Sociétés.

Le CICE a été utilisé pour accompagner le financement des dépenses de recrutement de la Société.

3.4.13. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE 1 : TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

Valaurs brutes	31-déc.-17	Acquisitions	Reclassement	Cessions / Mises au rebut	31-déc.-18
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	1 837 907	106 155			1 944 062
Immobilisations incorporelles en cours	944 777	796 035			1 740 812
	2 782 684	902 190			3 684 874
Immobilisations corporelles					
Installations et agencements	814 379	5 752			820 131
Matériel et outillage industriel	2 055 947	300 875	1 090 392		3 447 214
Matériel et mobilier de bureau et informatique	643 634	137 556	35 755		816 944
Immobilisations corporelles en cours	956 407	519 108	(1 126 148)	(34 908)	314 460
	4 470 366	963 291		(34 908)	5 398 748
Total Brut	7 253 049	1 865 481		(34 908)	9 083 622

L'évolution des amortissements et provisions s'analyse comme suit :

Dépréciations	31-déc.-17	Dotations	Diminutions	31-déc.-18
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 586 194	108 822		1 695 016
	1 586 194	108 822		1 695 016
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	521 841	51 898		573 739
Matériel et outillage industriel	1 540 894	360 342		1 901 236
Matériel et mobilier de bureau et informatique	533 967	84 483		618 450
Immobilisations corporelles en cours		177 842		177 842
	2 596 702	674 565		3 271 268
Total Amortissements et Dépréciations	4 182 896	783 387		4 966 284

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31-déc.-17	Augmentations	Diminutions	Cessions / Mises au rebut	31-déc.-18
Immobilisations incorporelles	1 196 489	793 368			1 989 858
Immobilisations corporelles	1 873 664	288 724		(34 908)	2 127 481
Total valeurs nettes	3 070 154	1 082 093		(34 908)	4 117 338

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31-déc.-17	Acquisitions	Cessions / Diminution	31-déc.-18
Titres de participation	4 322 075			4 322 075
Créances rattachées à des participations	7 992 683	304 003	(25 021)	8 271 665
Actions propres	178 797	324 280	(333 882)	169 195
Dépôts et cautionnements	99 962	185 421		285 382
Total Brut	12 593 517	813 703	(358 903)	13 048 318

Dépréciations	31-déc.-17	Dotations	Diminutions	31-déc.-18
Titres de participation	72 075			72 075
Créances rattachées à des participations	7 992 683	304 003	(25 021)	8 271 665
Total dépréciations	8 064 758	304 003	(25 021)	8 343 741
Immobilisations financières nettes	4 528 759	509 700	(333 882)	4 704 577

Conformément aux méthodes comptables énoncées ci-avant, la valeur des titres est comparée chaque année à leur valeur d'inventaire.

Ainsi, au 31 décembre 2018, seuls les titres de la société OneFit ne sont pas dépréciés et sont conservés pour une valeur nette de 4 250 k€.

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.
- EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Collection Business Centers GmbH, Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt.
- EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

- OneFit Medical : société par actions simplifiée française au capital de 115.714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.
- EOS Imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS Imaging Pte Ltd est une société de droit asiatique au capital de 70.000 S\$, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Au 31 décembre 2018, la société détient 48 484 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité qui s'est traduit par la cession de 650 378 titres et l'acquisition de 661 489 titres au cours de l'exercice, générant une moins-value nette de 90 K€ sur la période.

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Designation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					(en %)	Brute					
<i>En milliers d'euros</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	<i>EOS Image Inc</i>			100%			2 724		939	(323)	
	<i>EOS Imaging Inc</i>			100%			36 662		14 086	(3 543)	
	<i>EOS Imaging Gmbh</i>	25		100%	25		1 301		1 153	(35)	
	<i>OneFit</i>	116		100%	4 250	4 250	1 787		1 154	(137)	
	<i>EOS Imaging Pte Ltd</i>	47		100%	47		768			(435)	

NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		177 842		177 842
Immobilisations financières	8 064 758	304 003	(25 021)	8 343 741
Stocks	40 354		(12 931)	27 423
Créances clients	712 500	315 000	(180 000)	847 500
Autres créances	27 583 785	18 665 836	(13 066 709)	33 182 911
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL	36 401 397	19 462 681	(13 284 661)	42 579 417
	<i>dont exploitation</i>	<i>315 000</i>	<i>(192 931)</i>	
	<i>dont financier</i>	<i>18 969 839</i>	<i>(13 091 730)</i>	
	<i>dont exceptionnel</i>	<i>177 842</i>		

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

L'augmentation nette de 5 599 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à l'ajustement de la dépréciation au niveau de ces créances au 31 décembre 2018.

Dépréciation des créances clients : les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La Direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque de non-recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2018, deux créances ont donné lieu à un complément de dépréciation et une nouvelle créance a fait l'objet d'une première dépréciation. La totalité des dépréciations cumulées s'élève à 848 k€, soit 5 % du montant brut du total des créances clients.

NOTE 4 : ETAT DES STOCKS

Stocks et en-cours	31-déc.-18	31-déc.-17
Stocks composants	5 538 722	3 740 517
Stocks produits finis	3 267 852	677 050
Dépréciation	(27 423)	(40 354)
Total net des stocks et en-cours	8 779 151	4 377 214

La hausse des stocks de 4,4 millions d'euros s'explique principalement par :

- Une hausse de 2,6 millions d'euros du stock de produits finis liée à un volume de ventes, sur le quatrième trimestre 2018, inférieur aux prévisions ;
- Une hausse du stock de composants de 1,8 millions, en corrélation avec une hausse de la base installée et en prévision d'un planning de production.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2018.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

NOTE 5 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	8 271 665		8 271 665
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	285 382		285 382
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	16 489 115	16 489 115	
	Personnel et comptes rattachés	119	119	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 244	17 244	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 260 892	1 260 892	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	790 961	790 961	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Etat - Divers			
	Groupe et associés	34 969 744		34 969 744
Débiteurs divers	1 039 807	1 039 807		
Charges constatées d'avance		258 713	258 713	
Frais d'émission d'emprunts		1 201 398	116 508	1 084 890
TOTAL		64 585 041	19 973 360	44 611 681

NOTE 6 : PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31-déc.-18	31-déc.-17
Créances clients		
Factures à établir	1 138 226	361 937
Créances fiscales et sociales		
Etat - Produits à recevoir	1 260 892	1 154 991
Autres créances		
Fournisseurs - avoirs à recevoir	625 964	925 976
Subventions à recevoir	371 364	1 051 652
TOTAL	3 396 447	3 494 556

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Le poste Etat-Produits à recevoir reprend les montants provisionnés au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour 1 192 k€ et du CICE 2018 pour 69 k€.

Le poste Fournisseurs – avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2018 et non encore versées à cette date.

NOTE 7 : DISPONIBILITES

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31-déc.-18	31-déc.-17
Dépôts bancaires à court terme	17 300 393	4 526 484
SICAV Monétaires	88 072	178 417
TOTAL	17 388 465	4 704 901

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants pour un montant de 17,3 millions d'euros et de valeurs mobilières de placement d'un montant de 88 k€, résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31-déc.-18	31-déc.-17
Achats de matières et marchandises	-	7 587
Charges externes	258 713	319 540
TOTAL	258 713	327 127

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

NOTE 9 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		29 692 069	148 442	29 543 627	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		500 000	500 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		7 629 028	7 629 028		
Personnel et comptes rattachés		1 339 953	1 339 953		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 143 449	1 143 449		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	398 202	398 202		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	203 678	203 678		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		25 652	25 652		
Autres dettes		3 359 920	3 359 920		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 518 841	1 518 841		
TOTAL		45 810 792	16 267 165	29 543 627	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		34 443 627			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		18 750 000			

Emprunt obligataire / OCEANES

L'émission, intervenue au mois de mai 2018, d'OCEANES pour un montant nominal de 29 543 milliers d'euros a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF qui s'élevait à 19 257 milliers d'euros au 31 mai 2018 dont 1 132 milliers d'euros d'intérêts.

Les OCEANES portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt comprend une durée de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est intervenue en avril 2017 pour un montant de 250 k€. Au 31 décembre 2018, le solde de la dette est ramené à 500 k€.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les emprunts souscrits au cours de l'exercice sont composés de 29,5 millions d'euros liés aux Océanes et de 4,9 millions d'euros liés à la dernière tranche IPF (cf. note 2 - faits caractéristiques de l'exercice).

Les emprunts remboursés au cours de l'exercice reprennent la part liée à l'extinction de la dette IPF pour 18 millions d'euros et les échéances de remboursement liées au prêt à taux zéro pour 0,6 million d'euros.

NOTE 10 : CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31-déc.-18	31-déc.-17
Emprunts obligataires		
Intérêts courus	148 442	281 092
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	2 743 924	2 169 430
Autres charges à payer		
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés et primes à payer	887 771	1 458 176
Charges sociales à payer	428 208	694 502
Impôts et taxes à payer	203 678	224 854
Autres dettes		
Royalties à payer	1 569 420	1 284 033
Clients - avoir à établir	420 000	
TOTAL	6 401 442	6 112 086

NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31-déc.-18	31-déc.-17
Vente de maintenance	1 518 841	1 199 663
TOTAL	1 518 841	1 199 663

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

▪ **Evolution des capitaux propres**

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31-déc.-17	226 415	79 144 865	20 557	(67 115 161)	(5 380 021)	6 896 655
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(5 380 021)	5 380 021	
Augmentation de capital en numéraire	34 466	14 841 740				14 876 206
Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission		(72 495 182)		72 495 182		
Souscription options	1 498	67 533		(160)		68 871
Résultat de l'exercice N					(14 766 136)	(14 766 136)
Capitaux propres au 31-déc.-18	262 379	21 558 956	20 557	(160)	(14 766 136)	7 075 596

▪ **Augmentations de capital**

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 42 275 options, donnant lieu à la création de 42 275 actions nouvelles ;
- Emission de 3 446 649 actions en décembre 2018, réalisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec Fosun ;
- Création de 107 500 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

▪ **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 262 379 euros. Il est divisé en 26 237 907 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

▪ **Options**

Les autres plans, émis par la société, en cours au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/2018
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	375 895
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	7 500
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
Actions gratuites	08/12/2015	- €	-
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
BSA Administrateur	01/03/2016	3.42 €	190 000
Actions gratuites	15/12/2016	- €	-
Actions de performance	15/12/2016	- €	-
Actions gratuites	07/09/2017	- €	50 000
Actions de performance	07/09/2017	- €	190 000
Actions gratuites	12/12/2017	- €	181 500
			1 841 702

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	307 898			307 898
Provisions pour garantie	1 132 667	640 000	(557 667)	1 215 000
Autres provisions pour risques et charges	91 457			91 457
TOTAL	1 532 022	640 000	(557 667)	1 614 355
	<i>dont exploitation</i>	<i>640 000</i>	<i>(557 667)</i>	
	<i>dont financier</i>			
	<i>dont exceptionnel</i>			

La provision pour litiges concerne des litiges salariaux en cours au 31 décembre 2018.

NOTE 14 : AVANCES CONDITIONNEES

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2018, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les premiers remboursements sont intervenus les trois exercices précédents pour un montant total de de 240 k€. En juillet 2018, le quatrième remboursement a été réalisé pour un montant de 125 k€. Le solde est ainsi ramené à 188 k€.

NOTE 15 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31-déc.-18			31-déc.-17
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Production vendue de biens	5 570 751	18 538 100	24 108 851	27 722 876
Prestations de services	2 334 923	2 062 440	4 397 363	3 157 331
TOTAL	7 905 674	20 600 540	28 506 214	30 880 207

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

NOTE 17 : DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 5 404 k€ en 2018 contre 4 615 k€ en 2017. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période.

NOTE 18 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS – TRANSFERTS DE CHARGES

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	36 401 397	19 462 681	(13 284 661)	42 579 417
Provisions pour risques et charges	1 532 022	640 000	(557 667)	1 614 355
Sous-Total	37 933 419	20 102 681	(13 842 328)	44 193 772
Amortissements	4 182 896	605 546		4 788 442
TOTAL	42 116 315	20 708 227	(13 842 328)	48 982 214
	<i>dont exploitation</i>	1 560 546	(750 598)	
	<i>dont financier</i>	18 969 839	(13 091 730)	
	<i>dont exceptionnel</i>	177 842		

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

	31-déc.-18	31-déc.-17
Produits financiers		
Retour à meilleur fortune	55 654	
Autres intérêts et produits assimilés	164 789	149 253
Résultat de change	72	54 633
Reprise provision (*)	13 091 730	7 123 494
Sous-total	13 312 245	7 327 380
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	2 562 793	1 187 080
Pénalités remboursement emprunt	2 018 634	
Résultat de change	69 595	27 344
Provision pour dépréciation et provisions (*)	18 969 839	8 362 674
Sous-total	23 620 862	9 577 098
TOTAL	(10 308 618)	(2 249 718)

(*) : sur créances rattachées à des participations.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31-déc.-18	31-déc.-17
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	34 489	74 738
<i>Sous-total</i>	<i>34 489</i>	<i>74 738</i>
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	134 436	73 183
Provision pour dépréciation et provisions	177 842	
Amendes et pénalités	59 200	450
<i>Sous-total</i>	<i>371 478</i>	<i>73 633</i>
TOTAL	(336 989)	1 105

Les charges et produits sur cession d'actifs immobilisés concernent les actions propres.

5. Autres informations

NOTE 21 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE

Au 31 décembre 2018, le montant total des déficits reportables s'élève à 64 969 milliers d'euros et comprend 8 691 milliers d'euros de déficit fiscal de la période.

NOTE 22 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Personnel salarié	31-déc.-18	31-déc.-17
Cadres	82	72
Non cadres	12	11
TOTAL	94	83

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ **Abandon de créance**

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFit. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit à hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la société OneFit s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2018, la société a bénéficié d'un retour à meilleur fortune de 56 K€ comptabilisé en produits financiers.

▪ **Contrats**

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

▪ **Indemnités de fin de carrière**

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2018	31/12/2017
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	1,85%	1,90%
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2012 – 2014	INSEE TD / TV 2011 – 2013
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4%	4%

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2018 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 580 k€.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

▪ **Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2018 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrat de location simple	4 398 206 €	445 418 €	2 280 717 €	1 672 071 €
TOTAL	4 398 206 €	445 418 €	2 280 717 €	1 672 071 €

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 464 k€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 24 : RISQUE DE MARCHÉ

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l'avance remboursable détaillée en « 4 – notes relatives au bilan et compte de résultats / note 14 - Avances conditionnées » et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	148 442	29 543 627	
Prêt à taux zéro	500 000	500 000		
Avance OSEO -2009	187 803	85 361	102 442	
Total passifs	30 379 872	733 803	29 646 069	

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par la Société.

Sur la base de cet examen, la Société considère être en mesure de faire face à l'ensemble de ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Toutefois, la Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada, à Singapour et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2018, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

Facteurs sectoriels :

- La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
- La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
- Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

Facteurs géographiques :

- Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus sur année 2019.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non-recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2018, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

NOTE 25 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.2.2. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS / en euros	2014	2015	2016	2017	2018
1. CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	183 866	202 420	202 888	226 415	262 379
b. Nombre des actions ordinaires existantes	18 386 567	20 241 974	20 288 764	22 641 483	26 237 907
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	17 359 620	17 893 887	25 110 446	30 880 207	28 506 214
amortiss prov	7 017 180	5 731 061	7 673 230	2 251 787	7 311 361
c. Impôts sur les bénéfices	- 1 093 988	- 1 228 979	- 1 210 443	- 1 154 991	- 1 260 893
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 10 400 189	- 9 583 484	- 10 257 372	- 5 380 021	- 14 766 136
f. Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
a. Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	- 0.18	- 0.19	- 0.13	- 0.14	- 0.28
b. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0.57	- 0.47	- 0.51	- 0.24	- 0.56
c. Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	73	81	81	83	94
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	4 804 093	4 987 672	5 901 358	6 687 509	6 815 281
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	2 645 441	2 474 417	2 702 519	2 892 433	2 959 880

20.2.3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

L'activité de la Société peut être assimilée à celle du Groupe, puisque les 4 filiales étrangères du Groupe ont une activité limitée à la vente des équipements EOS sur leurs marchés, et que l'activité de OneFit Medical reste non significative au niveau du Groupe en 2018 (2,1% du chiffre d'affaires consolidé).

Se référer au chapitre 9 du présent Document de référence.

Les dettes comptabilisées au 31.12.2018 avec le comparatif 2017 sont les suivantes (€) :

Dettes	2018	2017
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	13 406 092
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Emprunts et dettes financières divers	525 652	1 150 652
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 629 028	8 228 838
Dettes fiscales et sociales	3 085 282	3 111 263
Autres dettes (1)	3 359 920	1 284 033
Produits constatés d'avance	1 518 841	1 199 663
TOTAL	45 810 792	28 380 541

(1) Les autres dettes, au 31 décembre 2018, reprennent le montant des créances cédées auprès du Factor pour un montant total de 1 371 k€.

Litiges

Deux litiges salariaux ont été identifiés et en cours au 31 décembre 2018. Des provisions ont été constituées, conformément à la norme IAS 37. Les montants comptabilisés en provisions pour risques et charges correspondent à la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations, actualisées si nécessaire à la clôture.

Aucun autre litige n'est porté à la connaissance de la société au 31 décembre 2018.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Résultats sociaux

Les comptes sociaux de la société vous sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Les résultats de l'exercice 2018 avec le comparatif par rapport à l'exercice 2017, sont les suivants :

	2018	2017
Le chiffre d'affaires s'élève à :	€ 28 506 214	€ 30 880 207
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	€ 31 717 886	€ 33 348 822
Le total des charges d'exploitation s'élève à :	€ 37 096 344	€ 37 641 489
D'où un résultat d'exploitation de :	€ (5 378 458)	€ (4 292 667)
Le total des produits financiers s'élève à :	€ 13 312 245	€ 7 327 380
Le total des charges financières s'élève à :	€ 23 620 862	€ 9 577 098
D'où un résultat financier de :	€ (10 308 618)	€ (2 249 718)
Le résultat courant avant impôt de :	€ (15 687 076)	€ (6 542 385)
Le total des produits exceptionnels s'élève à :	€ 34 489	€ 74 738
Le total des charges exceptionnelles s'élève à :	€ 371 478	€ 73 633
D'où un résultat exceptionnel de :	€ (336 989)	€ 1 105
Participation des salariés aux résultats	€ 2 964	€ (6 268)
Impôt sur les sociétés :	€ (1 260 893)	€ (1 154 991)
Perte nette comptable :	€ (14 766 136)	€ (5 380 021)

Les capitaux propres au 31 décembre 2018, s'élèvent à 7 075 596 €.

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement d'un montant de 24 288 €.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.2.4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, la Société présente ci-dessous la décomposition au 31 décembre 2018 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients :

en milliers d'euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice (2)						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (1)					
	Pas de retard	dont le terme est échu					Pas de retard	dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	387	248	70	19	157	494	18	0	0	10	49	59
Montant total des factures concernées (HT)	2 016	1 766	851	50	-345	2 324	7 388	-	-	4 375	16 127	20 502
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	7%	6%	3%	0%	-1%	8%						
Pourcentage du montant du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							21%	0%	0%	12%	46%	58%
Délais de paiements utilisés pour calcul des retards de paiements	Délais contractuels :						Délais contractuels : X					
	Délais légaux : X						Délais légaux :					

(1) Le montant des factures concernées est relatif aux ventes d'équipement. Les délais de paiement des factures relatives aux autres prestations, qui représentent 10% des créances clients totales, ne sont pas significatifs.

(2) Les dettes de plus de 60 jours résultent d'accords spécifiques avec certains fournisseurs.

20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

FI Solutions
Membre du réseau PKF International
8, rue Bayen
75 017 Paris

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société EOS Imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi

que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose d'une trésorerie de 19,8 millions d'euros et a consommé, au cours de l'exercice 2018, 8,7 millions d'euros au titre de ses activités opérationnelles et 4,1 millions d'euros au titre de ses activités d'investissement. Une attention particulière a été portée sur la convention de continuité d'exploitation avec

laquelle le management a établi les comptes consolidés comme mentionné dans la note « 4.12. Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit du fait des estimations importantes nécessaires à l'identification des encaissements prévisionnels, des besoins de trésorerie à couvrir et à la construction du prévisionnel de trésorerie par la direction du groupe. D'autre part les conséquences d'une remise en cause du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes seraient significatives sur les comptes consolidés.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à réaliser un examen critique des hypothèses retenues pour la construction du prévisionnel de trésorerie. Nous avons notamment :

- Obtenue et prise connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par le groupe, jusque décembre 2020 ;
- Apprécié sa cohérence avec les données prévisionnelles issues du budget 2019, établi sous le contrôle de la direction générale et approuvé par le conseil d'administration du 16 avril 2019 ;
- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues en termes de prévisions d'activité avec notre connaissance de l'activité ;
- Apprécié la qualité du processus d'établissement des prévisions de trésorerie ou du processus budgétaire en comparant les prévisions faites au cours des exercices précédents avec les réalisations effectives ;
- Enfin, nous avons vérifié que les informations mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés donnaient une information appropriée.

Modalités de suivi des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les créances clients s'élèvent à 32 740 milliers d'euros comme détaillé à la note « 10.1. Créances clients et autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, tout risque de remise en cause de la créance et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2018, trois créances font l'objet de dépréciation, pour un montant total de 888k€.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes consolidés de ces créances et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances client est basée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de remise en cause de ces créances faites par la direction ;
- Analyser la cohérence du montant des dépréciations individuelles comptabilisées avec les éléments ainsi obtenus ;
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuels litiges qui n'auraient pas donné lieu à dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et Fi Solutions ont été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par l'assemblée générale du 13 juin 2013.

Au 31 décembre 2018, ils étaient dans la sixième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-la Défense et Paris, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associé

Fi.Solutions

Membre de PKF International

Géraldine SEGOND

Jean – Marc PETIT

20.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

DELOITTE & ASSOCIES

6 place de la Pyramide

92908 Paris-la Défense

Fi Solutions

Membre du réseau PKF International

8, rue Bayen

75 017 Paris

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercoeur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société EOS Imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2018, la société et ses filiales disposent d'une trésorerie de 19,8 millions d'euros et ont consommé, au cours de l'exercice 2018, 8,7 millions d'euros au titre de leurs activités opérationnelles et 4,1 millions d'euros au titre de leurs activités d'investissement. Une attention particulière a été portée sur la convention de continuité d'exploitation avec laquelle le management a établi les comptes annuels comme mentionné dans la note « 3.2. Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit du fait des estimations importantes nécessaires à l'identification des encaissements prévisionnels, des

besoins de trésorerie à couvrir et à la construction du prévisionnel de trésorerie par la direction de la société. D'autre part les conséquences d'une remise en cause du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes seraient significatives sur les comptes annuels.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à réaliser un examen critique des hypothèses retenues pour la construction du prévisionnel de trésorerie. Nous avons notamment :

- Obtenu et pris connaissance du prévisionnel de trésorerie établi par la société, jusque décembre 2020 ;
- Apprécié sa cohérence avec les données prévisionnelles issues du budget 2019, établi sous le contrôle de la direction générale et approuvé par le conseil d'administration du 16 avril 2019 ;
- Vérifié la cohérence des hypothèses retenues en termes de prévisions d'activité avec notre connaissance de l'activité de la société ;
- Apprécié la qualité du processus d'établissement des prévisions de trésorerie ou du processus budgétaire en comparant les prévisions faites au cours des exercices précédents avec les réalisations effectives ;
- Enfin, nous avons vérifié que les informations mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels donnaient une information appropriée.

Modalités de suivi des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les créances clients nettes s'élèvent à 15 642 milliers d'euros. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble des clients, tout risque de remise en cause de la créance et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2018, trois créances font l'objet de dépréciation, pour un montant total de 848k€.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances client est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes annuels de la société de ces créances et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances clients est basée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de recouvrement de ces créances faites par la direction.
- Analyser la cohérence du montant des dépréciations individuelles comptabilisées avec les éléments ainsi obtenus.
- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuels litiges qui n'auraient pas donné lieu à dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et Fi Solutions ont été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par l'assemblée générale du 13 juin 2013.

Au 31 décembre 2018, ils étaient dans la sixième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l’étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

CHAP 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-la Défense et Paris, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fi.Solutions

Membre de PKF International

Géraldine SEGOND

Jean – Marc PETIT

20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du code général des impôts), il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe.

20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date du présent Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales.

20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, et après prise en compte des informations mentionnées au paragraphe 12.1 « *Evolutions récentes* » du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société ou du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2018.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1	CAPITAL SOCIAL.....	273
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	287

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital social

Le capital social s'élevait, au 31 décembre 2018, à 262 379,07 €, divisé en 26 237 907 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

La Société n'a pas connaissance de part de son capital qui ferait l'objet d'un nantissement.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3. Titres auto-détenus

Il est rappelé que depuis le 16 mars 2012 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la Société de Bourse Gilbert Dupont (communiqué du 16 mars 2012).

L'autorisation faite au Conseil d'administration, pendant une période de dix-huit mois, à faire acheter ses propres actions par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce conformément aux articles 241-1 à 241-5 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 a été renouvelée successivement lors des Assemblées Générales Mixtes d'EOS imaging tenues les 17 juin 2014, 17 juin 2015, 16 juin 2016, 15 juin 2017, le 18 mai 2018 et le 5 juin 2019 (seizième résolution).

Aux termes de cette autorisation :

- La Société peut procéder à l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable ;
- Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) a été fixé à 12,00 euros, avec un plafond global de 5 000 000 euros ;
- Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne peut, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de :

- Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées ;
- Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après et, alors, dans les termes qui y sont indiqués.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce seul contrat de liquidité, la Société s'est assurée de communiquer semestriellement :

- Du bilan de la mise en œuvre de contrat de liquidité ;
- Du nombre de transactions exécutées à l'achat d'une part et à la vente d'autre part ;
- Du volume échangé à l'achat d'une part et à la vente d'autre part, en nombre de titres et en capitaux.

Ces rapports sont disponibles sur le site internet de la Société.

Au titre de l'exercice 2018, 661 489 actions ont été achetées à un cours moyen annuel de 4,70 €, et 650 378 actions ont été vendues à un cours moyen annuel de 4,64 €. Aucun frais de négociation n'est facturé à la Société en dehors du contrat annuel de liquidité, dont le coût annuel forfaitaire est fixé à 20 000 euros.

A la clôture de l'exercice 2018, 48 484 actions d'autocontrôle sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 412 K€. Ces actions représentent 0,18% du capital social.

21.1.4. Options de souscription d'actions

L'historique des attributions d'options de souscription d'actions de la Société au 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous :

Options de souscription d'actions					
	ESOP 2009	ESOP 2010	ESOP 2010	ESOP 2012	ESOP 2012
Date émission du plan	AG du 12/02/09	AG du 09/04/2010	AG du 09/04/2010	AG du 16/01/2012	AG du 16/01/2012
Date d'attribution	CA du 07/07/09	CA du 06/07/10	CA du 20/05/11	CA du 21/09/12	CA du 23/05/14
Nombre de stock-options attribués	598 000	413 500	53 000	376 916	223 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	598 000	413 500	53 000	376 916	223 000
<i>Marie Meynadier</i>	<i>184 988</i>	<i>129 000</i>	-	-	-
<i>Hervé Legrand</i>	<i>92 494</i>	<i>33 000</i>	-	<i>37 648</i>	-
<i>Gérard Hascoët</i>	-	-	-	-	-
Date d'expiration	06/07/2019	05/07/2020	19/05/2021	20-sept-22	22-mai-24
Prix de souscription	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,07 €	6,14 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2018	114 994	94 500	37 125	19 009	5 750
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	107 111	87 375	8 375	104 600	15 375
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2018	375 895	231 625	7 500	253 307	201 875
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2018	375 895	231 625	7 500	253 307	201 875

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution;
- les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- en cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite

d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi;
- les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions;
- en cas de départ de la Société ou de la Société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

A la date du présent Document de référence et comme mentionné au paragraphe 9.2.1 / (c) - paiement fondé sur des actions, le Conseil d'Administration du 30 janvier 2019 a décidé d'attribuer 1 362 000 stock-options au profit des salariés de la Société et de ses filiales, dont 500 000 stock-options au profit de Mike Lobinsky, Directeur général de la société depuis le 1^{er} janvier 2019. La période d'acquisition de chaque Option est décrite selon le calendrier suivant :

a) package du Directeur Général:

- 100 000 Options soumis à une condition spécifique de performance devant se réaliser en 2020 ou 2021 ;
 - 200 000 Options à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de la date d'attribution ;
 - 100 000 Options à l'expiration d'une période de 36 mois ;
 - 100 000 Options à l'expiration d'une période de 48 mois ;
- et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

Le Directeur Général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions une quantité minimale d'actions correspondant à 75% des titres acquis définitivement dans le cadre du Plan.

b) package du Comité Exécutif:

- jusqu'à concurrence de 1/3 des Options attribuées à l'expiration d'une période de 24 mois ;
 - jusqu'à concurrence des 2/3 des Options attribuées à l'expiration d'une période de 36 mois ;
 - les Options restantes (3/3) attribuées à l'expiration d'une période de 48 mois ;
- et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

c) package autres salariés:

- jusqu'à concurrence de 100% des Options attribuées à l'expiration d'une période de 36 mois à compter de la date d'attribution, et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

d) package pour les salariés partant en retraite sur la période :

- jusqu'à concurrence de 100% des Options attribuées à l'expiration d'une période de 24 mois à compter de la date d'attribution et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.

21.1.5. Attributions gratuites d'actions

L'historique des attributions d'actions gratuites de la Société au 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous : Synthèse								
	Plan AGA 2015	Plan AGA 2015	Plan AGA 2015	Plan AGA 2016	Plan AGA 2016	Plan AGA 2017	Plan AGA 2017 (*)	Plan AGA 2017 (*)
Date de l'assemblée	16-oct-15	16-oct-15	16-oct-15	15-juin-17	15-juin-17	15-juin-17	15-juin-17	15-juin-17
Date du Conseil d'administration	08-déc-15	15-déc-16	15-déc-16	07-sept-17	07-sept-17	19-déc-17	05-fév-18	05-fév-18
Nom du plan	AGA 2015	AGA 2015	Actions de performance	AGA 2016	Actions de performance	AGA 2017	AGA 2017	Actions de performance
Nombre d'actions attribuées dont:	181 500	133 000	280 000	50 000	190 000	208 500	25 000	40 000
<i>Marie Meynadier</i>	5 000	5 000	0	0	0	5 000		
Modalités d'acquisition	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (3) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (4) ci-dessous
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2018	146 000	107 500	16 000	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou devenues caduques	35 500	25 500	264 000	0	0	27 000	5 000	0
Nombre d'actions en circulation en cours d'acquisition au 31/12/2018	0	0	0	50 000	190 000	181 500	20 000	40 000

() ces informations sont en ligne avec le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites, publié le 15 mai 2019 sur le site de la Société. Elles avaient été omises lors de l'établissement du Rapport financier annuel et font donc l'objet d'un amendement dans le présent Document de référence.*

(1) La période d'acquisition des actions attribuées est de 2 ans pour l'ensemble des bénéficiaires.

(2) Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédant la date d'acquisition est :

- au moins égal à 8 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,
- inférieur à 4 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition.
- entre 4 et 8 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

(3) Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédent la date d'acquisition est :

-au moins égal à 9 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,

-Inférieur à 5 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,

-Entre 5 et 9 euros, le nombre d'actions attribuées qui seront acquises à l'issue de la période d'acquisition sera calculé de manière linéaire entre 0% et 100%.

(4) Les actions de performance seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition expirant le 31 décembre 2019, et si le cours moyen pondéré des 20 séances de bourse précédent la date d'acquisition est :

-au moins égal à 9 euros, 100% des actions attribuées par le Conseil d'administration seront acquises à l'issue de la période d'acquisition,

-Inférieur à 5 euros, aucune action ne sera acquise à l'issue de la période d'acquisition,

-Entre 5 et 9 euros, au prorata d'un cours de bourse de l'action de la Société à la date du 7 septembre 2019, sur la base de la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédent le 31 décembre 2019.

Il existe une obligation de conservation jusqu'au 31 décembre 2021.

21.1.6. Autres titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société

L'historique des attributions de bons de souscription d'actions de la Société aux membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous :		
Ci-après les caractéristiques de l'attribution de bons de souscription d'actions		
Date d'assemblée	16-janv-12	16-oct-15
Date du Conseil d'administration	31-déc-12	25-janv-16
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	40 000	190 000
<i>Eric Beard</i>	40 000	-
<i>Paula Ness Speers</i>	-	40 000
<i>Gérard Hascoët</i>	-	150 000
Date d'expiration	30-déc-22	26-janv-26
Prix d'exercice	4,24 €	3,42 €
Prix de souscription	0,21 €	0,17 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2018	0	0
Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulés ou devenus caduques	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2018	40 000	190 000

(1) Les modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) sont les suivantes :

- 33 % des BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2013 ;
- 33 % supplémentaires pourront être exercés à compter du 31 décembre 2014 ;
- Le solde à compter du 31 décembre 2015.

(2) Les modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) sont les suivantes :

- 33 % des BSA pourront être exercés à compter du 24 janvier 2017 ;
- 33 % supplémentaires pourront être exercés à compter du 24 janvier 2018 ;
- Le solde à compter du 24 janvier 2019.

Bons de souscription d'actions attribués à des tiers

En juin 2014, la Société a émis 180 000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la Société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, soit jusqu'en juin 2017, dans la limite globale de 1 800 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. En juin 2017, EOS imaging a formulé une demande de souscription à ce titre et a procédé à l'émission de 185 000 actions nouvelles au prix unitaire de 5,52 euros.

De plus, en date du 9 janvier 2015, et dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visés au II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la Société a procédé à l'émission de 60 000 OBSA pour un montant de 540 000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14 460 000 euros. Ces émissions ont été réalisées dans le cadre de la 14ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte de la Société en date du 13 juin 2013. Les 60 000 OBSA émises ont une valeur nominale de 9 euros chacune soit un montant total de 540 000 euros. A chaque OBSA sont rattachés 3 BSA donnant chacun droit à souscrire une action au prix d'exercice de 4,71€. Les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2022.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première et la seconde tranche d'obligations simples, de montants respectifs de 4 460 000 euros et 5 000 000 euros, ont été souscrites en mars et décembre 2015 respectivement par IPF Partners. La troisième tranche d'un montant de 5 000 000 euros a été souscrite le 29 juin 2016, selon les mêmes conditions que les deux premières tranches.

21.1.7. Synthèse des instruments dilutifs

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice ou souscription de l'ensemble des valeurs et options émises donnant accès au capital social de la Société s'élève à 1 901 702 réparti comme suit :

Exercice des stock-options attribués aux mandataires sociaux (Marie Meynadier uniquement) :	313 988
Exercice des stock-options attribués aux salariés de la Société (hors Marie Meynadier) :	756 214
Acquisition d'actions attribuées gratuitement :	251 500
Acquisition d'actions de performance :	230 000
OBSA IPF	120 000
Exercice des BSA attribués aux mandataires sociaux :	230 000
Total	1 901 702

Ces 1 901 702 actions nouvelles représentent une dilution potentielle maximale de 7,25 % sur la base du capital existant au 31 décembre 2018. La dilution en droits de vote s'établit également à 7,25 %.

21.1.8. Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe

Néant

21.1.9. Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société

Le tableau suivant présente un récapitulatif des autorisations consenties par les Assemblées générales mixtes du 15 juin 2017, du 18 mai 2018, du 20 décembre 2018 et du 5 juin 2019 valables à la date du présent document ou ayant été en vigueur ou ayant fait l'objet d'une utilisation à la date de publication du présent Document de référence.

CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Délégation à l'effet de décider de l'augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)	AG du 5 juin 2019 (18 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 4 août 2021	26.237 euros	Néant
Délégation à l'effet de décider de l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L.225-138-I du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (23 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 14 décembre 2018	5.000 euros	Néant
Délégation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre (articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.)	AG du 15 juin 2017 (24 ^{ème} résolution) 38 mois, soit jusqu'au 14 août 2020	10.000 euros 1.000.000 actions	513.500 actions gratuites ont été attribuées
Délégation à l'effet de décider de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, par voie d'offre public (articles L. 225-129 et suivants, L. 225-135 et suivants, et L228-91 et suivants)	AG du 18 mai 2018 (17 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020	67.500 euros et dans la limite du plafond global de 77.913 euros	Néant Plafond global de 77.913 euros atteint

CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Délégation à l'effet de décider de l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, par voie d'offre différée visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	AG du 18 mai 2018 (18 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020	44.900 euros et dans la limite du plafond global de 77.913 euros	Emission de 4.344.651 OCEANES le 24 mai 2018 convertibles et/ou échangeables en un nombre maximum de 4.344.651 actions, équivalent à une augmentation de capital de 43.446,51 euros
Autorisation en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'Assemblée générale (article L225-136-1 du Code de commerce)	AG du 18 mai 2018 (19 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020		Néant
Délégation à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à émettre ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (*) (articles L.225-129 à L.225-129-6, L.225-135, L.225-138, L.228-91 du Code de commerce)	AG du 18 mai 2018 (20 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 17 novembre 2019	77.913 euros et dans la limite du plafond global de 77.913 euros	34.466,49 euros 11 décembre 2018

(*) catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées :

(i) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités dans le secteur de la santé et/ou des équipements et dispositifs médicaux et/ou dans le domaine pharmaceutique et/ou biotechnologique, et/ou

(ii) des personnes physiques ou morales, (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI, FCPR ou FIP), ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de la santé et/ou des équipements et dispositifs médicaux et/ou dans le domaine pharmaceutique et/ou biotechnologique, et/ou

(iii) des prestataires de service d'investissement français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (articles L.225-129 à L.225-129-6, L.225-148, L.228-91, L.228-92 du Code de commerce)	AG du 18 mai 2018 (21 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020	44.522 euros et dans la limite du plafond global de 77.913 euros	Néant
Délégation à l'effet de décider, sans droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange (articles L.225-129 à L.225-129-6, L.225-147, L.228-91 du Code de commerce)	AG du 5 juin 2019 (22 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 4 août 2021	26.237 euros et 10% du capital et dans la limite du plafond global de 91.832 euros	Néant
Délégation à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement et/ou à terme par la Société, visée aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce	AG du 5 juin 2019 (19 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 4 août 2021	78.713 euros et dans la limite du plafond global de 91.832 euros	Néant

CHAP 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Délégation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription visé aux articles L.225-135 et suivants du Code de commerce	AG du 5 juin 201ç (20 ^{ème} résolution) 26 mois, soit jusqu'au 4 août 2021		Néant
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de la levée d'options de souscription (articles L.225-177 et suivants du Code de commerce)	AG du 20 décembre 2018 (4 ^{ème} résolution) 38 mois, soit jusqu'au 19 février 2022	8,5% du capital au 20 décembre 2018	Néant au cours de l'exercice 2018 <u>Utilisation à date du présent rapport :</u> 1 362 000 stock-options ont été attribués par le Conseil d'administration du 30 janvier 2019
Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Rachat de ses propres actions par la Société (articles L.225-209 et suivants du code de commerce)	AG du 5 juin 2019 (16 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 4 décembre 2020	10% du capital	Oui Au 31 décembre 2018, la Société détenait 48 484 actions d'autocontrôle
Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (article L.225-209 du code de commerce.)	AG du 5 juin 2019 (17 ^{ème} résolution) 18 mois, soit jusqu'au 4 décembre 2020	10% du capital par période de 24 mois	Néant

21.1.10. Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la Société sur la période :

Date	Opération	Nominal	PE	Actions créées	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2017					226 415	79 144 865		22 641 483
05/03/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				68	17 069		6 775
04/04/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				135	45 600		13 500
28/05/2018	Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission					(72 495 182)		
04/06/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				60	5 940		6 000
10/12/2018	Augmentation de capital				34 466	14 841 740		3 446 649
15/12/2018	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites				1 075	(1 075)		107 500
18/12/2018	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options				160	(160)		16 000
Total au 31 décembre 2018					262 379	21 558 796		26 237 907

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 42 275 options, donnant lieu à la création de 42 275 actions nouvelles ;
- Emission de 3 446 649 actions en décembre 2018, réalisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec Fosun ;
- Création de 107 500 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

Au cours du premier semestre 2019, le capital social a été mouvementé par les opérations suivantes :

- Exercice de 77 788 options, donnant lieu à la création de 77 788 actions nouvelles.

A la date du présent Document de référence, le capital social s'élève à 263 156,95 euros. Il est divisé en 26 315 695 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

21.1.11. Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

La Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L233-29 et L233-30 du Code de Commerce.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'étude, le développement, la fabrication, l'achat, la vente de tous matériels mécaniques, électriques, électroniques, informatiques, télématiques, biologiques, médicaux et de tous appareils de mesure, l'édition, toutes fournitures de services et toutes négociations de brevets et de savoir-faire dans tous les domaines précités et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

A. Composition du Conseil d'administration (article 11 des statuts)

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

B. Censeurs (article 15 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer des censeurs. Le Conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le Conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le Conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

C. Réunion du Conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du Conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le Conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

D. Pouvoirs du Conseil d'administration (article 13 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le Conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du Conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la Société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Formes des titres (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tel qu'indiqué au chapitre 18.2 du présent Document de référence, l'instauration d'un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires au regard de la loi Florange a été rejetée dans le cadre de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015.

Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 9, 21 et 22 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du Groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique

expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

Titres au porteur identifiables

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer au paragraphe 21.1.3 « Titres auto-détenus ».

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

A. Tenue des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

Le Conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le Conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

B. Pouvoirs des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, directement ou indirectement, une fraction égale à trois pour cent (3%) du capital ou des droits de vote de la Société, doit communiquer à la Société les informations visées à l'article L. 233-7-I du code de commerce (notamment le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède) au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen équivalent pour les

personnes résident hors de France, adressée au siège social dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

Cette obligation s'applique également, dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 3% du capital ou des droits de vote de la Société sera atteint ou franchi, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil légal de 5%.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours de bourse, selon les mêmes modalités.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS

IMPORTANTS

22.1.	CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT ENTRE AXE GROUPE ET EOS IMAGING SA EN DATE DU 21 FEVRIER 2012.....	298
22.2.	CONVENTION DE LICENCE ENTRE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE (ETS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2011	298
22.3.	CONVENTION DE LICENCE ENTRE ARTS (AGISSANT EN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE DE BIOMECHANIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 28 JUILLET 2011	299

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012

La Société a conclu le 21 février 2012 avec la Société AXE Group un contrat portant sur la fabrication et l'étude du système EOS, pour une durée de trois années.

Au titre de ce contrat, la Société confie à AXE Group la production ainsi que l'assemblage (i.e. l'intégration) de son appareil de radiologie EOS. Axe s'engage, au titre de ce contrat, sur une capacité de production de 4 appareils par mois au moins à compter du 1^{er} juillet 2012.

Depuis l'exercice 2014, la capacité de production est portée à 8 appareils par mois.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le prix du système EOS est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par AXE Group auxquels s'ajoute une marge convenue entre les Parties. Les Parties sont également convenues d'une clé de répartition des économies liées aux gains de productivité attendus de leur collaboration.

La Société s'engage à travailler exclusivement avec Axe Groupe pour l'intégration d'EOS et AXE Group s'engage à solliciter l'accord préalable de la Société avant de travailler avec un nouveau client qui pourrait être un concurrent de la Société. Le protocole précise que les conditions de cette exclusivité réciproque pourraient être révisées en cas de changement de contrôle de l'une ou l'autre des Parties.

Sans préjudice de l'application du droit commun, le présent contrat pourra être résilié de plein droit :

- par l'une ou l'autre des Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie de ses obligations au titre du présent contrat à l'expiration d'un délai de huit (8) jours à compter d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet par celle des Parties subissant cette inexécution, à l'autre Partie ;
- par EOS imaging et moyennant un préavis de trois (3) mois en cas de changement de contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ;
- par EOS imaging et avec un préavis de trois mois si EOS imaging décide de ne plus commercialiser les produits.

22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011

Par une convention de licence, en date du 2 novembre 2011, applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006, ETS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur la propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relative à la technologie permettant la reconstruction tridimensionnelle à partir de vues planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X. EOS est

autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : l'expiration des droits de propriété sur la technologie ou le 31 décembre 2024, la licence devenant gratuite du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à l'extinction des droits de propriété intellectuelle sur la technologie (durée de 20 ans sur chaque brevet pris en compte dans cette technologie). A l'expiration, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi une nouvelle licence, dans des termes similaires, toutes choses étant égales par ailleurs.

ETS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. ETS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.

La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute Société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ETS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011

Par une convention de licence, en date du 28 juillet 2011, applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2006, ARTS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur les droits de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relatifs à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X. Eos est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'au 31 décembre 2024. A l'expiration, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi un nouvel Accord.

ARTS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société (notamment sur son originalité, sa non-contrefaçon, son utilité ou sa qualité) et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.

ARTS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute Société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ARTS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS

ACCESSIBLES AU PUBLIC

EOS imaging

10 rue Mercœur

75011 Paris FRANCE

Tél : 01 55 25 60 60

investors@eos-imaging.com

FP2Com

Relations médias

Florence Portejoie

Tél : +33 (0)6 07 76 82

fportejoie@fp2com.fr

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 10, rue Mercoeur, 75011 Paris, France. Le présent Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.eos-imaging.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

À compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.eos-imaging.com).

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les Sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux chapitres 7 "*Organigramme*" et 20 "*Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société*" du présent Document de référence.

26. TABLE DE CONCORDANCE

26.1.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	306
26.2.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	307

26.1. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Le Rapport financier annuel requis en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent de référence.

Éléments requis par les articles cités ci-dessus	Document de référence
Comptes consolidés (normes IFRS)	Section 20.1 page 187
Comptes annuels (normes françaises)	Section 20.2 page 229
Rapport de gestion	Section 6.7 page 94 Sections 9.1 et 9.2 pages 109 à 120 Voir également table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'administration section 26.2
Attestation du Responsable du document	Chapitre 1 page 10
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	Section 20.3.1 pages 257 à 263
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	Section 20.3.2 pages 264 à 270

26.2. Table de concordance du Rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

26.2.1. Rapport de gestion

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2018 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de EOS imaging le 16 avril 2019.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Informations économiques	
Exposé de la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 232-1 II du Code de commerce	Chapitre 9 pages 108 à 120 Section 6.7 page 94
Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe (L.232-1 II du Code de commerce)	Section 12.2 page 143
Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (L. 232-1 II du Code de commerce)	Section 5.1.6 page 56 Section 12.1 page 141
Activités en matière de recherche et développement (L. 232-1 II du Code de commerce)	Section 6.4.4 pages 86 à 87 Chapitre 11 page 127 et suivantes
Activité et Résultats des filiales et des Sociétés contrôlées par branche d'activité (L.233-6 al.2 du Code de commerce)	Section 7.2 pages 97 à 98
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Section 20.2.3 pages 254 et 255
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-1 du Code de commerce)	Sections 9.1 et 9.2 pages 109 à 120
Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant non financière (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Chapitre 3 pages 14 à 18
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100-1 du Code de commerce)	Chapitre 4 pages 19 à 50 Section 10.6 page 124
Indication sur l'utilisation des instruments financiers (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Section 20.1, Note 25 pages 225 à 228

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (L. 225-100 -1 du Code de commerce)	Section 4.8.2 pages 45 à 49
Mention des succursales existantes (L. 232-1 II du Code de commerce)	Section 7.2 pages 97 et 98
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)	Section 20.1 pages 192 à 196
Informations juridiques	
Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (L.228-99 Code de commerce)	N/A
Aliénations d'actions (participations réciproques) (R.233-19 al.2 du Code de commerce)	N/A
Attributions d'actions gratuites (L.225-197-1 II al.4 du Code de commerce)	Section 21.1.5 page 277
Attributions de stock-options (L.225-185 al.4 du Code de commerce)	Section 21.1.4 page 275
Autocontrôle (L.233-13 du Code de commerce)	Section 18.1 page 181 Section 21.1.3 page 273
Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (L. 225-105 du Code de commerce)	N/A
Dépenses et charges non déductibles fiscalement (223 quater du CGI)	Section 20.2.3 page 255
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital (L. 233-13 du Code de commerce)	Sections 18.1 pages 181 et 182
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents (243 bis du CGI)	Section 20.4 page 271
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)	Section 21.1.3 pages 273 et 274
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	Section 14.1.3 page 152
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	Section 17.3 page 179
Pratiques anticoncurrentielles (L.464-2 al.5 du Code de commerce)	N/A
Prise de participation ou de contrôle dans des Sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	Section 5.2.1 pages 58 et 59
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	Section 20.2.2 page 253
Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs	

Éléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
(L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce)	Section 20.2.4 page 256
Montant des prêts interentreprises (L511-6 3 bis du Code monétaire et financier)	N/A

26.2.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-37-4 du Code de commerce)	Section 14.1.1 pages 146 à 151
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, (i) entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et (ii) une Société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50% (L. 225-37-4 du Code de commerce)	Chapitre 19 pages 183 à 185
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-37-4 du Code de commerce)	Section 21.1.9 pages 281 à 286
Modalités d'exercice de la direction générale (L. 225-37-4 4° du Code de commerce)	Section 16.4 pages 164 et suivantes Section 21.2.2 pages 287 à 291
Rémunération totale et avantages de toute natures versés à chaque mandataire social (L. 225-37-3 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 153 à 162
Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux (L.225-37-3 du Code de commerce)	Section 15.1.10 pages 158 et 159
Politique de rémunération des dirigeants : principes et critères de détermination / répartition / attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat	Sections 15.1 et 15.2 pages 154 à 162
Présentation des projets de résolution pour le vote ex ante s/ politique de rémunération des dirigeants	
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (L.225-37-4 5° du Code de commerce)	Chapitre 14 pages 145 à 152
et politique de diversité (L.225-37-4 6° du Code de commerce)	Section 16.4 pages 164 à 166 Section 4.8 pages 40 à 49
Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général (L.225-37-4 7° du Code de commerce)	Section 4.8.1 (e) page 45

Éléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	Document de référence
Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (L.225-37-4 9° du Code de commerce).	Section 21.2.5 pages 294 à 295
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-37-5 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 153 à 162 Chapitre 18 pages 180 à 182 Chapitre 21 pages 272 à 296
Référence à un code de gouvernement d'entreprise (L.225-37-4 8° du Code de commerce)	Section 16.4 pages 164 à 166